



Service : Finances
Réf : CR/AB/EE
Tél. : 04 66 78 89 00

C 2013.10.01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Décision Modificative n°1 – exercice 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 24 Septembre 2013,

APPROUVE

La Décision Modificative n°1 d'Alès Agglomération qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

BUDGET GENERAL :

Section Investissement	1 256 500 €
Section Fonctionnement	196 416 €
TOTAL	1 452 916 €

BUDGETS ANNEXES :

CONSTRUCTION ET GESTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS A VOCATION ECONOMIQUE :

Section Investissement	-717 400 €
Section Fonctionnement	29 700 €
TOTAL	-687 700 €

ASSAINISSEMENT :

Section Investissement	0 €
Section Fonctionnement	0 €
TOTAL	0 €

OFFICE TOURISME :

Section Investissement	5 500 €
Section Fonctionnement	0 €
TOTAL	5 500 €

ORDURES MENAGERES :

Section Investissement	0 €
Section Fonctionnement	0 €
TOTAL	0 €

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Décision Modificative n°1 - Exercice 2013 - Budget Principal - Section INVESTISSEMENT

Pôles et Direction	Imputations	Opérat°	Libellé	Dépenses	Recettes
<i>Opérations réelles (compétences pleines)</i>					
Dvlpt Territoire ECON	20-95-2031		Etudes	40 000	
	21-95-2135		Aménagement des constructions	153 500	
	204-95-20421		Subv d'équipement	40 000	
	sous-total Economie			233 500	0
sous-total Dvlpt Territoire				233 500	0
Infrastructures	204-822-204132		Subv au Département	280 000	
sous-total				280 000	
Enfance-Jeunesse Ecole Musique	23-311-2313		Travaux en cours	30 000	
	21-311-2135		Aménagement des constructions	12 000	
	sous-total Enfance-Jeunesse			42 000	0
Moyens Généraux Très Haut Débit	20123-816-2315	20123	Travaux en cours	315 000	
	20123-816-2051	20123	Concessions et droits similaires	83 000	
	13-816-1322	20123	Subvd de Région		39 500
	13-816-1323	20123	Subv de Département		26 330
	13-816-13241	20123	Subv de Cne membre du GFP		18 435
	sous-total Finances			398 000	84 265
Environnement urbain O.M.	20034-812-2313	20034	Travaux en cours	230 000	
sous-total Envtrubain				230 000	0
Patrimoine	21-020-2135		Aménagement des constructions	-1 516	
	20-020-2031		Etudes	1 516	
	sous-total Patrimoine			0	
Dvlpt durable	21-814-21534		Réseaux d'électrification	20 000	
	204-830-20421		Subv équipement aux pers privées	10 000	
	sous-total Dvlpt durable			30 000	0
Sous-total Compétences pleines				1 213 500	84 265
<i>Opérations réelles (compétences partagées)</i>					
Alès Jeunesse Centre de loisirs	21-421-2184		Mobilier	5 000	
	sous-total Jeunesse			5 000	0
Patrimoine	21-020-2135		Aménagement des constructions	-5 302	
	20-020-2031		Etudes	5 302	
	sous-total Patrimoine			0	0
sous-total Alès				5 000	0
Boisset	21-020-2188		Autres immob corporelles	3 000	
sous-total Boisset				3 000	
St Jean du Pin	21-321-2188		Autres immob corporelles	-800	
	20-321-2088		Autres immob incorporelles	800	
	sous-total St Jean du Pin			0	
St Christol	21-814-21534		Réseau d'électrification	35 000	
sous-total St Christol				35 000	0
Sous-total Transfert de compétences				43 000	0
Finances	10-01-10222		FCTVA		137 240
	16-01-1641		Emprunt en euros		1 034 995
sous-total Finances				0	1 172 235
TOTAL opérations réelles				1 256 500	1 256 500
TOTAL INVESTISSEMENT				1 256 500	1 256 500

Décision Modificative n°1 - Exercice 2013 - Budget Principal - Section FONCTIONNEMENT

Pôles et Direction	Imputations	Libellé	Dépenses	Recettes
Opérations d'ordre				
Total opérations d'ordre			0	0
Opérations réelles (compétences entières)				
Enfance Jeunesse				
CPE	011-64-6135	Locations mobilières	8 394	
		sous-total Coord Petite Enfance	8 394	
Education	65-412-6554	Contribution aux orga. De regpt	-9 850	
	011-412-6068	Autres matières & fournitures	2 350	
	011-412-617	Etudes et recherches	7 500	
		sous-total Education	0	
		sous-total Enfance-Jeunesse	8 394	
Dévlpt Territoire				
Economie	65-90-6574	Subvention de fonctionnement	49 539	
		sous-total Economie	49 539	0
		sous-total Dévlpt Territoire	49 539	0
Infrastructures				
voirie	011-822-61523	voies et réseaux	16 000	
	011-822-60612	Energie - électricité	-1 500	
	011-822-60632	Fournitures de petit équipement	-1 500	
	011-814-60612	Energie - électricité	-22 700	
		sous-total Infrastructures	-9 700	
Temps Libre				
sport	65-411-6574	subvention	15 000	
	011-313-611	Prestations de service	70 000	
	65-313-6574	subvention	5 000	
		sous-total Temps libre	90 000	
Dvlpt durable	011-833-617	Etudes et recherches	-18 000	
		sous-total Dvlpt Durable	-18 000	0
Patrimoine	011-020-606122	Energie - électricité	180 000	
	77-020-7788	Pdt divers de gestion courante		17 260
		sous-total Patrimoine	180 000	17 260
Communication	011-020-6237	Publications	30 000	
		sous-total Com	30 000	0
Juridique	011-020-6227	Frais d'acte et de contentieux	20 000	
		sous-total Juridique	20 000	0
DRH	012-020-64111	Rémunération principale	-100 000	
	012-020-64131	Rémunération	-100 000	
		sous-total DRH	-200 000	0
Finances	73-01-7325	FPIC		-31 469
	65-12-658	Charges diverses de la gestion courante	-40 000	
	011-020-6228	Divers	-20 000	
	011-020-6156	Maintenance	-10 000	
	011-313-6188	Autres frais divers	-6 000	
	011-020-6228	Divers	-15 000	
	011-020-6156	Maintenance	-20 000	
	011-020-62878	Rembt à d'autres organismes	-15 000	
	65-815-6554	Contributions aux orga de regpt	-20 000	
	011-020-611	prestations de service	-22 342	
	65-020-6574	subventions	-40 000	
	67-020-673	Titres annulés	-10 000	
		sous-total Finances	-218 342	-31 469

Décision Modificative n°1 - Exercice 2013 - Budget Principal - Section FONCTIONNEMENT

Pôles et Direction	Imputations	Libellé	Dépenses	Recettes
Moyens Généraux	011-020-60622	Carburants	30 000	
	011-020-60632	Fournitures de petit équipement	8 000	
	011-020-6064	Fournitures administratives	6 000	
	011-020-611	Prestations de service	5 000	
	011-020-6262	Frais de télécom	2 500	
	011-020-61522	Entretien bâtiments	2 400	
		sous-total Moyens Graux	53 900	
		Sous-total Compétences entières	-14 209	-14 209
<i>Opérations réelles (Compétences partagées)</i>				
Alès				
Jeunesse	CLSH 011-421-6068	Autres matières et fournitures	-17 000	
Temps libre	sports 011-412-6238	Divers	-5 000	
	sports 65-414-658	Charges diverses de gestion courante	5 000	
	75-414-752	Revenus des immeubles		-23 600
Patrimoine	011-020-60611	Eau et assainissement	10 000	
	011-020-60612	Energie - électricité	170 000	
Moyens Graux	011-020-6262	Frais de télécom	8 400	
	011-020-61522	Entretien bâtiments	1 500	
divers	011-421-60632	Fournitures de petit équipement	-1 500	
	011-421-611	prestations de service	-1 500	
	011-251-60628	Autres fournitures non stockées	-500	
	011-251-6288	Autres services extérieurs	-500	
	011-251-60623	Alimentation	-500	
	011-321-60632	Fournitures de petit équipement	-5 000	
	011-321-6188	Autres frais divers	-5 000	
	011-321-637	Autres impôts	-1 500	
	011-95-6188	Autres frais divers	-700	
	011-95-6238	Divers	-5 300	
	011-322-61558	Autres biens mobiliers	-2 000	
	011-322-6188	Autres frais divers	-2 000	
	011-322-637	Autres impôts	-1 000	
	011-412-6238	Divers	-5 000	
	011-412-61558	Autres biens mobiliers	-1 000	
	011-411-60628	Autres fournitures non stockées	-2 000	
		sous-total Alès	137 900	-23 600
Boisset-Gaujac	011-251-60623	Alimentation	5 950	
		sous-total Boisset	5 950	0
Bagard	65-421-6574	Subvention de fonctionnement	300	
		sous-total Bagard	300	
Thoiras	65-421-6574	Subvention de fonctionnement	4 000	
		sous-total Thoiras	4 000	0
St Christol	011-251-60623	Alimentation	13 700	
	011-412-60632	Petits équipements	1 000	
	011-251-6064	Fournitures de bureau	1 000	
		sous-total St Christol	15 700	0
Eclairage public				
St Jean du Pin	011-814-60612	Energie - électricité	10 000	
Bouquet	011-814-60612	Energie - électricité	1 660	
Brouzet les Alès	011-814-60612	Energie - électricité	7 900	
Les Plans	011-814-60612	Energie - électricité	2 280	
St Just & vacq.	011-814-60612	Energie - électricité	3 950	
Servas	011-814-60612	Energie - électricité	2 270	
Seynes	011-814-60612	Energie - électricité	3 800	
Massanes	011-814-60612	Energie - électricité	4 785	
St Jean de Serres	011-814-60612	Energie - électricité	7 350	
Ste Croix de Cad.	011-814-60612	Energie - électricité	910	
St Bonnet	011-814-60612	Energie - électricité	1 620	
Vabres	011-814-60612	Energie - électricité	250	
		sous-total E.P.	46 775	0
Finances	73-01-7321	Attribution de compensation		234 225
		sous-total Finances		234 225
		Sous-total Compétences partagées	210 625	210 625
		TOTAL opérations réelles	196 416	196 416
		TOTAL FONCTIONNEMENT	196 416	196 416

Budget Construction & Gestion des Bâtiments

D.M 1 - Exercice 2013 -

Section INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
TOTAL opération d'ordre		0	0
23-90-2313	Travaux en cours	409 100	
21-90-2115	Terrains bâtis	255 000	
20-90-2031	Frais d'études	-22 000	
21-90-2135	Aménagement de construction	-131 500	
27-90-2764	Créances sur particuliers	-1 228 000	
27-90-2764	Créances sur particuliers		-411 472
O24	Cessions		-156 320
16-90-1641	Emprunts en euros		-149 608
TOTAL opération réelle		-717 400	-717 400
TOTAL INVESTISSEMENT		-717 400	-717 400

Section FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
TOTAL opération d'ordre		0	0
011-90-60611	Eau et assainissement	1 000	
011-90-60612	Energie -électricité	7 000	
011-90-61522	Entretien bâtiments	2 200	
011-90-617	Etudes et recherches	5 000	
011-90-6188	Autres frais divers	6 000	
011-90-6283	Frais de nettoyage	3 500	
011-90-611	Prestation de services	5 000	
75-90-758	Pdts divers de gestion courante		29 700
TOTAL opération réelle		29 700	29 700
TOTAL FONCTIONNEMENT		29 700	29 700

Budget Assainissement

D.M 1 - Exercice 2013 -

Section INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
TOTAL opération d'ordre		0	0
23-2315	Installation en cours	-6 500	
21-21532	Réseaux d'assainissement	6 500	
TOTAL opération réelle		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Section FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
TOTAL opération d'ordre		0	0
011-611	Prestations de services	26 000	
66-668	Autres charges financières	-26 000	
TOTAL opération réelle		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Budget Office de Tourisme

D.M 1 - Exercice 2013 -

Section INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
O21	Virement de la section fonctionnement		5 500
TOTAL opération d'ordre		0	5 500
21-95-2183	Matériel informatique	5 500	
TOTAL opération réelle		5 500	0
TOTAL INVESTISSEMENT		5 500	5 500

Section FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
O23	Virement à la section d'investissement	5 500	
TOTAL opération d'ordre		5 500	0
011-95-611	Contrats de prestations de service	-5 500	
TOTAL opération réelle		-5 500	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0

Budget Ordures Ménagères

D.M 1 - Exercice 2013 -

Section INVESTISSEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
O40-28138	Amortis. Autres constructions		6 100
O40 -281755	Amortis. Outillage ind. Mis à disposition		2 000
O40-28188	Autres amortissements		-3 000
O21	Virement de la section fonctionnement		-5 100
TOTAL opération d'ordre		0	0
TOTAL opération réelle		0	0
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0

Section FONCTIONNEMENT

IMPUTATION	LIBELLE	DEPENSE	RECETTE
O42-6811	Dotations aux amortissements	5 100	
O23	Virement à la section investissement	-5 100	
TOTAL opération d'ordre		0	0
65-658	Charges diverses de gestion courante	-1 500	
67-673	Titres annulés sur exercice antérieurs	1 500	
TOTAL opération réelle		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0



Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~ Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services
Frédéric JOUVE



Service : Finances
Réf : AB/EE
Tél. : 04 66 78 89 00

C 2013.10.02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Subventions 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 24 Septembre 2013,

DECIDE

D'octroyer une subvention aux associations et organismes ci-après :

Association bénéficiaire	Subvention accordée
Textes et Voix en Cévennes	5 000 €
Association Offres et Demandes	2 600 €
Alès Myriapolis	49 539 €
Micro-crèche Les Cardamômes – Méjannes les Alès	15 000 €

AUTORISE

Le Président à intervenir à la signature des conventions avec les associations dont le montant de l'aide annuelle est supérieur à 23 000 €.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

**Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture**



Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE



Service : Finances
Réf : EE
Tél. : 04 66 78 89 00

C 2013.10.03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Subventions secteur Jeunesse

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 24 septembre 2013,

DECIDE

D'octroyer une subvention aux associations ci-après :

Article	Association bénéficiaire	Montant accordé en 2013
421-6574	Secteur Jeunesse / C.L.S.H	
	Carrefour de Béthanie - Bagard	300 €
	Centre Social L'Oustal – St Jean du Gard	4 000 €

AUTORISE

Le Président ou le 1^{er} Vice-Président à intervenir à la signature des conventions avec les associations dont le montant de l'aide annuelle est supérieur à 23 000 €.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

**Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture**



Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

**Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE**



Service : Assistance Juridique
Réf : IS/LC
Tél. : 04.66.56.42.81

C 2013.10.04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Grille tarifaire services aménagements et usages numériques

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Considérant que l'accès aux télécommunications à Très Haut Débit (THD) jusqu'à 100Mbits/s et plus se révèle de plus en plus indispensable à une grande partie de la population et *a fortiori* aux entreprises et professionnels présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; qu'en effet cet outil s'incrimine en termes de réactivité pour les opérateurs économiques locaux, se traduit en termes d'attractivité pour le territoire d'Alès Agglomération ; qu'ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagements et usages numériques la Communauté d'Agglomération entend s'engager dans une démarche tendant tant à pérenniser les activités présentes sur son territoire qu'à accroître son attractivité ;

Considérant que l'article L. 1425-1 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent (...) établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. Ils peuvent mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. (...)* » ; que sur ce fondement Alès Agglomération s'est engagée dans le déploiement d'une infrastructure de fibres optiques, dites "fibres noires" afin de répondre à ses propres besoins pour raccorder différents sites publics de l'agglomération et que cette infrastructure peut favoriser et faciliter le développement des communications électroniques sur son territoire notamment en permettant aux entreprises de disposer d'une offre de service performante, concurrentielle, diversifiée et également adaptée à leurs besoins ;

Considérant que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Languedoc Roussillon ne prévoit le déploiement d'infrastructures THD, par France Télécom Orange, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération qu'à compter de l'année 2015 ; qu'au demeurant l'opérateur dispose à compter de la date de déploiement prévue par le SDTAN, d'un délai de trois ans pour engager des travaux de construction significatifs ; que dès lors la Communauté d'Agglomération a souhaité au-delà de la satisfaction de ses propres besoins pouvoir répondre plus rapidement à ceux constatés sur son territoire notamment en matière de développement économique ; qu'en effet, l'accès à ce type de service devenant un enjeu majeur du développement économique pour les entreprises et utilisateurs, un déploiement trop tardif ferait courir à la collectivité le risque de départs de certaines activités vers des territoires mieux couverts ; que pour autant, dans le cadre de la mise en oeuvre de son réseau de fibres optiques noires, Alès Agglomération a veillé à ce que tant les spécifications techniques retenues, que les modalités de mise à disposition de ses infrastructures, dans la limite des capacités disponibles, permettent une mutualisation future de ces équipements dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter la convention cadre de mise à disposition telle que portée en annexe à la présente délibération ; qu'à ce titre, il est précisé que Alès Agglomération n'entend pas rechercher un opérateur d'opérateurs qui exploiterait son infrastructure dans le cadre par exemple d'une délégation de service public ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les modalités tant juridiques que techniques et financières de mise à disposition des infrastructures réalisées par la Communauté d'Agglomération doivent faire l'objet d'une définition complète et précise ; qu'à ce titre la convention prévoit notamment une description des services et les modalités d'accès attachées, une matrice des risques et responsabilités, les spécifications techniques, une détermination du prix de la mise à disposition en référence à la grille tarifaire ainsi que la définition des relations contractuelles à intervenir entre Alès Agglomération et ses futurs cocontractants, à savoir les différents opérateurs de réseaux et de services de communications électroniques ainsi que les utilisateurs de réseaux indépendants qui souhaiteraient bénéficier ;

Considérant qu'il convient d'envisager la mise à disposition de fibres optiques noires restant disponibles et de fixer les tarifs des services de mise à disposition de fibre optique noire et d'hébergement par la Communauté d'Agglomération auprès des opérateurs et d'utilisateurs de réseaux indépendants qui souhaitent en bénéficier ;

DECIDE

-De fixer les tarifs des services de mise à disposition de fibre optique noire et d'hébergement par la Communauté d'Agglomération auprès des opérateurs de réseaux et de services de communications électroniques et d'utilisateurs de réseaux indépendants ;

L'offre de service de mise à disposition de fibre optique noire et hébergement se décline comme suit :

- Services de Mise à Disposition de Fibres Optiques nues et Fourreaux ;
- Services d'Hébergement ;
- Services de Mise à Disposition ZAE « THD » ;
- Services de Mise à Disposition Points Hauts Zones Blanches.

SERVICES DE MISE À DISPOSITION DE FIBRES OPTIQUES NUES ET FOURREAU

Frais d'Accès au Service et Délais sur devis et étude

Fourreaux ZAC	€/ml/an ⁽¹⁾
Habitation	0,75
Economique	1

(1)Maintenance comprise

Connectivité Optique (volume global)	€/paire/ml/an ⁽¹⁾				
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	IRU 10 ans
De 0 à 50 km	3,5	2,1	1,9	1,7	1,5
De 50 à 100 km	3,2	1,8	1,6	1,4	1,2
De 100 à 200 km	2,9	1,6	1,4	1,2	1
> 200 km	2,6	1,2	1	0,8	0,6
2 nd e paire tube différent	Sur devis				

(1)Maintenance et GTR 4H comprises

SERVICES D'HEBERGEMENT

Hébergement local technique	FAS (€)	€/an ⁽¹⁾
M ² en local technique	1500	3600
Loyer par baie 600x600 ou 600x900	1500	2100
Loyer 1U	500	350

(1)Energie 220VAC comprise

SERVICES DE MISE A DISPOSITION ZAE « THD »

Forfait Collecte ZAE

Service	FAS (€)	Redevance Annuelle		Redevance Mensuelle	
		Valeur	Unité	Valeur	Unité
1 an					
De 1 à 4 ZAE	3 000	25 000	€/ZAE/an	2 083	€/ZAE/mois
De 5 à 10 ZAE	3 000	15 000	€/ZAE/an	1 250	€/ZAE/mois
Plus de 10 ZAE	3 000	5 000	€/ZAE/an	417	€/ZAE/mois
10 ans					
De 1 à 4 ZAE	3 000	15 000	€/ZAE/an	1 250	€/ZAE/mois
De 5 à 10 ZAE	3 000	7 500	€/ZAE/an	625	€/ZAE/mois
Plus de 10 ZAE	3 000	2 500	€/ZAE/an	208	€/ZAE/mois

Forfait Lien Desserte ZAE

Service	FAS (€)	Redevance Annuelle		Redevance Mensuelle	
		Valeur	Unité	Valeur	Unité
De 1 à 9	1 000	875	€/lien/an	73	€/ZAE/mois
De 10 à 24	1 000	700	€/lien/an	58	€/ZAE/mois
De 25 à 49	1 000	525	€/lien/an	44	€/ZAE/mois
De 50 à 79	1 000	350	€/lien/an	29	€/ZAE/mois
Plus de 80	1 000	250	€/lien/an	21	€/ZAE/mois

SERVICE DE MISE A DISPOSITION DE POINTS HAUTS ZONES BLANCHES	
Points Hauts aménagés	HT/an/point haut ⁽¹⁾
Type « Collecte »*	
De 1 à 7 **	7 500
De 8 à 15 **	3 750
Supérieur ou égal à 16 **	1 000
Type « Desserte »***	
Par point haut	500
Option collecte fibre optique	HT/an/point haut ⁽²⁾
Par point haut	2000
*Site principal structurant relié au backbone filaire ou hertzien de l'opérateur et pouvant desservir un ou plusieurs points hauts capillaires. Peut également assurer une desserte locale.	
** Sur la base du quantitatif total de sites mis à disposition (collecte et desserte incluses)	
*** Site d'émission terminale relié à un point haut de collecte	
(1)Energie 220VAC et hébergement armoire pied de point haut	
(2)Maintenance et GTR 4H comprises	

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Tarifs des équipements du Pôle Mécanique au titre de l'organisation de séminaires d'entreprises, applicables sur l'année 2014.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération C2013.01.24 du Conseil de Communauté en date du 07 Janvier 2013, relative aux tarifs 2013 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 24/09/2013,

Considérant l'opportunité de développer sur le Pôle Mécanique Alès-Cévennes, une offre de location des infrastructures en direction des séminaires d'entreprises ;

Considérant que cette démarche consiste à proposer la location des équipements du Pôle Mécanique d'Alès, lors de journées peu commercialisées, uniquement le mardi et le mercredi ;

Considérant que le caractère expérimental de cette opération, conduit à appliquer un tarif correspondant à un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par la structure organisatrice de la manifestation, au regard du bon de commande et de la facture acquittée, établis entre ladite structure et son client ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'adopter un tarif spécifique pour l'année 2014, pour l'organisation de séminaires d'entreprises sur la location des équipements du Pôle Mécanique d'Alès, exclusivement le mardi et le mercredi.

ARTICLE 2 :

De fixer le tarif de location des équipements du Pôle Mécanique d'Alès à 20 % du Chiffre d'Affaires total réalisé par la structure organisatrice, sur présentation du bon de commande et de la facture acquittées entre cette structure et son client.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



**Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture**



Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE



Service : Direction Générale
Réf : JPB/FC
Tél. : 04 66 56 43 24

C 2013.10.07

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Déclaration de l'intérêt communautaire de garantie d'emprunt accordée au programme de réhabilitation de 50 logements, Cité le Moulinet à Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2252-2,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération - Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2013.01.01 du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération en date du 07 janvier 2013 relative à l'adoption de nouveaux statuts et lancement de la procédure de modification statutaire ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération exerce de par ses statuts la compétence obligatoire en matière d'équilibre social de l'habitat au travers de l'amélioration du patrimoine bâti déclaré d'intérêt communautaire,

Considérant que le programme Local de l'Habitat d'Alès Agglomération prévoit la réhabilitation d'un certain nombre de logements sociaux dans différents secteurs,

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Communauté d'Agglomération de pouvoir accorder sa garantie aux emprunts contractés par certains opérateurs de logements sociaux afin de permettre la réalisation de projets,

DECIDE

L'opération désignée ci-dessus vient renforcer le parc de logements sociaux prévus par le programme local de l'habitat du Grand Alès et répond à la demande croissante de logements de qualité.

Est donc d'intérêt communautaire, la réalisation par l'OPH d'Alès, 433 quai Bilina de l'opération suivante :

Réhabilitation de 50 logements, Cité le Moulinet à Alès

La Communauté d'Agglomération apportera sa garantie à la réalisation par l'OPH du programme d'emprunts réalisés pour cette opération.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



Service : Direction Générale
Réf : JPB/FC
Tél. : 04 66 56 43 24

C 2013.10.08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danièle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Garantie d'emprunt « LOGIS CEVENOLS »
Réhabilitation de 50 logements, Cité le Moulinet à Alès
Montant : 456 000 €uros - Prêt réhabilitation révisable inflation

Le Conseil de Communauté,

Vu les articles L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération - Alès Agglomération ;

Vu la demande formulée par L'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération, ayant son siège social au 433, quai de Bilina – 30118 Alès Cedex, sollicitant la garantie de financement pour une opération de réhabilitation de 50 logements, cité Le Moulinet à Alès ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération en date du 3 octobre 2013 portant déclaration de l'intérêt communautaire de la garantie d'emprunt accordée au programme de réhabilitation de 50 logements Cité Le Moulinet à Alès ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté d'Alès Agglomération de répondre favorablement à la demande de l'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération.

DECIDE

ARTICLE I :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'Alès Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **456 000 €uros** souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt locatif réhabilitation révisable inflation est destiné à financer la réhabilitation de 50 logements, Cité Le Moulinet à Alès.

ARTICLE II :

Les caractéristiques du prêt à garantir sont les suivantes :

Montant du prêt	:	456 000 €uros
Période d'amortissement	:	20 ans
Périodicité des échéances	:	Semestrielle
Index	:	Inflation
Taux d'intérêt actuariel annuel de prêt + 100 pdb (valeur 25 juin 2013)	:	Taux de l'inflation en vigueur à la date d'effet du contrat
Profil d'amortissement	:	Amortissement déduit de l'échéance
Modalité de révision	:	Double révisabilité limitée
Taux annuel de progressivité	:	0,50 %

Révisabilité à échéance du taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation de l'index inflation sans que le taux d'intérêt et le taux de progressivité révisés puissent être inférieurs à 0 %.

*L'index inflation désigne le taux exprimé sous forme de taux annuel, correspondant à l'inflation en France mesurée par la variation sur douze mois de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble des ménages hors tabac calculé par l'INSEE, et publié au Journal Officiel.

L'index inflation est actualisé aux mêmes dates que celles prévues pour la révision di Livret A, en fonction du taux d'inflation en glissement annuel publié au Journal Officiel pris en compte par la Banque de France pour calculer la variation du taux du Livret A.

Durant la période d'amortissement, l'emprunteur aura la faculté de demander, à une seule reprise et à titre définitif, la substitution de l'index inflation par l'index Livret A, augmenté d'une marge de 0,60 % (60 points de base pdb).

S'il exerce cette faculté, le taux d'intérêt actuariel annuel relatif au nouvel index sera le suivant :
Taux du Livret A en vigueur à la date de la substitution du taux + 60 pdb.

ARTICLE III :

La garantie de la Communauté d'Alès Agglomération est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'OPH pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans ne jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE IV :

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE V :

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ADOpte

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Garantie d'emprunt « OPH – Logis Cévenols »

**Réhabilitation des installations de plomberie, sanitaire, électricité
« Rochebelle » à Alès**

**Modification des caractéristiques du prêt garanti par délibération de la
Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en Cévennes**

C 2012.08.09 en date du 27 septembre 2012

Le Conseil de Communauté,

Vu les articles L. 5111-4 et L. 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération - Alès Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté d'Alès Agglomération C 2013.01.01 en date du 07 janvier 2013 relative à l'adoption de nouveaux statuts et lancement de la procédure de modification statutaire ;

Vu la délibération C 2012.08.08 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes en date du 27 septembre 2012 portant déclaration de l'intérêt communautaire de la garantie d'emprunt accordée au programme de réhabilitation des installations de plomberie, sanitaire, électricité de 48 logements cité Rochebelle à Alès-en-Cévennes ;

Vu la délibération C 2012.08.09 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes en date du 27 septembre 2012 accordant la garantie d'emprunt « OPH du Grand Alès » pour la réhabilitation des installations de plomberie, sanitaire, électricité « Rochebelle » à Alès pour un montant de 340 000 Euros au titre d'un Prêt Réhabilitation CDC ;

Vu la demande formulée par L'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération, ayant son siège social au 433, quai de Bilina – 30118 Alès Cedex, relative à la modification du montant du prêt réhabilitation porté de 340 000 Euros à 276 000 Euros ;

Considérant la substitution à compter du 1^{er} janvier 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération assure le suivi des dossiers relatifs aux opérations prévoyant les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;

Considérant que compte tenu de l'actualisation du montant du prêt réhabilitation contracté par L'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations comme établi à la délibération C 2012.08.09 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes, il convient d'en modifier le montant contracté au titre du Prêt réhabilitation.

DECIDE

ARTICLE I :

L'assemblée délibérante de la Communauté d'Alès Agglomération accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de **276 000 Euros** souscrit par l'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt réhabilitation est destiné à financer la réhabilitation des installations de plomberie, sanitaire, électricité de 48 logements « Cité Rochebelle » 197A et 197B, quai de Bilina à Alès.

ARTICLE II :

Les caractéristiques du prêt réhabilitation à garantir sont les suivantes :

Montant du prêt	:	276 000 Euros
Période d'amortissement	:	20 ans
Différé d'amortissement	:	2 ans
Périodicité des échéances	:	Annuelle

Index	:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel de prêt + 60 pdb	:	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat
Taux annuel de progressivité	:	0,50 %

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

ARTICLE III :

La garantie de la Communauté d'Alès Agglomération est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci.

La garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Office Public de l'Habitat – Logis Cévenols OPH Alès Agglomération dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

ARTICLE IV :

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE V :

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.



Service : DGST
Tél. : 04.66.56.10.75
Réf. : AM/SC

C 2013.10.10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBURGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Octroi d'un fonds de concours 2013 à diverses Communes

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L5216-5,

VU la délibération C 2013.07.29 du 27 Juin 2013 relative aux fonds de concours - Année 2013 - accordés aux Communes pour des opérations d'investissement ou de fonctionnement,

VU l'avis favorable de la Commission des Fonds de Concours en date du 24 Septembre 2013,

DECIDE

D'octroyer un fonds de concours aux Communes suivantes :

SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE

Travaux acoustique Foyer Communal

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 24 425 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

RIBAUTE LES TAVERNES

Réfection courts de tennis

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 40 132,50 €uros H.T. La subvention attendue du FDE s'élève à la somme de 20 066,25 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 10 000 €uros.

MONS

Réfection chemins communaux

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 21 936,35 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 10 000 €uros.

SERVAS

Réfection murs Mairie et cimetière

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 10 629,82 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

MASSANES

Renforcement réseaux eau potable

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 49 212,26 €uros H.T. La subvention attendue du Conseil Général s'élève à la somme de 9 300 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

CASTELNAU VALENCE

Travaux de voirie sur chemins communaux

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 23 878,60 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

SAINT BONNET DE SALENDRINQUE

Terrassement abord cimetière et réfection escalier

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 18 000 €uros H.T. La subvention attendue du Conseil Général s'élève à la somme de 7 000 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

SAINT MARTIN DE VALGALGUES

Restructuration espace intérieur restaurant scolaire

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 50 000 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 000 €uros.

BOISSET ET GAUJAC

Aménagement paysager centre village et réfection chemin communal

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 23 673 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 10 000 €uros.

TORNAC

Création agence postale et bibliothèque

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 137 000 Euros H.T. La subvention attendue du FDE s'élève à la somme de 20 000 Euros et du DETR 2013 s'élève à 54 800 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 Euros.

SAINT CHRISTOL LEZ ALES

Aménagement de l'Avenue du Château

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 24 817,54 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 10 000 Euros.

Aménagement du Carrefour du Chemin de la Ferme

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 35 516,21 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 15 000 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant total des fonds de concours pour ces projets s'élève à 25 000 Euros.

SEYNES

Réfection Chemin de La Bergerie

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 14 006 Euros H.T. La subvention attendue du FDE s'élève à la somme de 6 150 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 3 900 Euros.

Réfection fossé Chemin de La Gare

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 3 130 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 1 100 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant total des fonds de concours pour ces projets s'élève à 5 000 Euros.

NERS

Extension du Réseau électrique

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 5 862,69 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 2 800 Euros.

Fourniture et installation de Climatisation Réversible

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 4 464,88 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 2 200 €uros.

Construction d'un mur de soutènement

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 4 975,00 €uros H.T. €uros. Aucune subvention n'est attendue

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 2 400 €uros.

Extension Réseau éclairage public

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 3 875,00 €uros H.T. €uros. Aucune subvention n'est attendue

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 600 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

MIALET

Renforcement réseaux d'eau potable de Paussan

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 27 919 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SAINT JEAN DE CEYRARGUES

Acquisition de terrain pour création cimetière

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 14 000 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

LEZAN

Extension et mise en conformité accessibilité handicapés école communale

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 576 000 €uros H.T. La subvention attendue du DETR 2013 s'élève à la somme de 105 000 €uros et du FDE CG30 s'élève à 95 000 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN

Création réseau pluvial et réfection chemins communaux

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 10 969 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

BROUZET LES ALES

Extension du cimetière

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 18 384,44 Euros H.T. La subvention attendue du Conseil Général s'élève à la somme de 4 000 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 2 370,39 Euros.

Réfection de la voirie communale

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 11 489 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 629,61 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant total des fonds de concours pour ces projets s'élève à 8 000 Euros.

SAINT JEAN DE SERRES

Réalisation des travaux de mise en discrétion du réseau de France Télécom et de réfection de la voirie

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 26 180 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 Euros.

ALES

Aménagement de l'Avenue d'Anduze

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 370 000 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 180 000 Euros.

GENERARGUES

Aménagement Aire de Jeux

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 16 712 Euros H.T. La subvention attendue du Conseil Général s'élève à la somme de 8 300 Euros et pour la MSA à la somme de 500 €.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 3 000 Euros.

Acquisition d'un Véhicule

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 23 194,40 Euros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 Euros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant total des fonds de concours pour ces projets s'élève à 8 000 Euros.

SALINDRES

Travaux de voirie rue Paul Valéry

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 41 815 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 15 000 €uros.

SAINTE CROIX DE CADERLE

Dallage Accès Chapelle

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 19 851,81 €uros H.T. La subvention attendue du Conseil Général s'élève à la somme de 3 500 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

SAINT JEAN DU GARD

Travaux de mise en sécurité école maternelle, travaux appartement Gendarmerie, acquisition auto laveuse

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 20 500 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 10 000 €uros.

VEZENOBRES

Réalisation parking bas du village

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 310 500 €uros H.T. Les subventions attendues du DETR 2013 s'élève à la somme de 60 000 €uros, du CG30 à 60 000 €uros, du Fonds Parlementaire à 10 000 €uros et diverses subventions pour un montant de 50 000 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 10 000 €uros.

CORBES

Travaux chauffage salle polyvalente

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 6 920 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue. Le Fond de Concours attribué par Alès Agglomération sera de 3 460 €.

Travaux de signalétique dans le village

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 2 040 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue. Le Fond de Concours attribué par Alès Agglomération sera de 1 020 €.

Travaux production eau potable

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 1 323 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue. Le Fond de Concours attribué par Alès Agglomération sera de 520 €.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 5 000 €uros.

MARTIGNARGUES

Travaux d'accès parking

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 4 250 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Acquisition d'un véhicule et d'une remorque

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 7 327,21 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 5 000 €uros.

SAINT HILAIRE DE BRETHMAS

Création d'un bassin de rétention

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 60 880 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 000 €uros.

SAINT PRIVAT DES VIEUX

Construction et pose d'un hangar

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 58 947,49 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 20 000 €uros.

EUZET LES BAINS

Réhabilitation divers chemins communaux et remise en état ancien boudrome et abords complexe salle polyvalente

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 11 840,50 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

LES PLANS

Travaux aménagement intérieur du Cimetière - Columbarium

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 5 350 €uros H.T. La subvention attendue du Conseil Général s'élève à la somme de 2 675 €uros. Le Fond de Concours attribué par Alès Agglomération sera de 1026,00 €.

Finition bâtiments communaux

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 7 948 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue. Le Fond de Concours attribué par Alès Agglomération sera de 3 974 €.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ces projets s'élève à la somme de 5 000 €uros.

DEAUX

Travaux de pluvial Route de Vézénobres

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 19 600 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

MEJANNES LES ALES

Travaux réfection et aménagement de voirie

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 55 065 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

BRIGNON

Transformation ancienne poste du village

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 125 000 €uros H.T. La subvention attendue du Département s'élève à la somme de 50 000,00 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SAINT JEAN DU PIN

Travaux aménagement voirie

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 17 825,70 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

BOUCOIRAN ET NOZIERES

Aménagement des cimetières

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 38 900 €uros H.T. La subvention attendue du Conseil Général du Gard s'élève à la somme de 5 000 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SAINT JUST ET VACQUIERES

Travaux aménagement quartier des Mazes

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 29 720,00 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

CRUVIERS-LASCOURS

Réalisation des travaux de sécurité routière

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 16 920 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE

Réfection de la toiture de la Cure

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 27 859,85 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SOUSTELLE

Enrochement berges du ruisseau du Vallat

Conformément au plan de financement présenté par la Commune ledit projet s'élève à la somme de 14 348 €uros H.T. La subvention attendue de l'État s'élève à la somme de 2 688,60 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

MASSILLARGUES-ATUECH

Restauration cimetière

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 28 000 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 8 000 €uros.

SAINT PAUL LA COSTE

Travaux de voirie

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 102 734 €uros H.T. Les subventions attendues de l'État s'élève à la somme de 30 528 €uros, de la région à 12 212 €uros et du Conseil Général à 30 528 €uros.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

ANDUZE

Travaux divers

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 34 783,85 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 15 000 €uros.

BAGARD

Aménagement de la voirie

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 57 608 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 10 000 €uros.

SAINT HIPPOLYTE DE CATON

Réfection chemins communaux

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 44 635,50 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

THOIRAS

Réalisation plafonds suspendus classes primaires

Conformément au plan de financement présenté par cette Commune ledit projet s'élève à la somme de 11 429 €uros H.T. Aucune subvention n'est attendue.

Conformément à la Délibération C 2013.07.29 le montant du fonds de concours accordé pour ce projet s'élève à la somme de 5 000 €uros.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères, 30000 Nîmes.

RECAPITULATIF DEMANDES FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES

Nbr	COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS	PART COMMUNALE
1	ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Travaux acoustique foyer communal	24 425,00 €	0,00 €	8 000,00 €	16 425,00 €
2	RIBAUTE LES TAVERNES	Réfection courts de tennis	40 132,50 €	20 066,25 €	10 000,00 €	10 066,25 €
3	MONS	Réfection chemins communaux	21 936,35 €	0,00 €	10 000,00 €	11 936,35 €
4	SERVAS	Réfection murs Mairie et cimetière	10 629,82 €	0,00 €	5 000,00 €	5 629,82 €
5	MASSANES	Renforcement réseau eau potable	49 212,26 €	9 300,00 €	5 000,00 €	34 912,26 €
6	CASTELNAU VALENCE	Travaux de voirie sur chemins communaux	23 878,60 €	0,00 €	5 000,00 €	18 878,60 €
7	ST BONNET DE SALENDRIQUE	Terrassement abords cimetière et réfection escaliers	18 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
8	ST MARTIN DE VALGALGUES	Restructuration espace intérieur restaurant scolaire	50 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
9	BOISSET ET GAUJAC	Aménagement paysager centre village et réfection chemin communal	23 673,00 €	0,00 €	10 000,00 €	13 673,00 €
10	TORNAC	Création agence postale et bibliothèque	137 000,00 €	74 800,00 €	8 000,00 €	54 200,00 €
11	ST CHRISTOL LEZ ALES	Aménagement d'une Avenue et d'un Carrefour	60 333,75 €	0,00 €	25 000,00 €	35 333,75 €
12	SEYNES	Réfection voirie communale et création fossé écoulement sur voirie	17 136,00 €	6 150,00 €	5 000,00 €	5 986,00 €
13	NERS	Travaux Divers	19 177,57 €	0,00 €	8 000,00 €	11 177,57 €

14	MIALET	Renforcement réseau eau potable	27 919,00 €	0,00 €	8 000,00 €	19 919,00 €
15	SALINDRES	Travaux de voirie	41 815,00 €	0,00 €	15 000,00 €	26 815,00 €

Nbr	COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS	PART COMMUNALE
16	ST JEAN DE CEYRARGUES	Acquisition parcelles pour création cimetière, terrain de sports et parking	14 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	9 000,00 €
17	LEZAN	Extension et mise en conformité « accessibilité handicapé » École	576 000,00 €	200 000,00 €	8 000,00 €	368 000,00 €
18	ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	Création réseau pluvial	10 969,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 969,00 €
19	BROUZET LES ALES	Réfection voirie communale et extension cimetière	29 873,44 €	4 000,00 €	8 000,00 €	17 873,44 €
20	ST JEAN DE SERRES	Mise en discrétion réseaux France Télécom et réfection voirie communale	26 180,00 €	0,00 €	8 000,00 €	18 180,00 €
21	ALES	Aménagement Avenue d'Anduze	370 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	190 000,00 €
22	GENERARGUES	Aménagement Aire de Jeux et Acquisition d'un Véhicule	39 906,40 €	8 800,00 €	8 000,00 €	23 106,40 €
23	STE CROIX DE CADERLE	Dallage Accès Chapelle	19 851,81 €	3 500,00 €	5 000,00 €	11 351,81 €
24	ST JEAN DU GARD	Mise en sécurité École Maternelle, Travaux Appartement Gendarmerie, Acquisition Auto-laveuse	20 500,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 500,00 €
25	VEZENOBRES	Création d'un parking	310 500,00 €	180 000,00 €	10 000,00 €	120 500,00 €
26	CORBES	Travaux Divers	10 283,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 283,00 €
27	MARTIGNARGUES	Travaux Divers	12 953,67 €	0,00 €	5 000,00 €	7 953,67 €

28	ST HILAIRE DE BRETHMAS	Création d'un bassin de rétention	60 880,00 €	0,00 €	20 000,00 €	40 880,00 €
29	ST PRIVAT DES VIEUX	Construction et pose d'un hangar	58 947,49 €	0,00 €	20 000,00 €	38 947,49 €
30	EUZET LES BAINS	Réhabilitation divers chemins communaux	11 840,50 €	0,00 €	5 000,00 €	6 840,50 €

Nbr	COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS	PART COMMUNALE
31	LES PLANS	Aménagement intérieur cimetière et finition bâtiments communaux	13 298,00 €	2 675,00 €	5 000,00 €	5 623,00 €
32	DEAUX	Travaux de pluvial Route de Vézénobres	19 600,00 €	0,00 €	8 000,00 €	11 600,00 €
33	MEJANNES LES ALES	Travaux réfection et aménagement de voirie	55 065,00 €	0,00 €	8 000,00 €	47 065,00 €
34	BRIGNON	Transformation ancienne poste du village	125 000,00 €	50 000,00 €	8 000,00 €	67 000,00 €
35	ST JEAN DU PIN	Travaux aménagement voirie	17 825,70 €	0,00 €	8 000,00 €	9 825,70 €
36	BOUCOIRAN ET NOZIERES	Aménagement cimetières	38 900,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	25 900,00 €
37	STJUST ET VACQUIERES	Aménagement Quartier des Mazes	29 720,00 €	0,00 €	5 000,00 €	24 720,00 €
38	CRUVIERS-LASCOURS	Travaux de Sécurité Routière	16 920,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 920,00 €
39	ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	Travaux réfection toiture	27 859,85 €	0,00 €	8 000,00 €	19 859,85 €
40	SOUSTELLE	Enrochement berges ruisseau du Vallat	14 348,00 €	2 688,60 €	5 000,00 €	6 659,40 €
41	MASSILLARGUES-ATUECH	Restauration cimetière	28 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €
42	SAINT PAUL LA COSTE	Travaux de voirie	102 734,00 €	73 268,00 €	5 000,00 €	24 466,00 €
43	ANDUZE	Travaux Divers	34 783,85 €	0,00 €	15 000,00 €	19 783,85 €
44	BAGARD	Aménagement de la voirie	57 608,00 €	0,00 €	10 000,00 €	47 608,00 €

45	ST HIPPOLYTE DE CATON	Réfection chemins communaux	44 635,50 €	0,00 €	5 000,00 €	39 635,50 €
46	THOIRAS	Réalisation plafonds suspendus classes primaires	11 429,00 €	0,00 €	5 000,00 €	6 429,00 €

RECAPITULATIF DEMANDES FONDS DE CONCOURS DES COMMUNES

Nbr	COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS	PART COMMUNALE
1	ST SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Travaux acoustique foyer communal	24 425,00 €	0,00 €	8 000,00 €	16 425,00 €
2	RIBAUTE LES TAVERNES	Réfection courts de tennis	40 132,50 €	20 066,25 €	10 000,00 €	10 066,25 €
3	MONS	Réfection chemins communaux	21 936,35 €	0,00 €	10 000,00 €	11 936,35 €
4	SERVAS	Réfection murs Mairie et cimetière	10 629,82 €	0,00 €	5 000,00 €	5 629,82 €
5	MASSANES	Renforcement réseau eau potable	49 212,26 €	9 300,00 €	5 000,00 €	34 912,26 €
6	CASTELNAU VALENCE	Travaux de voirie sur chemins communaux	23 878,60 €	0,00 €	5 000,00 €	18 878,60 €
7	ST BONNET DE SALENDRIQUE	Terrassement abords cimetière et réfection escaliers	18 000,00 €	7 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
8	ST MARTIN DE VALGALGUES	Restructuration espace intérieur restaurant scolaire	50 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	30 000,00 €
9	BOISSET ET GAUJAC	Aménagement paysager centre village et réfection chemin communal	23 673,00 €	0,00 €	10 000,00 €	13 673,00 €
10	TORNAC	Création agence postale et bibliothèque	137 000,00 €	74 800,00 €	8 000,00 €	54 200,00 €
11	ST CHRISTOL LEZ ALES	Aménagement d'une Avenue et d'un Carrefour	60 333,75 €	0,00 €	25 000,00 €	35 333,75 €
12	SEYNES	Réfection voirie communale et création fossé écoulement sur voirie	17 136,00 €	6 150,00 €	5 000,00 €	5 986,00 €
13	NERS	Travaux Divers	19 177,57 €	0,00 €	8 000,00 €	11 177,57 €

14	MIALET	Renforcement réseau eau potable	27 919,00 €	0,00 €	8 000,00 €	19 919,00 €
15	SALINDRES	Travaux de voirie	41 815,00 €	0,00 €	15 000,00 €	26 815,00 €

Nbr	COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS	PART COMMUNALE
16	ST JEAN DE CEYRARGUES	Acquisition parcelles pour création cimetière, terrain de sports et parking	14 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	9 000,00 €
17	LEZAN	Extension et mise en conformité « accessibilité handicapé » École	576 000,00 €	200 000,00 €	8 000,00 €	368 000,00 €
18	ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	Création réseau pluvial	10 969,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 969,00 €
19	BROUZET LES ALES	Réfection voirie communale et extension cimetière	29 873,44 €	4 000,00 €	8 000,00 €	17 873,44 €
20	ST JEAN DE SERRES	Mise en discrétion réseaux France Télécom et réfection voirie communale	26 180,00 €	0,00 €	8 000,00 €	18 180,00 €
21	ALES	Aménagement Avenue d'Anduze	370 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	190 000,00 €
22	GENERARGUES	Aménagement Aire de Jeux et Acquisition d'un Véhicule	39 906,40 €	8 800,00 €	8 000,00 €	23 106,40 €
23	STE CROIX DE CADERLE	Dallage Accès Chapelle	19 851,81 €	3 500,00 €	5 000,00 €	11 351,81 €
24	ST JEAN DU GARD	Mise en sécurité École Maternelle, Travaux Appartement Gendarmerie, Acquisition Auto-laveuse	20 500,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 500,00 €
25	VEZENOBRES	Création d'un parking	310 500,00 €	180 000,00 €	10 000,00 €	120 500,00 €
26	CORBES	Travaux Divers	10 283,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 283,00 €
27	MARTIGNARGUES	Travaux Divers	12 953,67 €	0,00 €	5 000,00 €	7 953,67 €

28	ST HILAIRE DE BRETHMAS	Création d'un bassin de rétention	60 880,00 €	0,00 €	20 000,00 €	40 880,00 €
29	ST PRIVAT DES VIEUX	Construction et pose d'un hangar	58 947,49 €	0,00 €	20 000,00 €	38 947,49 €
30	EUZET LES BAINS	Réhabilitation divers chemins communaux	11 840,50 €	0,00 €	5 000,00 €	6 840,50 €

Nbr	COMMUNE	PROJET	MONTANT	SUBVENTION	FONDS DE CONCOURS	PART COMMUNALE
31	LES PLANS	Aménagement intérieur cimetière et finition bâtiments communaux	13 298,00 €	2 675,00 €	5 000,00 €	5 623,00 €
32	DEAUX	Travaux de pluvial Route de Vézénobres	19 600,00 €	0,00 €	8 000,00 €	11 600,00 €
33	MEJANNES LES ALES	Travaux réfection et aménagement de voirie	55 065,00 €	0,00 €	8 000,00 €	47 065,00 €
34	BRIGNON	Transformation ancienne poste du village	125 000,00 €	50 000,00 €	8 000,00 €	67 000,00 €
35	ST JEAN DU PIN	Travaux aménagement voirie	17 825,70 €	0,00 €	8 000,00 €	9 825,70 €
36	BOUCOIRAN ET NOZIERES	Aménagement cimetières	38 900,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €	25 900,00 €
37	STJUST ET VACQUIERES	Aménagement Quartier des Mazes	29 720,00 €	0,00 €	5 000,00 €	24 720,00 €
38	CRUVIERS-LASCOURS	Travaux de Sécurité Routière	16 920,00 €	0,00 €	8 000,00 €	8 920,00 €
39	ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	Travaux réfection toiture	27 859,85 €	0,00 €	8 000,00 €	19 859,85 €
40	SOUSTELLE	Enrochement berges ruisseau du Vallat	14 348,00 €	2 688,60 €	5 000,00 €	6 659,40 €
41	MASSILLARGUES-ATUECH	Restauration cimetière	28 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	20 000,00 €
42	SAINT PAUL LA COSTE	Travaux de voirie	102 734,00 €	73 268,00 €	5 000,00 €	24 466,00 €
43	ANDUZE	Travaux Divers	34 783,85 €	0,00 €	15 000,00 €	19 783,85 €
44	BAGARD	Aménagement de la voirie	57 608,00 €	0,00 €	10 000,00 €	47 608,00 €

45	ST HIPPOLYTE DE CATON	Réfection chemins communaux	44 635,50 €	0,00 €	5 000,00 €	39 635,50 €
46	THOIRAS	Réalisation plafonds suspendus classes primaires	11 429,00 €	0,00 €	5 000,00 €	6 429,00 €



Service : Pôle infrastructures
Réf : PV/OB
Tél. : 04.66.56.11.22

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Fonds de concours à la Ville d'Alès pour la création d'un équipement social dans l'ancien bâtiment du foyer des jeunes travailleurs sur le quartier des Près Saint Jean.

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°2003.710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine créant en son article 10 un établissement public national à caractère industriel et commercial dénommé « Agence Nationale de Rénovation Urbaine » (ANRU), dont la mission est de contribuer, par des concours financiers, à la réalisation du programme national de rénovation urbaine dans les quartiers classés en zone urbaine sensible,

VU le projet de rénovation urbaine des quartiers des Près Saint Jean- Cévennes constitué par les trois Maîtres d'Ouvrages Alès Agglomération – Ville d'Alès – OPH Logis Cévenols, le Président d'Alès Agglomération en étant le porteur politique, en vue de sa présentation au financement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU),

VU l'arrêté préfectoral n°2013-044-002 en date du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération,

VU l'avis favorable de la Commission « Fonds de concours » en date du 24/09/13,

CONSIDERANT qu'un protocole de préfiguration de la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine des Quartiers du Près Saint Jean et des Cévennes a été signé le 07 juillet 2006 et que ce dernier a permis de lancer les premières opérations sur ces deux quartiers, avant même la signature de la Convention Générale,

CONSIDERANT que la convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine des Quartiers des Près Saint Jean et des Cévennes a été signée à l'Hôtel de Ville d'Alès le mardi 9 décembre 2008 entre M. MARTIN-GOUSSET Directeur Général Adjoint de l'ANRU et tous les partenaires locaux,

CONSIDERANT qu'un avenant n°1, signé le 15 mars 2012 a permis de compléter cette convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine,

CONSIDERANT qu'un avenant n°2, signé le 04 mai 2013 a permis de compléter cette convention pluriannuelle de Rénovation Urbaine,

CONSIDERANT la délibération n°11.03.24.1 du Conseil Municipal en date du 06 juin 2011 par laquelle la ville d'Alès Alès accepte de bénéficier de ce fonds de concours,

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président à octroyer un fonds de concours d'un montant de 238 596 € HT à la ville d'Alès pour l'opération « la création d'un équipement social dans l'ancien bâtiment du foyer des jeunes travailleurs sur le quartier des Près Saint Jean » conformément au plan de financement ci-dessous.

ORGANISME	Montant en Euros HT	%
ETAT ANRU	400 404€	44%
DEPARTEMENT	81 000€	9%
ALES AGGLOMERATION	238 596€	27%
VILLE D'ALES	180 000€	20%
TOTAL HT	900 000€	100%

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture



Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



Service : Assistance Juridique
Réf : IS/LC
Tél. : 04.66.56.42.81

C 2013.10.12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Approbation de la convention cadre concernant la mise à disposition de fibres optiques noires et hébergement – Autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer la convention

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1425-1;

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération ;

Considérant que l'accès aux télécommunications à Très Haut Débit (THD) jusqu'à 100Mbps/s et plus se révèle de plus en plus indispensable à une grande partie de la population et *a fortiori* aux entreprises et professionnels présents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ; qu'en effet cet outil s'incrimine en termes de réactivité pour les opérateurs économiques locaux, se traduit en termes d'attractivité pour le territoire d'Alès Agglomération ; qu'ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière d'aménagements et usages numériques la Communauté d'Agglomération entend s'engager dans une démarche tendant tant à pérenniser les activités présentes sur son territoire qu'à accroître son attractivité ;

Considérant que l'article L. 1425-1 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent (...) établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques, acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants. Ils peuvent mettre de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. (...)* » ; que sur ce fondement Alès Agglomération s'est engagée dans le déploiement d'une infrastructure de fibres optiques, dites "fibres noires" afin de répondre à ses propres besoins pour raccorder différents sites publics de l'agglomération et que cette infrastructure peut favoriser et faciliter le développement des communications électroniques sur son territoire notamment en permettant aux entreprises de disposer d'une offre de service performante, concurrentielle, diversifiée et également adaptée à leurs besoins ;

Considérant que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Région Languedoc Roussillon ne prévoit le déploiement d'infrastructures THD, par France Télécom Orange, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération qu'à compter de l'année 2015 ; qu'au demeurant l'opérateur dispose à compter de la date de déploiement prévue par le SDTAN, d'un délai de trois ans pour engager des travaux de construction significatifs ; que dès lors la Communauté d'Agglomération a souhaité au-delà de la satisfaction de ses propres besoins pouvoir répondre plus rapidement à ceux constatés sur son territoire notamment en matière de développement économique ; qu'en effet, l'accès à ce type de service devenant un enjeu majeur du développement économique pour les entreprises et utilisateurs, un déploiement trop tardif ferait courir à la collectivité le risque de départs de certaines activités vers des territoires mieux couverts ; que pour autant, dans le cadre de la mise en oeuvre de son réseau de fibres optiques noires, Alès Agglomération a veillé à ce que tant les spécifications techniques retenues, que les modalités de mise à disposition de ses infrastructures, dans la limite des capacités disponibles, permettent une mutualisation future de ces équipements dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter la convention cadre de mise à disposition telle que portée en annexe à la présente délibération ; qu'à ce titre, il est précisé que la Communauté d'Alès Agglomération n'entend pas rechercher un opérateur d'opérateurs qui exploiterait son infrastructure dans le cadre par exemple d'une délégation de service public ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que les modalités tant juridiques que techniques et financières de mise à disposition des infrastructures réalisées par la Communauté d'Agglomération doivent faire l'objet d'une définition complète et précise ; qu'à ce titre la convention prévoit notamment une description des services et les modalités d'accès attachées, une matrice des risques et responsabilités, les spécifications techniques, une détermination du prix de la mise à disposition en référence à la grille tarifaire ainsi que la définition des relations contractuelles à

intervenir entre Alès Agglomération et ses futurs cocontractants, à savoir les différents opérateurs de réseaux et de services de communications électroniques ainsi que les utilisateurs de réseaux indépendants qui souhaiteraient bénéficier ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve la rédaction des conventions cadres relatives à la mise à disposition de fibres optiques noires et d'hébergement physique.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Président à signer les conventions subséquentes, avec les différents opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants, en fonction des modalités et selon les tarifs définis à la précédente délibération et approuvés par le Conseil Communautaire avec l'ensemble des opérateurs ou utilisateurs de réseaux indépendants souhaitant bénéficier de ce réseau.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Communautaire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



**Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture**

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.13

Direction Assistance Juridique
Ref : IS/SC/MP/2013
Tél. : 04 66 56 42 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Délibération de principe - ZAD des Hauts de Saint Hilaire - Réaffirmation du projet et demande d'ouverture d'une enquête publique complémentaire

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-1, L123-14, L 123-14-2, L123-16 et R. 123-23 -1 et 2,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-14 et R123-23,

Vu le Code de l'Expropriation et notamment l'article L11-1,

Vu la Délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès du 21 juin 2012, demandant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, à la mise en compatibilité du POS sur le périmètre de la ZAD,

Vu la Délibération du 23 juillet 2012 du Conseil Municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas approuvant le dossier d'enquête préalable à la DUP valant mise en compatibilité du POS de la commune sur le périmètre de la ZAD,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 9 novembre 2012,

Vu l'avis favorable des Personnes Publiques Associées lors de la réunion du 11 Janvier 2013,

Vu le dossier soumis à l'enquête publique, laquelle s'est déroulée dans les communes concernées de Saint Hilaire de Brethmas et Méjannes les Alès, du 19 mars au 30 avril 2013,

Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête en date du 13 juin 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Saint Hilaire de Brethmas en date du 15 juillet 2013 émettant un avis favorable au projet,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Méjannes les Alès en date du 30 juillet 2013 portant également un avis favorable au projet,

Vu la volonté de la Communauté d'Agglomération de réaliser le projet et de le mener à terme,

Considérant que depuis l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2004, délimitant le périmètre provisoire de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire, la Communauté d'Agglomération, en accord avec la commune de Saint Hilaire de Brethmas, a décidé la réalisation du projet d'aménagement du site,

Considérant que l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2006 déclarant le périmètre définitif de la ZAD des Hauts de Saint Hilaire a repris les 4 secteurs prospectifs d'aménagement :

- Un premier grand pôle à vocation golfique avec des équipements associés au golf,
- Un second pôle à vocation de développement économique avec un secteur dédié aux technologies nouvelles et à la recherche,
- Un troisième pôle à vocation d'extension urbaine dédié à l'habitat permanent lié au développement de la commune de Saint Hilaire de Brethmas,
- Un quatrième pôle à vocation touristique périphérique au golf (hébergements et loisirs),

Considérant qu'un travail conséquent d'acquisition foncière située à l'intérieur et autour du périmètre de la ZAD a été diligenté ces dernières années par la Communauté d'Agglomération du Grand Alès désormais Alès Agglomération, titulaire du droit de préemption aux fins de permettre la réalisation de ce projet d'aménagement communautaire,

Considérant que ce travail d'acquisition foncière a conduit, en particulier, à maîtriser environ 90% des surfaces dédiées au pôle à vocation golfique,

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, Maître d'Ouvrage de ce projet communautaire a, par délibération du 21 juin 2012 :

- 1 : Approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique,
- 2 : Approuvé le dossier d'enquête parcellaire,
- 3: Approuvé le dossier d'enquête lié à la mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune,
- 4 : Sollicité de Monsieur le Préfet du Gard, l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique, au parcellaire, ainsi qu'à la mise en compatibilité du document d'urbanisme des communes concernées,
- 5 : Requis de Monsieur le Préfet du Gard, à l'issue des enquêtes, le prononcé des arrêtés correspondants.

Considérant que la procédure de DUP vaudra mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Saint Hilaire de Brethmas dans lequel seront créées les nouvelles zones suivantes:

- Zone INAZ comprenant les secteurs INAZa , INAZb et INAZg (volet habitat)
- Zone IIINAZ (volet tourisme)
- Zone IVNAZ (volet économique)
- Zone NDZg comprenant un secteur NDZgc (volet golfique et équipements spécifiques)
- Zone ND (espaces naturels)

Considérant que la Communauté d'Agglomération et les communes ont approuvé de manière conjointe, le dossier global régulièrement constitué, conformément aux dispositions des Codes de l'expropriation, de l'urbanisme et de l'environnement ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération a toujours été soucieuse de respecter et garantir les enjeux environnementaux et sanitaires tout au long de la préparation du projet, sur le périmètre de l'opération et au-delà, **Que** l'évaluation environnementale matérialisée par l'étude d'impact a été réalisée en ce sens,

Considérant que l'autorité de l'Etat compétente en matière d'environnement a donné son avis sur le dossier le 9 novembre 2012; **Qu'il** y souligne « le réel effort fait par la communauté d'Agglomération afin de concilier le projet d'aménagement, en particulier le golf et le patrimoine naturel important mis en évidence par les études naturalistes ».

Considérant que le dossier de mise en compatibilité des POS des communes concernées avec le projet des Hauts de Saint Hilaire dans le cadre de la DUP a été examiné lors de la réunion du 11 janvier 2013, réunissant toutes les personnes publiques associées et les services de l'État,

Considérant qu'au cours de cette réunion, aucune objection, remarque ou observation n'est venue contrarier substantiellement la réalisation future du projet; **Que**, lors de cet examen conjoint, les personnes publiques associées ont émis un avis favorable à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées (POS), **Que**, lors de cette même réunion, les trois communes limitrophes Méjannes-les-Alès, Deaux et Vézénobres ainsi que le Conseil Général ont émis, eux aussi, un avis favorable,

Considérant que par arrêté n°13-02-05 du 8 février 2013, M. le Sous-Préfet d'Alès par délégation de Monsieur Le Préfet du Gard, a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalablement citées (déclaration d'utilité publique des travaux, enquête parcellaire, mise en compatibilité du POS de Saint Hilaire de Brethmas et déclaration de projet valant mise en compatibilité du POS de Méjannes les Alès),

Considérant que l'enquête s'est déroulée du 19 mars 2013 au 30 avril 2013 avec 5 demi-journées de permanence sur la commune de Saint Hilaire de Brethmas et une demi-journée sur la commune de Méjannes les Alès ; **Que** la commission d'enquête reconnaît que « la publicité de la procédure d'enquête a été faite dans des conditions satisfaisantes, compte tenu du nombre important de propriétaires concernés »,

Considérant que suite à cette enquête, la commission a rendu un rapport et des conclusions en date du 13 juin 2013,

Considérant que la commission d'enquête a relevé:

- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « qu'une étude menée par l'association « Les écologistes de l'Euzière » a mis en évidence localement des espèces protégées présentant un intérêt patrimonial fort. Cette étude a permis d'implanter le trajet du golf de façon à protéger les habitats et les espèces qui y résident. »
- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « L'implantation finale retenue pour les 27 trous du golf permet de préserver un maximum d'espaces et d'espèces protégées. Les propositions faites concernant le suivi écologique du chantier sont satisfaisantes « .
- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « L'approche environnementale a été conduite sérieusement sur la zone golfique. Les mesures prises pour limiter les effets du projet de golf sur la biodiversité paraissent satisfaisantes».

Considérant que la commission d'enquête a également relevé que les études menées (étude d'impact/ étude environnementale) ont satisfait aux obligations réglementaires. A l'appui de ces études, la commission d'enquête a pu apprécier les effets du projet sur l'environnement :

- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « Un impact limité sur la ressource en eau du Gardon avec la mise en place d'un pompage dans la nappe alluviale du Gardon qui sera interrompu pendant les mois d'été et la mise en place de bassins de stockage pour subvenir aux besoins d'arrosage en été » ;
- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « Un faible impact sur la trame verte » ;
- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « Un impact limité et maîtrisé sur le milieu naturel et la biodiversité »
- cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013 « Sur l'étude d'impact : elle est de bonne qualité en ce qui concerne les choix faits pour implanter les trous du golf 18 trous ».

Considérant que la commission d'enquête conclut que le projet de golf 18 trous devrait être un atout pour le développement du territoire communautaire. Il devrait générer plus d'emplois qu'il n'en détruirait dans l'agriculture. L'implantation du golf finalement retenue est respectueuse de l'environnement, en outre un golf est par nature valorisant pour les espaces naturels ;

Que toutefois, elle remet en cause l'intérêt du golf 9 trous en ce qu'il porte atteinte à des exploitations agricoles dynamiques ainsi que l'intérêt de la nécessité de créer immédiatement une nouvelle zone économique et de son implantation telle que prévue au projet et incite de revoir sa localisation et préconise d'étudier la possibilité de l'implanter sur les parcelles situées sur la commune de Méjannes, en face du CAPRA au carrefour de la RD981 et 131,

Qu'au regard de tout ceci, cette commission a émis un avis :

1-Défavorable à la demande de déclaration d'utilité publique du projet.

2-Favorable à l'enquête parcellaire sous réserves:

- que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente,
- que les 30 HA classés en zone agricole soient exclus du périmètre parcellaire,
- que les parcelles entourant les immeubles bâtis soient exclues du périmètre parcellaire,
- que les parcelles destinées aux équipements touristiques soient exclues du périmètre parcellaire,
- qu'en ce qui concerne les propriétaires non destinataires d'une notification, intervienne un accord amiable ou que la procédure soit régularisée.

3-Favorable à la mise en compatibilité du POS de Saint Hilaire de Brethmas sous réserves que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente et que le règlement soit complété.

4-Favorable à la déclaration de projet avec mise en compatibilité du POS de Méjannes-les Alès sous réserve que la déclaration d'utilité publique soit prononcée par l'autorité compétente,

I: Réaffirmation de l'intérêt du projet

Considérant qu'alors même que la commission d'enquête a émis un avis défavorable, le projet d'aménagement les Hauts de Saint-Hilaire demeure d'intérêt général, notamment pour les motifs suivants :

- Sur l'économie générale du projet :

La commission d'enquête retient dans son rapport du 13/06/2013 qu'*« Il est incontestable que le projet aura un effet bénéfique sur les professionnels du bâtiment. »*. *« Le projet sera effectivement créateur d'emplois en phase de chantier mais également en phase d'exploitation. On peut imaginer que le nombre d'emplois créés sera supérieur au nombre d'emplois détruits dans l'agriculture »*.

- Le secteur golfique :

Le projet d'aménagement les Hauts de Saint-Hilaire est un projet d'ensemble, comportant un golf 18 trous moteur de l'opération **dont l'intérêt économique a été reconnu par la commission d'enquête cf rapport du 13/06/2013 :**

« Il est clair que le volet golfique du projet constitue l'originalité de la ZAD et qu'il apportera une image de marque nouvelle au territoire alésien »,

« Ce projet aura un impact positif sur le développement du tourisme à travers l'augmentation de l'attractivité du territoire »,

« Il est incontestable qu'un golf est un atout pour le développement d'un territoire. Le projet est d'ailleurs inscrit dans les orientations du SCOT. Mais la pertinence du 9 trous reste posée. »

« Le projet de golf sur la commune de St Hilaire qui est inscrit dans les orientations du SCOT devrait être un atout pour le développement du territoire communautaire. Il devrait générer plus d'emplois qu'il n'en détruirait dans l'agriculture. L'implantation du golf 18 trous finalement retenue est respectueuse de l'environnement, en outre un golf est par nature valorisant pour les espaces naturels. »

Le projet prévoit également un **golf 9 trous** au caractère pédagogique à destination des scolaires et jeunes enfants. Les nouveaux joueurs attendus ne peuvent s'exercer et se former à la pratique de ce jeu que sur un golf 9 trous, par conséquent complémentaire au golf 18 trous et assurant ainsi l'équilibre financier et le bon fonctionnement de l'ensemble golfique. Toutefois, la commission d'enquête semble relever que ce golf 9 trous ne semble pas pertinent tant d'un point de vue économique, que de celui de la consommation des surfaces agricoles.

- Le volet économique sur 29,3 ha

La Communauté d'Agglomération est l'unique opérateur local de zones d'activités (hors commerces); cette compétence lui étant entièrement dévolue.

La consommation moyenne d'espaces économiques sur Alès Agglomération est de 2 ha par an, hors requalification de l'immobilier industriel existant.

Les réserves foncières dont elle dispose, essentiellement sur la ZAE PIST au Rieu, sont de l'ordre de 7 ha, soit 3 à 4 années de consommation.

Il est donc indispensable de prévoir dès à présent, la création de nouvelles zones d'activités, au risque de ne pouvoir répondre aux demandes des entreprises, alors que **le bassin alésien est le plus important bassin industriel du Languedoc-Roussillon et qu'il entend affirmer cette vocation.**

En matière de desserte routière, la ZAE s'appuiera sur la voie de contournement et un accès direct à la 2x2 voies Alès-Nîmes. Par ailleurs, compte tenu de l'urbanisation, il faut considérer la route d'Uzès, entre le rond-point du parc des expositions et l'entrée d'Alès, comme une voie urbaine d'entrée d'agglomération.

Cette zone, en prolongement de la ZAE de Méjannes-les-Alès, profitera de l'équipement phare qu'est le parc des expositions, dont le fonctionnement et sa capacité à animer le secteur seront revisités.

Considérant que l'enquête parcellaire a fait l'objet d'un avis favorable sous cinq réserves. **Qu'**après analyse, ces réserves apparaissent comme étant toutes levées dès lors que la DUP sera adoptée car :

- La Communauté d'Agglomération sollicite effectivement de M. le Préfet du GARD la déclaration d'utilité publique du projet « Les Hauts de Saint-Hilaire »,
- Les exclusions sollicitées par la commission d'enquête sont effectivement déjà reprises dans le dossier soumis à enquête publique parcellaire,
- La dernière remarque relative à la procédure étant un simple rappel des textes applicables.

Considérant que le dossier de mise en compatibilité du POS de la commune de Saint Hilaire de Brethmas a fait l'objet d'un avis favorable sous deux réserves ; Que ces réserves appellent les observations suivantes :

-La mise en compatibilité du POS de la commune de Saint Hilaire de Brethmas est conforme aux travaux préparatoires de révision du PLU de la commune et aux orientations du SCOT, en phase d'approbation ;

-La complétude du projet de règlement du POS souhaitée par la commission d'enquête se révèle inappropriée puisqu'il **s'agit de zones non équipées qui seront ouvertes à terme à l'urbanisation (partiellement ou totalement) par modification ou révision du POS** », conformément aux orientations du SCOT, dans lequel elles figurent en tant qu'espaces de mutation.

II : Modifications du projet initial

Considérant que la Communauté d'Agglomération entend apporter des modifications au projet initial pour tenir compte de certaines des conclusions de la commission qui semblent enrichir le projet mis à l'enquête, notamment les préoccupations en matière de maintien des terres agricoles ;

Considérant ainsi que cette préoccupation de la Communauté d'Agglomération pour préserver les terres agricoles à enjeu et pour soutenir l'installation de nouveaux agriculteurs est une orientation qui fait actuellement l'objet d'un travail approfondi avec la Chambre d'Agriculture du Gard et la SAFER, **Que** le projet des Hauts de Saint Hilaire pourrait être la première démonstration de ce travail de collaboration, ce qui est d'ailleurs relevé par la commission enquête (*cf rapport de la commission d'enquête du 13/06/2013*) : « *On pourra cependant retenir que l'Agglo envisage sérieusement la possibilité de faire cohabiter l'activité agricole avec l'espace golfique* ». Pour ce faire, des zones à vocation agricole seront clairement identifiées dans le périmètre de la ZAD, permettant d'augmenter la surface cultivée en fonction des candidatures d'agriculteurs.

Considérant que ces modifications consistent en :

- Différer la réalisation du golf 9 trous au plus tôt après la réception du golf 18 trous et s'engager à procéder de préférence à l'acquisition à l'amiable des terrains nécessaires à son éventuelle réalisation en confiant une mission à la SAFER chargée de négocier avec les agriculteurs propriétaires ou exploitants des parcelles concernées, conformément aux orientations du SCOT qui placent ces espaces en secteurs de mutation,

- Présenter un plan d'aménagement de la zone réservée à l'habitat du golf pour répondre aux préconisations du SCOT en matière de densité d'habitat et de consommation des terres agricoles et permettant l'ouverture à l'urbanisation de cette zone, de manière concomitante à la réalisation du golf 18 trous,

- Réduire la superficie de la Zone d'Activité Économique et procéder au préalable à sa réalisation à l'acquisition amiable des terrains en confiant une mission à la SAFER chargée de négocier avec les agriculteurs propriétaires ou exploitants des parcelles concernées,

- Rédiger un règlement complet du POS pour ouvrir la zone INAZa à l'urbanisation à l'issue de l'enquête complémentaire.

III: Enquête publique complémentaire

Considérant que ces changements, résultant des observations émises par la commission d'enquête sont susceptibles de modifier l'économie générale du projet, sans pour autant en modifier l'essence,

Considérant que dans ces conditions, il convient d'envisager de demander au Préfet d'ouvrir une enquête complémentaire portant sur les avantages et inconvénients des modifications envisagées,

Considérant que, conformément à la réglementation en vigueur, le dossier d'enquête initial sera complété par :

- une note expliquant les modifications substantielles apportées au projet, par rapport à sa version initiale,
- une actualisation de l'étude environnementale,
- l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement portant sur cette évaluation environnementale actualisée.

DECIDE

Article 1:

D'affirmer la volonté de poursuivre le projet d'aménagement des Hauts de Saint Hilaire tout en prenant en compte les remarques de la population reprises dans le rapport de la commission d'enquête qui enrichissent notre projet initial et en écartant celles qui ne sont pas conformes à l'esprit de ce dernier.

Article 2:

De demander, compte tenu que ces changements sont susceptibles de modifier l'économie générale du projet, à Monsieur le Préfet du Gard, l'ouverture d'une enquête publique complémentaire sur la base d'un dossier qui sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Article 3:

D'autoriser le Président à signer tout document et engager toutes les démarches pour faire compléter le dossier d'enquête initial.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



**Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture**

Publication et ou Notification

Service : Service Assistance Juridique
Réf : IS/VR/2013
Tél. : 04.66.55.42.81

Le **09 OCT. 2013**
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



C 2013.10.14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVILLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENERBERGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Société Publique Locale d'Alès Cévennes – Substitution de la Communauté d'Alès Agglomération à l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes – Désignation des représentants d'Alès Agglomération dans le Conseil d'Administration

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-41-3,

Vu le Code du Commerce,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11 octobre 2012 et 11 décembre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013 issue de la fusion, conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
- Communauté de Communes Autour d'Anduze,
- Communauté de Communes de la Région de Vézénobres,
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,

et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2010.02.12 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 11 février 2010 portant création d'une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA),

Vu la délibération corrective C 2010.10.03 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 30 septembre 2010,

Vu la délibération C 2011.02.11 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 3 février 2011 portant transformation de la SPLA d'Alès Cévennes en Société Publique Locale,

Vu la délibération C 2012.10.32 du Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes en date du 15 novembre 2012 portant augmentation du capital social de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes,

Vu le procès verbal du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes en date du 16 février 2012 approuvant notamment l'augmentation du capital social de la SPL,

Vu le procès verbal des délégués de la Communauté d'Agglomération en date du 9 novembre 2012 portant installation du Conseil de Communauté et élection du Président,

Vu les statuts de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes,

Considérant que l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes détenait 51,02 % du capital social de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes au 31 décembre 2012, soit 1 148 (mille cent-quarante-huit) actions de 100 (cent) euros chacune ;

Considérant qu'au terme de l'article L.5211-41-3, l'ensemble des biens, droits et obligations de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes sont transférés à la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que les actions détenues par l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès au sein de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes sont donc désormais détenues par la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant par ailleurs, qu'une nouvelle assemblée délibérante a été instituée avec la création par fusion-extension de la Communauté d'Alès Agglomération, entraînant ainsi l'achèvement du mandat des trois représentants de l'ancienne Communauté d'Agglomération dans le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes ;

Considérant dès lors qu'il convient pour la Communauté d'Alès Agglomération de procéder à la désignation de ses représentants dans le Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De constater la substitution de plein droit de la Communauté d'Alès Agglomération à l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes, en tous ses droits et obligations, dans le capital social de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, procès-verbaux et autres documents permettant d'acter la substitution d'Alès Agglomération au Grand Alès-en-Cévennes dans le capital social de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes.

ARTICLE 3 :

De désigner 3 représentants de la Communauté d'Alès Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale d'Alès Cévennes :

- Monsieur Max ROUSTAN
- Monsieur Guy MARROT
- Monsieur Jacques BUENO

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Le : **10 OCT. 2013**

Service : *Commande publique* **Le Directeur Général Adjoint des Services,**
Ref : LN/PP
Tél. : 04 66 56 43 65
Frédéric JOUVE

C 2013.10.15**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les nouveaux ateliers relais sur la ZI SYNERPOLE à Salindres entre la Communauté d'Alès Agglomération et la SPL Alès Cévennes.

Délibération autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 Abroge et remplace la délibération C 2013.07.68 du Conseil de Communauté du 27 juin 2013

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération C 2010.10.04 du Conseil de Communauté du 30 septembre 2010 portant approbation de la réalisation d'opérations par la SPLA Alès-Cévennes au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes dans le cadre de la procédure de contrat « In house » ;

Vu la délibération C 2011.02.2011 du Conseil de Communauté du 3 février 2011 portant transformation de la Société en Société Publique locale ;

Vu la délibération C 2013.07.68 du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013 autorisant la signature d'un avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les nouveaux ateliers relais sur la ZI Synerpôle à Salindres ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération s'est engagée dans le projet de construction de nouveaux ateliers relais sur la ZI Synerpôle à Salindres pour un budget de 1 M€ ;

Considérant que la phase opérationnelle a été confiée à la SPL en phase APS dans le cadre d'une convention de mandat en date du 29 mars 2012 ;

Considérant que le marché a été transféré à la SPL Alès Cévennes par avenant en date du 06 avril 2012 ;

Considérant que la société Compart, qui conçoit, produit et distribue des systèmes coupe-feu innovants à destination du bâtiment et de l'industrie, doit quitter ses locaux actuels de la ZI de Bruèges au printemps 2014 et s'installer dans des locaux mieux adaptés au développement de ses activités. Cette entreprise a fait part de son souhait de s'implanter dans les ateliers de Synerpole ;

Considérant que cette demande est une opportunité économique stratégique pour la Communauté d'Agglomération qui avait suspendu l'opération en l'absence de preneur ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération a souhaité prévoir des adaptations du bâtiment au stade APS (possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture...) ;

Considérant que les demandes du preneur et du maître d'ouvrage ont des incidences qui se traduisent par les modifications suivantes :

- Reprise de phase d'études par la maîtrise d'œuvre et donc une rémunération complémentaire ;
- Augmentation du montant des travaux ;
- Augmentation de l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire : L'enveloppe financière confiée au mandataire s'élève à 1 320 000 € HT, valeur juin 2013 ;
- Augmentation de l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire : L'enveloppe financière confiée au mandataire s'élève à 1 435 000 € HT, valeur juin 2013 laquelle intègre notamment l'augmentation des travaux souhaitée par la société Compart, preneur des lieux et de la rémunération correspondante au marché négocié de la maîtrise d'œuvre
- Adaptation du calendrier du mandat prenant en compte le décalage induit par suspension des études et la nécessité de reprendre des phases de missions de maîtrise d'œuvre ;

Conformément à l'article 7 de la convention de mandat, la rémunération du mandataire demeure forfaitairement fixée à 4 % du coût € HT de l'ouvrage. Cette rémunération sera calculée sur le nouveau bilan financier.

Considérant que la délibération C 2013.07.68 du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013 acte de l'augmentation de l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire : l'enveloppe financière confiée au mandataire de 1 320 000 € HT, valeur juin 2013 ;

Considérant qu'il convient d'intégrer dans l'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire, l'augmentation des travaux souhaitée par la Société Compart, preneur des lieux et de la rémunération correspondante au marché négocié de la maîtrise d'œuvre portant ainsi la dite enveloppe à 1 435 000 € H.T ;

Considérant que la présente délibération abroge et remplace la délibération C 2013.07.68 du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2013 ;

Considérant qu'au regard de ce qui précède, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la convention de mandat.

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat
- D'approuver le nouveau bilan de l'opération
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires pour la réalisation de l'opération

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
MAX ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes

**Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture**



Publication et ou Notification

Le 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



Service : Direction Développement Durable

Réf : AB/GB/GS

Tél. : 04.66.56.10.64

C 2013.10.16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Augmentation du nombre d'allocations à la subvention de 50 Euros pour l'aide à l'achat de vélos neufs

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la publication de l'Agenda 21 intercommunal du 21 mars 2007 ;

Vu l'engagement n° 19 de ce même agenda relatif à l'amélioration de la mobilité et des moyens de communication et, notamment, son action n°3 intitulée « soutien aux initiatives locales contribuant à sensibiliser la population à des pratiques alternatives à l'usage de la voiture individuelle » ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle » ;

Vu la loi Grenelle II proposant de promouvoir l'usage du vélo (synthèse de rapport du 1^{er} groupe pour la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise des énergies - actualisé le 16 octobre 2007) ;

Vu l'article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 du 11 octobre 2012 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, étendues aux communes de Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0001 du 11 décembre 2012 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 du 11 Octobre 2012 - Alès Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté C 2013.05.34 du 11 avril 2013, attribuant, pour l'année 2013, une subvention de 50 € aux mille premières personnes effectuant la demande d'aide à l'achat d'un vélo neuf, résidant sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération s'est engagée à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements doux, dans le cadre de sa politique de développement durable ;

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté d'Alès Agglomération souhaite aider au développement de la pratique et de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement dans les communes et particulièrement sur la voie verte et les pistes cyclables qu'elle a créé à cet effet ;

Considérant que, pour se faire, il est opportun d'inciter les usagers à utiliser ce moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat ;

Considérant que le montant de cette subvention est plafonné à 50 Euros par vélo neuf acheté et que celle-ci a été limitée à un vélo par foyer et par an ;

Considérant qu'afin de mieux prendre en compte l'ensemble des exigences en termes de développement durable, et notamment le bilan carbone impacté par le mode de consommation, il est demandé que l'achat dudit vélo soit effectué dans un commerce situé sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant également que le prix du vélo neuf ne peut être inférieur au montant plafonné de la subvention ;

Considérant que cette subvention est versée à une liste de bénéficiaires, détenteurs d'un compte bancaire ; ayant adressé une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois garantissant la résidence sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ; l'original d'une facture nominative acquittée justifiant l'achat du vélo postérieurement au 1^{er} janvier 2013 ; un Relevé d'Identité Bancaire et tout autre document susceptible de faciliter l'instruction de leur demande pour le versement de la dite subvention ;

Considérant que dans une optique d'amélioration du bilan carbone impulsée par l'amorce du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'Alès Agglomération, l'ensemble des documents constituant le dossier de demande de subvention pourra être transmis par voie postale.

Considérant que devant le succès de l'opération, le quota des mille premières personnes est atteint ;

Considérant que de nombreux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté d'Alès Agglomération transmettent toujours leur dossier de demande de subvention afin de pouvoir bénéficier de cette aide ;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir cette dynamique en faveur des déplacements doux et d'une politique de développement durable engagée sur le territoire d'Alès Agglomération.

APPROUVE

Dans les conditions définies ci-dessus, l'augmentation du nombre de subventions de 50 Euros pour l'achat d'un vélo neuf allouées aux particuliers résidant sur le territoire de la Communauté d'Alès Agglomération et portant ainsi à 1 500 ce nombre de demandes pour l'année 2013.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

**Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture**



Publication et ou Notification

Le : - 9 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE



Service : Direction Développement Durable
Réf : AB/GB/GS
Tél. : 04.66.56.10.64

C 2013.10.17

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRREMBERGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Validation de la liste des bénéficiaires de la subvention de 50 Euros pour l'aide à l'achat de vélos neufs

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la publication de l'Agenda 21 intercommunal du 21 mars 2007 ;

Vu l'engagement n° 19 de ce même agenda relatif à l'amélioration de la mobilité et des moyens de communication et, notamment, son action n°3 intitulée « soutien aux initiatives locales contribuant à sensibiliser la population à des pratiques alternatives à l'usage de la voiture individuelle » ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement dite « loi Grenelle » ;

Vu la loi Grenelle II proposant de promouvoir l'usage du vélo (synthèse de rapport du 1^{er} groupe pour la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise des énergies - actualisé le 16 octobre 2007) ;

Vu l'article 60 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 du 11 octobre 2012 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, étendues aux communes de Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012346-0001 du 11 décembre 2012 complémentaire à l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 du 11 Octobre 2012 - Alès Agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté C 2013.05.34 du 11 avril 2013, attribuant une subvention de 50 € aux particuliers pour l'aide à l'achat de vélos neufs résidant sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération s'est engagée à promouvoir sur son territoire les économies d'énergie et les déplacements doux, dans le cadre de sa politique de développement durable ;

Considérant que, dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération souhaite aider au développement de la pratique et de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement dans les communes et particulièrement sur la voie verte et les pistes cyclables qu'elle a créé à cet effet ;

Considérant que, pour se faire, il est opportun d'inciter les usagers à utiliser ce moyen de déplacement par l'octroi d'une subvention d'aide à l'achat ;

Considérant que le montant de cette subvention est plafonné à 50 Euros par vélo neuf acheté et que celle-ci a été limitée à un vélo par foyer et par an ;

Considérant qu'afin de mieux prendre en compte l'ensemble des exigences en termes de développement durable, et notamment le bilan carbone impacté par le mode de consommation, il est demandé que l'achat dudit vélo soit effectué dans un commerce situé sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant également que le prix du vélo neuf ne peut être inférieur au montant plafonné de la subvention ;

Considérant que cette subvention sera versée à une liste de bénéficiaires, détenteurs d'un compte bancaire ; ayant adressé une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois garantissant la résidence sur l'une des 50 communes de la Communauté d'Alès Agglomération ; l'original d'une facture nominative acquittée justifiant l'achat du vélo postérieurement au 1er janvier 2013 ; un Relevé d'Identité Bancaire et tout autre document susceptible de faciliter l'instruction de leur demande pour le versement de la dite subvention ;

Considérant que dans une optique d'amélioration du bilan carbone impulsée par l'amorce du Plan Climat Énergie Territorial de la Communauté d'Alès Agglomération, l'ensemble des documents constituant le dossier de demande de subvention pourra être transmis par voie postale.

DECIDE

L'attribution des subventions aux bénéficiaires (particuliers, liste ci-annexée), imputées sur le budget 2013 de la Communauté d'Alès Agglomération.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

	Nom	Prénom	Ville	Subvention
1	ADA	ZOHRA	30100 ALES	50,00 €
2	AGOMBART	PAULINE	30100 ALES	50,00 €
3	AIDOUNE	SORAYA	30100 ALES	50,00 €
4	ALDABBAGH	KAIS	30100 ALES	50,00 €
5	ALLE	HERVE	30100 ALES	50,00 €
6	ALLEBE	SOPHIE	30100 ALES	50,00 €
7	ALOUI	BOUBAKAR	30100 ALES	50,00 €
8	AMADOR	ALEXANDRE	30100 ALES	50,00 €
9	AMAT	BRUNO	30100 ALES	50,00 €
10	AMAT	SEBASTIEN	30100 ALES	50,00 €
11	AMICO MEGY	GUYLAINE	30100 ALES	50,00 €
12	ANDRIEU	MELANIE	30100 ALES	50,00 €
13	AUBERT	JEAN-PIERRE	30100 ALES	50,00 €
14	BABAZ	MARIELLE	30100 ALES	50,00 €
15	BAPTISTE	JEAN	30100 ALES	50,00 €
16	BAPTISTE	PASCAL	30100 ALES	50,00 €
17	BARRE	JEAN	30100 ALES	50,00 €
18	BEAUJEU	LUCIEN	30100 ALES	50,00 €
19	BECHANE	ABDELGHANI	30100 ALES	50,00 €
20	BEGUIN	FREDERIC	30100 ALES	50,00 €
21	BEGUIN	JEANINE	30100 ALES	50,00 €
22	BENCHEMLED	HICHAM	30100 ALES	50,00 €
23	BENDJEDDOU	DJAMEL	30100 ALES	50,00 €
24	BERTRAND	FABRICE	30100 ALES	50,00 €
25	BONNEAU	ANDRE	30100 ALES	50,00 €
26	BONNET	JESSICA	30100 ALES	50,00 €
27	BOUDACHE	SAMIRA	30100 ALES	50,00 €
28	BOUDON	GUIREC	30100 ALES	50,00 €
29	BOUILLIN	ZOHRA	30100 ALES	50,00 €
30	BOUKAL	MOHAMED	30100 ALES	50,00 €

31	BOUKAYOU EL YAKHLIFI	MALIKA	30100 ALES	50,00 €
32	BOUKHAOUI	CATHIA	30100 ALES	50,00 €
33	BOYER	INES	30100 ALES	50,00 €
34	BRES	JEAN- JACQUES	30100 ALES	50,00 €
35	BRES	PATRICK	30100 ALES	50,00 €
36	BROS	MICHELE	30100 ALES	50,00 €
37	BRUALLA	ANTHONY	30100 ALES	50,00 €
38	BRUNEL-GOUNET	FLORENCE	30100 ALES	50,00 €
39	CADET	BERNARD	30100 ALES	50,00 €
40	CALBO	CELINE	30100 ALES	50,00 €
41	CALI	MARIO	30100 ALES	50,00 €
42	CAMPS	GWLADYS	30100 ALES	50,00 €
43	CASTILLO	MICHEL	30100 ALES	50,00 €
44	CHALA	ABES	30100 ALES	50,00 €
45	CHALA	MUSTAPHA	30100 ALES	50,00 €
46	CHALA	SLIMANE	30100 ALES	50,00 €
47	CHAMBON	PIERRE-YVES	30100 ALES	50,00 €
48	CHAPUIS	FLORENCE	30100 ALES	50,00 €
49	CHAS	BERNARD	30100 ALES	50,00 €
50	CHOLVY	BARBARA	30100 ALES	50,00 €
51	CHOUGRANI	AMINA	30100 ALES	50,00 €
52	CLOUX	JEAN	30100 ALES	50,00 €
53	COMBETTE	PATRICK	30100 ALES	50,00 €
54	COMBETTES	DAMIEN	30100 ALES	50,00 €
55	COMPAN	BRUNO	30100 ALES	50,00 €
56	CONSTANT	ANNIE	30100 ALES	50,00 €
57	CORDESE	MAXIME	30100 ALES	50,00 €
58	COSTA	NICOLAS	30100 ALES	50,00 €
59	COUGOULAIN	CHRISTINE	30100 ALES	50,00 €
60	COUPE	ADELINE	30100 ALES	50,00 €

61	COUSINIER	MAEL	30100 ALES	50,00 €
62	CROUZET	CHRISTOPHE	30100 ALES	50,00 €
63	CROUZET	REINE	30100 ALES	50,00 €
64	CUSSIGH	RODOLPHE	30100 ALES	50,00 €
65	DE BERLINER	FANNY	30100 ALES	50,00 €
66	DEIDDA	CEDRIC	30100 ALES	50,00 €
67	DELCUSE	VERONIQUE	30100 ALES	50,00 €
68	DELDON	JEAN-LOUIS	30100 ALES	50,00 €
69	DELPERCIO	SYLVIE	30100 ALES	50,00 €
70	DEOCAL	RICHARD	30100 ALES	50,00 €
71	DEREGNAUCOURT GHESQUIERE	CHRISTINE	30100 ALES	50,00 €
72	DOBE	CHRISTELLE	30100 ALES	50,00 €
73	DONZEL	HENRI	30100 ALES	50,00 €
74	DUFAUD	NICOLAS	30100 ALES	50,00 €
75	EGE	REMZI	30100 ALES	50,00 €
76	FABRE	JACQUES	30100 ALES	50,00 €
77	FABREGUETTES	GILBERT	30100 ALES	50,00 €
78	FAGARD	MARTIAL	30100 ALES	50,00 €
79	FAURE	SOPHIE	30100 ALES	50,00 €
80	FEYBESSE	SYLVIE	30100 ALES	50,00 €
81	FLORES	LORRAIN	30100 ALES	50,00 €
82	FONTANILLE	LOLETTE	30100 ALES	50,00 €
83	FRAISSE	OLIVIER	30100 ALES	50,00 €
84	FRAISSE	SONIA	30100 ALES	50,00 €
85	FRANCE	VINCENT	30100 ALES	50,00 €
86	FRIEIRO	JEAN-MICHEL	30100 ALES	50,00 €
87	GABET	FLORENCE	30100 ALES	50,00 €
88	GAL	BRUNO	30100 ALES	50,00 €
89	GARCIA	MARTIN	30100 ALES	50,00 €
90	GENOUD	JUSTINE	30100 ALES	50,00 €

91	GENTES	LAURE	30100 ALES	50,00 €
92	GERBER	MICHEL	30100 ALES	50,00 €
93	GIBELIN	DENIS	30100 ALES	50,00 €
94	GIBERT	JACK	30100 ALES	50,00 €
95	GILBERT	CHRISTOPHE	30100 ALES	50,00 €
96	GIRAUD	DELPHINE	30100 ALES	50,00 €
97	GOURIOU	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
98	GRANIER	PHILIPPE	30100 ALES	50,00 €
99	GUEMAR	AZIZ	30100 ALES	50,00 €
100	GUIGNES	DENIS	30100 ALES	50,00 €
101	GUILLERAULT	MICHEL	30100 ALES	50,00 €
102	GUIRATO	RENE	30100 ALES	50,00 €
103	HALERE	VINCENT	30100 ALES	50,00 €
104	HAMOUD	NINA	30100 ALES	50,00 €
105	HARFOUCHE	SAHRA	30100 ALES	50,00 €
106	HARO	GINETTE	30100 ALES	50,00 €
107	HEBRA	LUDOVIC	30100 ALES	50,00 €
108	HOYEZ	ERIC	30100 ALES	50,00 €
109	HUGON	MELISSA	30100 ALES	50,00 €
110	JARDIN	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
111	JEANCEL	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
112	JOSEPH	CHRISTINE	30100 ALES	50,00 €
113	LABROT	LAETICIA	30100 ALES	50,00 €
114	LAGNEAU	CATHERINE	30100 ALES	50,00 €
115	LAMPASONA	STEPHANE	30100 ALES	50,00 €
116	LARGUIER	PATRICK	30100 ALES	50,00 €
117	LARGUIER	ROLLAND	30100 ALES	50,00 €
118	LE BERRE	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
119	LELOUTRE	JEAN-MARIE	30100 ALES	50,00 €
120	LEO	ROSE-ANNE	30100 ALES	50,00 €

121	LHUSSIER	PAUL-ANDRE	30100 ALES	50,00 €
122	LIEBART	JULIE	30100 ALES	50,00 €
123	LIN	LIMING	30100 ALES	50,00 €
124	LONGEREY	MARC	30100 ALES	50,00 €
125	LOUCHE	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
126	LUNA	CYRIL	30100 ALES	50,00 €
127	MAGNIER	GERALD	30100 ALES	50,00 €
128	MALFROOT	LAURENT	30100 ALES	50,00 €
129	MANDON	LAURA	30100 ALES	50,00 €
130	MARCO	THIERRY	30100 ALES	50,00 €
131	MARCON	LAURENT	30100 ALES	50,00 €
132	MARIN-CUDRAZ	JEREMY	30100 ALES	50,00 €
133	MARTIN BOUCHER	BENIE	30100 ALES	50,00 €
134	MARTINET	ROMAIN	30100 ALES	50,00 €
135	MAUBERNARD	ANDRE	30100 ALES	50,00 €
136	MAUREL	PATRICK	30100 ALES	50,00 €
137	MEJEAN	YVES	30100 ALES	50,00 €
138	MERCIER	SIMONE	30100 ALES	50,00 €
139	MICHEL	THIERRY	30100 ALES	50,00 €
140	MIRAS	PEDRO	30100 ALES	50,00 €
141	MOITIER	ERIC	30100 ALES	50,00 €
142	MOYEUX	SYLVIE	30100 ALES	50,00 €
143	NACIRI	HASSAN	30100 ALES	50,00 €
144	NAVILLE	CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
145	NEGROU	YANNICK	30100 ALES	50,00 €
146	NUTILE	NICOLAS	30100 ALES	50,00 €
147	OCHUDLO	CARMEN	30100 ALES	50,00 €
148	OUDDANE	FARIDA	30100 ALES	50,00 €
149	OURO BANG'NA	FATAOU	30100 ALES	50,00 €
150	PASSALACQUA	JOSEPH	30100 ALES	50,00 €

151	PAVEYRANNE	FRANKLINE	30100 ALES	50,00 €
152	PELLET	MICHEL	30100 ALES	50,00 €
153	PELLET	ROGER	30100 ALES	50,00 €
154	PETIT	REGIS	30100 ALES	50,00 €
155	PIANEZZOLA	VIRGINIE	30100 ALES	50,00 €
156	PIGEIRE	URBAIN	30100 ALES	50,00 €
157	PIRAS	EMILE	30100 ALES	50,00 €
158	PRADEILHE	NADINE	30100 ALES	50,00 €
159	PREVOT	ROBERT	30100 ALES	50,00 €
160	PYRAVELLE	LAURENT	30100 ALES	50,00 €
161	QUET	PASCALE	30100 ALES	50,00 €
162	RAMPON	TONY	30100 ALES	50,00 €
163	RAOUS	MURIEL	30100 ALES	50,00 €
164	RASPAL	JACK	30100 ALES	50,00 €
165	REDON	LAETITIA	30100 ALES	50,00 €
166	REKIKI	HACENA	30100 ALES	50,00 €
167	REYNARD	YOHAN	30100 ALES	50,00 €
168	RICHARD	PATRICK	30100 ALES	50,00 €
169	RIEUNIER	PAUL	30100 ALES	50,00 €
170	RIGAUD	PASCAL	30100 ALES	50,00 €
171	RMICH	MOHAMED	30100 ALES	50,00 €
172	ROBERT	FABRICE	30100 ALES	50,00 €
173	ROCHE	GERMAINE	30100 ALES	50,00 €
174	ROCHE	MICHEL	30100 ALES	50,00 €
175	ROCHE- COUPILLAUD	NATHALIE	30100 ALES	50,00 €
176	ROS	ISABELLE	30100 ALES	50,00 €
177	ROUX	CHRISTELLE	30100 ALES	50,00 €
178	SABATIER	ANNIE	30100 ALES	50,00 €
179	SABATIER	SONIA	30100 ALES	50,00 €
180	SALANCON	SYLVIE	30100 ALES	50,00 €

181	SALOMOND	VIVIEN	30100 ALES	50,00 €
182	SANTERNE	YVES	30100 ALES	50,00 €
183	SANTIAGO	NADIA	30100 ALES	50,00 €
184	SCALZO	ALAIN	30100 ALES	50,00 €
185	SEBAGH	ELLA	30100 ALES	50,00 €
186	SEGA	ANTHONY	30100 ALES	50,00 €
187	SEMLER COLLERY	MARIE LORRAINE	30100 ALES	50,00 €
188	SEVESTRE	JEAN- JACQUES	30100 ALES	50,00 €
189	SI SAID	LILA	30100 ALES	50,00 €
190	SIMON	JEAN-MARIE	30100 ALES	50,00 €
191	SIMRAGOL	ROGER	30100 ALES	50,00 €
192	SOUCHE	NATHALIE	30100 ALES	50,00 €
193	SOULIMANI	NICOLE	30100 ALES	50,00 €
194	TESTUD	LAURENT	30100 ALES	50,00 €
195	TOURNESAC	EDDY	30100 ALES	50,00 €
196	TRANIER	ELODIE	30100 ALES	50,00 €
197	TRAORE	MOUSSA	30100 ALES	50,00 €
198	TRIAL	JEAN-PIERRE	30100 ALES	50,00 €
199	TROMMLER	CELINE	30100 ALES	50,00 €
200	TROUPEL	MARIE- FRANCE	30100 ALES	50,00 €
201	TUNON	AURELIE	30100 ALES	50,00 €
202	UHRING	JEAN-MARIE	30100 ALES	50,00 €
203	VAN HOVE	JEAN-CLAUDE	30100 ALES	50,00 €
204	VEDEL	MARIE-JOSEE	30100 ALES	50,00 €
205	VEDEL	THIERRY	30100 ALES	50,00 €
206	VERDOIRE	MELANIE	30100 ALES	50,00 €
207	VERRIEZ ARMAND	JILL	30100 ALES	50,00 €
208	VICO	FABRICE	30100 ALES	50,00 €
209	VIGNAL	ELIE	30100 ALES	50,00 €
210	VILLEMAIN	SERGE	30100 ALES	50,00 €

211	VINOT	JEAN-PAUL	30100 ALES	50,00 €
212	VIVIER	NICOLAS	30100 ALES	50,00 €
213	ZAID	JOACHIM	30100 ALES	50,00 €
214	ZAID	YOUSSEF	30100 ALES	50,00 €
215	M'HAMED	HOUIDJAT	30110 SOUSTELLE	50,00 €
216	BAECKELANDT	DANIEL	30140 ANDUZE	50,00 €
217	CALCATELLE	GERARD	30140 ANDUZE	50,00 €
218	CATTEAU	MARC	30140 ANDUZE	50,00 €
219	DEFILHES	GERALD	30140 ANDUZE	50,00 €
220	GERSCHHEIMER	JEAN- PHILIPPE	30140 ANDUZE	50,00 €
221	MAURIN-GANTIER	MAGALI	30140 ANDUZE	50,00 €
222	ROCHEBLAVE	SEBASTIEN	30140 ANDUZE	50,00 €
223	SALLES	LUC	30140 ANDUZE	50,00 €
224	SEURIN	JEAN- FRANCOIS	30140 ANDUZE	50,00 €
225	VASSENT	FRANCIS	30140 ANDUZE	50,00 €
226	AUGIER	REMY	30140 BAGARD	50,00 €
227	BEAL	FLAVIEN	30140 BAGARD	50,00 €
228	BEMBNISTA	FABRICE	30140 BAGARD	50,00 €
229	BEYRAC	CHRISTIAN	30140 BAGARD	50,00 €
230	BOUNIOL	MATHILDE	30140 BAGARD	50,00 €
231	BRITTON	CLAUDE	30140 BAGARD	50,00 €
232	BROUSSE	DELPHINE	30140 BAGARD	50,00 €
233	CHAUVET	EVELYNE	30140 BAGARD	50,00 €
234	DESSAILHIEN	JEAN	30140 BAGARD	50,00 €
235	DUFRENE	MARIE- CLAUDE	30140 BAGARD	50,00 €
236	LE BERRIGAUD	ALAIN	30140 BAGARD	50,00 €
237	MARION	MARIE	30140 BAGARD	50,00 €
238	MASSON	WILLIAM	30140 BAGARD	50,00 €
239	PASTOR	MICHEL	30140 BAGARD	50,00 €
240	RIGAL	NANCY	30140 BAGARD	50,00 €

241	SAINTE JULIAN	JACKY	30140 BAGARD	50,00 €
242	VELOT	NATHALIE	30140 BAGARD	50,00 €
243	BASTIDE	JEAN	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
244	DESCUNIS	JEAN-LOUIS	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
245	DUGAS	FREDERIC	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
246	FOLLET	PATRICE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
247	GRANIER	GUY	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
248	LEBON-MEUNIER	PASCALE	30140 BOISSET ET GAUJAC	50,00 €
249	SALUS	PASCAL	30140 GENERARGUES	50,00 €
250	VILLARET	NADIA	30140 GENERARGUES	50,00 €
251	GARCIA	GABRIEL	30140 MASSILLARGUES	50,00 €
252	SOLEYROL	LAURENCE	30140 MASSILLARGUES	50,00 €
253	BERIDOT	YVETTE	30140 MIALET	50,00 €
254	CAGNAC	SEBASTIEN	30140 MIALET	50,00 €
255	GIROUX	ANNE	30140 MIALET	50,00 €
256	BLANC	PHILIPPE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
257	BONNY	SAMUEL	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
258	BURELLI	LIONEL	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
259	COMBERNOUS	FREDERIC	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
260	DEBENATH	EUGENE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
261	DURAND	PHILIPPE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
262	FARGIER	CHARLY	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
263	FOUQUET	VINCENT	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
264	JEAN	LAURENT	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
265	KASSABALIAN	MIREILLE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
266	LONG	PATRICK	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
267	PLANTIER	SANDRINE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
268	POUGET	THIERRY	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
269	SBAIZERO	FLORENCE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
270	SIRVAIN	CLAUDE	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €

271	TURC	CHRISTEL	30140 ST JEAN DU PIN	50,00 €
272	BERNAL	DANIEL	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
273	MOTA	THIERRY	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
274	PERRET	INGRID	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
275	PERRIER	MICHEL	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
276	RAK	JOELLE	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
277	RIFFARD	MICHEL	30140 ST SEBASTIEN	50,00 €
278	BONNET	JEAN-PAUL	30140 THOIRAS	50,00 €
279	EL HORRE	MOHAMED	30140 THOIRAS	50,00 €
280	AUBANEL	DAVID	30140 TORNAC	50,00 €
281	CHANSON	JOELLE	30140 TORNAC	50,00 €
282	CHATRON	PASCAL	30140 TORNAC	50,00 €
283	HAON	FREDERIC	30140 TORNAC	50,00 €
284	MANJARRES	BRUNO	30140 TORNAC	50,00 €
285	PERRIER	PASCAL	30140 TORNAC	50,00 €
286	PIERREDON	RONAN	30140 TORNAC	50,00 €
287	PRIVAT	CEDRIC	30140 TORNAC	50,00 €
288	VAN DE GEER	CORNELIS	30140 TORNAC	50,00 €
289	VIGIER	FRANCOISE	30140 TORNAC	50,00 €
290	BADANZA	ALEXANDRE	30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES	50,00 €
291	BOURBAL	ALAIN	30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES	50,00 €
292	HONNORAT	PIERRE	30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES	50,00 €
293	MAURIN	CHRISTINE	30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES	50,00 €
294	PERETTI	MARTIN	30190 BOUCOIRAN ET NOZIERES	50,00 €
295	BLAS	SEBASTIEN	30190 BRIGNON	50,00 €
296	CHABRAND	ISABELLE	30190 CASTELNAU VALENCE	50,00 €
297	ANDRE	JEREMY	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
298	CLARAC	THIERRY	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
299	DE SILVESTRI	MICHEL	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
300	GABRIAC	SEVERINE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €

301	NILLO	PATRICE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
302	PUECH	CHRISTOPHE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
303	ROSSEL	CHRISTOPHE	30270 ST JEAN DU GARD	50,00 €
304	BORRAS	PIERRE	30340 LES PLANS	50,00 €
305	DOMERGUE	YANNICK	30340 LES PLANS	50,00 €
306	MAZELLIER	JEAN-LOUIS	30340 LES PLANS	50,00 €
307	DUCLOS	JEAN-LOUIS	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
308	DUPUY	HERVE	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
309	GARY	PASCAL	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
310	HAON	MARCEL	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
311	HERIOT	FREDERICK	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
312	JUANA SCARCELLI	NADINE	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
313	METGE	CHRISTIAN	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
314	MONER	ESTHER	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
315	MUNOZ	NANCY	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
316	REYNOUARD	SONIA	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
317	SANTACREU	MARTINE	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
318	VELAY-BERNARD	LAURENT	30340 MEJANNES LES ALES	50,00 €
319	BADDI	CHRISTIAN	30340 MONS	50,00 €
320	BIET	SYLVIE	30340 MONS	50,00 €
321	BONNAFOUX	ALEX	30340 MONS	50,00 €
322	COMBE	HENRI	30340 MONS	50,00 €
323	COMBE	KARINE	30340 MONS	50,00 €
324	DUMOULIN	LAUREN	30340 MONS	50,00 €
325	DUNIS	OLIVIER	30340 MONS	50,00 €
326	ODINOT	JACQUES	30340 MONS	50,00 €
327	PEREZ	HENRI	30340 MONS	50,00 €
328	PIRON-ROPTIN	CHRISTIAN	30340 MONS	50,00 €
329	RIEU	CLAUDE	30340 MONS	50,00 €
330	VERDON	NATHALIE	30340 MONS	50,00 €

331	ABDELAZIZ	ABDELYAZID	30340 SALINDRES	50,00 €
332	BARIOL	JEROME	30340 SALINDRES	50,00 €
333	BARRE	GILLES	30340 SALINDRES	50,00 €
334	BONNET	CYRIL	30340 SALINDRES	50,00 €
335	COLIN	NADINE	30340 SALINDRES	50,00 €
336	COUDEYRE	AURELIA	30340 SALINDRES	50,00 €
337	DANIEL	FREDERIC	30340 SALINDRES	50,00 €
338	DE MARANS	BRUNO	30340 SALINDRES	50,00 €
339	DUHAZARD	NICOLAS	30340 SALINDRES	50,00 €
340	GAUTHIER	MAGALI	30340 SALINDRES	50,00 €
341	MAZALEIGUE	DOMINIQUE	30340 SALINDRES	50,00 €
342	MORLET	JACKY	30340 SALINDRES	50,00 €
343	ORSUCCI	JACKY	30340 SALINDRES	50,00 €
344	PEREZ	FRANCIS	30340 SALINDRES	50,00 €
345	ROGATI	MAX	30340 SALINDRES	50,00 €
346	SERIES	HUBERT	30340 SALINDRES	50,00 €
347	SERIES	JOSETTE	30340 SALINDRES	50,00 €
348	VIVES	CELINE	30340 SALINDRES	50,00 €
349	BARRIL	DENIS	30340 SERVAS	50,00 €
350	BABEC	NATHALIE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
351	BERARD	MATHIEU	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
352	BERTRAND	STEPHAN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
353	BOUCHER	ANDRE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
354	BRAJON	THIERRY	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
355	CAMACHO	MARIE-HELENE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
356	CHAUZAL	ALAIN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
357	COIN	FABIEN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
358	DA COSTA	ROGER	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
359	DEHOURS-MAHISTRE	FRANCINE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
360	DELEUZE	NATHALIE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €

361	DONJON	SARAH	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
362	DRIOU	OMAR	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
363	DU PELOUX	NOEMIE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
364	FAUCHER MARQUE	ISABELLE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
365	FERNANDEZ	SANDRINE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
366	FILHOL	CEDRIC	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
367	FODERA	CHRISTINE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
368	FORESTIER	MICHEL	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
369	FRANCOIS	STEPHAN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
370	GHERSY	JOEL	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
371	GUERMACHE	MAGID	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
372	GUETARD	MICHEL	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
373	HENNETON	MARIO	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
374	LAPAUW	PATRICE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
375	LAPREVOTTE	MARTINE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
376	LAROCHE	GEORGES	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
377	MAGNANI	AUORE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
378	MANUEL	GAEL	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
379	MAURIN	CHRISTOPHE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
380	MICHEL	CLAUDE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
381	PANTEL	NATACHA	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
382	PEREZ	LUDVINE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
383	RAKOWSKI	YANNICK	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
384	ROUMIEUX	FREDERIC	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
385	SABATIER	DOMINIQUE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
386	SINGH	SURUDJAI	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
387	SOUALAH	SAFIA	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
388	STEFANINI	PASCAL	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
389	THERME	LOUIS	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
390	TRONET	ALAIN	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €

391	VALENTIN	ANDRE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
392	VANDENBROUCKE	ANN-MAGALIE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
393	VARENNE	BORIS	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
394	VEAU	JACK	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
395	VENDEVILLE	MAGALI	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
396	VESTIT	PATRICE	30340 ST PRIVAT DES VIEUX	50,00 €
397	AGEORGES	AURELIE	30350 LEZAN	50,00 €
398	ATGER	DAVID	30350 LEZAN	50,00 €
399	FESQUET	ALAIN	30350 LEZAN	50,00 €
400	JANOT	MARTINE	30350 LEZAN	50,00 €
401	LAMBIN	OLIVIER	30350 LEZAN	50,00 €
402	PERRIER	LAURENT	30350 LEZAN	50,00 €
403	REVUELTA	ANTHONY	30350 LEZAN	50,00 €
404	DACQUET	CEDRIC	30350 MASSANES	50,00 €
405	ARNAUD	STEPHANE	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
406	BUCHET	BENJAMIN	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
407	GIVEL	FABIEN	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
408	PIEYRE	JEROME	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
409	PONS	GEORGES	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
410	VAN CAUTEREN	LAURENT	30350 ST JEAN DE SERRES	50,00 €
411	BENMERABET	SAMIA	30360 CRUVIERS	50,00 €
412	COLINA	DAVID	30360 CRUVIERS	50,00 €
413	CRISTOL	INGRID	30360 CRUVIERS	50,00 €
414	GEREVINI	JOEL	30360 CRUVIERS	50,00 €
415	GRASSIN	BRUNO	30360 CRUVIERS	50,00 €
416	ZASSOT	BERNARD	30360 CRUVIERS	50,00 €
417	BONNEMAYRE	JOEL	30360 DEAUX	50,00 €
418	CHAMBOREDON	JULIE	30360 DEAUX	50,00 €
419	GAUVAIN	MATHILDE	30360 DEAUX	50,00 €
420	ILARDO	CHRISTOPHE	30360 DEAUX	50,00 €

421	LOYER	ALAIN	30360 DEAUX	50,00 €
422	DONZEL	FABIEN	30360 EUZET	50,00 €
423	LARGEAU	MICHELINE	30360 EUZET	50,00 €
424	MUNOZ-GARCIA	JUAN-MANUEL	30360 EUZET	50,00 €
425	TROUPEL	SIMONE	30360 EUZET	50,00 €
426	ROUSSEAU	JOSIANE	30360 MARTIGNARGUES	50,00 €
427	BARBUT	SYLVAIN	30360 MONTEILS	50,00 €
428	DESCAMPS	JEAN-CHRISTOPHE	30360 MONTEILS	50,00 €
429	PONGE	DAMIEN	30360 MONTEILS	50,00 €
430	VERNET	STEPHAN	30360 MONTEILS	50,00 €
431	VIANNE	LAURENT	30360 MONTEILS	50,00 €
432	VILLAESPESA	MICHEL	30360 MONTEILS	50,00 €
433	ASSENAT	JEAN-LOUIS	30360 NERS	50,00 €
434	COMBA	PHILIPPE	30360 NERS	50,00 €
435	GIMENEZ	AURELIE	30360 NERS	50,00 €
436	PELISSIER	CELESTIN	30360 NERS	50,00 €
437	PLAGNOL	REGIS	30360 NERS	50,00 €
438	BOTTAGISI	CHRISTIAN	30360 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	50,00 €
439	CALVAYRAC	SOPHIE	30360 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	50,00 €
440	NOVARA	JEAN-PIERRE	30360 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	50,00 €
441	RIZVIC	MILORAD	30360 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	50,00 €
442	ROUDIL	DANIEL	30360 ST CESAIRE DE GAUZIGNAN	50,00 €
443	HUGUET	PASCAL	30360 ST ETIENNE DE L'OLM	50,00 €
444	TABAROT	ROLAND	30360 ST ETIENNE DE L'OLM	50,00 €
445	BEAUMELLE	CHRISTEL	30360 ST JEAN DE CEYRARGUES	50,00 €
446	GEVAUDAN	DELPHINE	30360 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	50,00 €
447	MARON	SYLVAIN	30360 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	50,00 €
448	MAURIN	CARINE	30360 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	50,00 €
449	QUINSAC	JEAN-MARC	30360 ST MAURICE DE CAZEVIEILLE	50,00 €
450	DE ROSSO	LAURA	30360 VEZENOBRES	50,00 €

451	FORESTIER	SERGE	30360 VEZENOBRES	50,00 €
452	GUERDJOU	TAYEB	30360 VEZENOBRES	50,00 €
453	HARO	GHISLAIN	30360 VEZENOBRES	50,00 €
454	LELUBRE	MAX	30360 VEZENOBRES	50,00 €
455	PLAN	BENJAMIN	30360 VEZENOBRES	50,00 €
456	VERNIS	NATHALIE	30360 VEZENOBRES	50,00 €
457	ANDRE	JULIEN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
458	BARRIER	BERNARD	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
459	BEAUDOUIN	HUGUES	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
460	BEVIS	ROMUALD	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
461	BONNAL	PHILIPPE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
462	BONNEFOI	JEROME	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
463	BRES	MAGALIE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
464	CATTEZ	JEAN-PIERRE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
465	CHALLENGE	DAVID	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
466	CHANAL	CHRISTIAN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
467	CHARAIX	ANTHONY	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
468	CHASSANG	JEAN-PIERRE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
469	CHAVIGNE	JULIEN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
470	COUDENE	ARLETTE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
471	DE COCQUARD	PIERRE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
472	DEVOS	BRUNO	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
473	ESPANA	MICHEL	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
474	FADENE	SARAH	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
475	FASSOULI	YASMINA	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
476	FOUQUE	JORDAN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
477	GIMENEZ	STEPHANE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
478	GINESTE	OLIVIER	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
479	GOUDET	PASCAL	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
480	HILLAIRE	CEDRIC	30380 ST CHRISTOL	50,00 €

481	JAUBERT	JONATHAN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
482	KEOMANY	EMILIE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
483	LEPELLEC	ALAN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
484	LHERMET	VERONIQUE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
485	MASCLAU	NICOLAS	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
486	MESSADOR	ANNIE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
487	MOLINES	DANIEL	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
488	MONTAGNE	CHRISTINE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
489	PAGNIER	MICHELLE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
490	PASQUET	RENE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
491	PENEL	ERIC	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
492	PEREIRA	NATHALIE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
493	PIZANT	AURELIE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
494	RANC	DAMIEN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
495	REBOUL	SANDRINE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
496	TOURNIER	YVAN	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
497	VANNIER	DOMINIQUE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
498	WAUTHIER	ODILE	30380 ST CHRISTOL	50,00 €
499	MAGNY	SEBASTIEN	30460 ST BONNET DE SALENDRIQUE	50,00 €
500	MARGANT	CLEMENCE	30460 STE CROIX DE CADERLE	50,00 €
501	MOURGUES	DAVID	30460 STE CROIX DE CADERLE	50,00 €
502	DUCAT	LUDOVIC	30480 ST PAUL LACOSTE	50,00 €
503	LAFAYE	ALAIN	30480 ST PAUL LACOSTE	50,00 €
504	SAVARY	EMMANUEL	30480 ST PAUL LACOSTE	50,00 €
505	ALOYAN	ARAM	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
506	AZEMAR	ARNAUD	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
507	BACHA	MUSTAPHA	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
508	BAPTISTE	GABY	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
509	BATAL	BENOIT	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
510	BERTRAND	MIREILLE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €

511	BRUGUIERE	SERGE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
512	BRUNEL	VERONIQUE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
513	CALBO	JEAN-LUC	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
514	CHABERT	BERNARD	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
515	CHABERT	CYRIL	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
516	CHARLIER	YANN	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
517	ESBALIN	RAYMOND	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
518	FERRAND	SANDRINE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
519	GAAG	JEROME	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
520	GELLY	MICHEL	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
521	JOLY	ANDREE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
522	LEGRAND	SYLVIE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
523	LEPELLETIER	JEAN-CLAUDE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
524	MECHON	SAMIA	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
525	MONTAGNIER	SERGE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
526	POUDEVIGNE	ALAIN	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
527	QUIQUE	SANDRINE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
528	SALOMON	SANDRINE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
529	SUNE	PATRICK	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
530	TRICOLI	VINCENT	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
531	URAC	NATHALIE	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
532	VEDEL	JEAN	30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	50,00 €
533	ALILI	MALIK	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
534	AUBERT	JEAN-PHILIPPE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
535	BANCEL	GUILLAUME	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
536	BERNARD	OLMIER	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
537	BLAYAC	ALEXANDRA	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
538	CHAPTAL	DANIEL	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
539	CHARAIX	JACKY	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
540	CORAILLER	BRIGITTE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €

541	CORPAZ	JOSE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
542	DUPUIS	CHRISTELLE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
543	JOLBERT	JEAN-CHRISTOPHE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
544	JULIA	DAVID	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
545	LAROUDIE	SANDRINE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
546	LAYRE	PASCAL	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
547	LE LAN	HUGUES	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
548	MAGAT	NURCAN	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
549	MEYNIER	FLORENCE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
550	NOEL	PASCAL	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
551	ORSOLANI	PHILIPPE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
552	PAYS	PATRICK	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
553	PONGE	GREGORY	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
554	PRADEILLES	CHRISTOPHE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
555	PRATLONG	JACKY	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
556	SIVIRAGOL	MYRIAM	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
557	SUGIER	FREDERIC	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
558	VAYSSIE	BRIGITTE	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
559	VIGIER	GERARD	30560 ST HILAIRE DE BRETHMAS	50,00 €
560	GENEVET	BENARD	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
561	RANCHOUX	FABRICE	30580 BROUZET LES ALES	50,00 €
562	BELLO	ANTONY	30580 SEYNES	50,00 €
563	MARC	ESTELLE	30580 SEYNES	50,00 €
564	MOREAU	ANNABELLE	30580 SEYNES	50,00 €
565	TESTARD	MAURICE	30580 SEYNES	50,00 €
566	BLOCH-LONDON	CATHERINE	30580 ST JUST ET VACQUIERES	50,00 €
567	BOUQUET	CYRIEL	30580 ST JUST ET VACQUIERES	50,00 €
568	FLOCH	YANN	30580 ST JUST ET VACQUIERES	50,00 €
569	VAL-ORIEUX	MARIE-CHRISTINE	30580 ST JUST ET VACQUIERES	50,00 €
570	CLAUDOT	YVES	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €

571	COSTE	SONIA	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
572	COULOMB	CECILE	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
573	EDOUARD	MURIELLE	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
574	JABOULAY	FREDERIC	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
575	LERMYTTE	CHRISTIAN	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
576	MICHAUD	CHRISTIAN	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
577	PERRIER	ANNIE	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
578	PORTALEZ	HENRY	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
579	SCARAMUS	GERARD	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
580	THEROND	MICHAEL	30720 RIBAUTE LES TAVERNES	50,00 €
				29 000,00 €

Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~5~~-Préfecture



Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



Service : Direction Développement Durable
Réf : AB/GB/AL
Tél. : 04.66.56.10.64

C 2013.10.18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVILLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

**Objet : Autorisation de signature de la convention de partenariat
Cit'ergie avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-41-3,

Vu la loi de programmation relative à la mise en œuvre du « Grenelle 1 » du 03 août 2009, et notamment son article 17,

Vu la Loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 prévoyant l'élaboration de "Plans Climat Énergie Territoriaux",

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et notamment son article 75,

Vu le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat-Énergie Territorial et modifiant le code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-285-0011 en date du 11 octobre 2012 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres, étendues aux communes de Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres,

Vu la délibération C 2012.08.23 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, en date du 27 septembre 2012, portant candidature à l'appel à projet Cit'ergie en Languedoc Roussillon

Vu la délibération C 2012.08.22 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès, en date du 27 septembre 2012, portant lancement du plan climat énergie territorial du Grand Alès,

Vu la publication de l'Agenda 21 du Grand Alès le 21 mars 2007, et notamment ses engagements n°12, 13, 17 et 19 relatifs aux économies d'énergie, au développement économique équilibré et respectueux de l'environnement, à l'intégration de la qualité environnementale dans les aménagements et à l'amélioration de la mobilité sur le territoire,

Considérant que l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès s'était engagée à travers son Agenda 21 à adopter un Plan Climat-Energie Territorial ;

Considérant que l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes s'était engagée dans le processus de labellisation Cit'ergie lancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.) en Languedoc Roussillon ; et que ce processus de labellisation constitue un outil opérationnel d'aide à la conduite des Plans Climat-Energie Territoriaux,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du CGCT, la Communauté d'Alès Agglomération s'est substituée de plein droit à l'ancienne Communauté du Grand Alès-en-Cévennes en tous ses droits, biens et obligations ;

Considérant qu'une convention de partenariat Cit'ergie avec l'A.D.E.M.E. doit être conclue afin de définir les modalités de coopération entre différents partenaires ; et que cette convention visera notamment à accorder un soutien financier à la Communauté d'Alès Agglomération à hauteur de 50 % du coût des études, soit 18 900 (dix-huit mille neuf cent) euros ;

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président d'Alès Agglomération à signer la convention de partenariat Cit'ergie avec l'ADEME et à poursuivre la démarche Cit'ergie.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Publication et ou Notification

Service : DRH
Tél. : 04 66 56 43 63
Réf. : CB/NP

Le : 11 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Prime de fin d'année 2013 des agents titulaires, stagiaires et non titulaires de l'ex-Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant statut des fonctionnaires territoriaux et notamment les articles 3 et 111;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012, au visa notamment de l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012, portant création d'une Communauté d'Agglomération dénommée « Alès Agglomération », issue de la fusion de quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (la Communauté d'Agglomération du Grand Alès et les Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze et de la Région de Vézénobres et de l'extension à cinq communes dans le bassin d'Alès (Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres), avec date d'effet au ^{1er} janvier 2013 ;

Vu la délibération 93.10.08 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes du 10 novembre 1993 relative à la prime de fin d'année ;

Vu la délibération C 2010.08.18 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes du 24 juin 2010 portant attribution de la prime de fin d'année au cours de la période de référence dans le cas de décès de ses agents ;

Vu la délibération C 2010.08.19 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes du 24 juin 2010 portant attribution de la prime de fin d'année au cours de la période de référence dans le cas de départ à la retraite de ses agents ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-346-0001 du 11 octobre 2012 complémentaire à l'arrêté n° 2012-285-0011 du 11 octobre 2012 portant fusion d'une communauté d'agglomération avec trois communauté de communes et extension à cinq communes dans le bassin d'Alès ;

Vu la délibération C 2012.04.25 du Conseil de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes du 22 mars 2012 relative à la prime de fin d'année 2012 précisant le montant de l'enveloppe revalorisé en application du taux d'inflation de l'année et inscrit au budget de ses agents ;

Vu la délibération C 2013.01.01 du Conseil de Communauté du 7 janvier 2013 portant adoption de nouveaux statuts et lancement de la procédure de modification statutaire ;

Considérant que les agents de l'ancienne Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes bénéficiaient d'une prime de fin d'année au sens de l'article 111 de la loi n°84-53 susmentionnée ;

Considérant que les agents de l'ancienne Communauté de Communes de Vézénobres et de l'ancienne Communauté de Communes Autour d'Anduze, de la Communauté de Communes du Mont Bouquet ne bénéficiaient d'aucune prime de fin d'année au sens de l'article 111 de cette même loi ;

Considérant qu'au titre de ce même article, le versement de cette prime correspond à un avantage collectivement acquis pour les agents de l'ex-Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes et que le bénéfice de cette prime ne peut être étendu aux agents issus de la fusion-absorption ;

Considérant que le montant de l'enveloppe de la prime de fin d'année est indexé au taux d'inflation ;

Considérant que chaque année, il est pris une délibération pour indiquer le montant voté au budget, le taux d'inflation et rappeler les conditions d'application ;

Considérant l'adoption du budget du personnel de la Communauté d'Alès Agglomération permettant le paiement de la prime de fin d'année 2013 ;

Considérant le taux d'inflation 2012 confirmé en janvier 2013 soit 2 % et le taux inflation prévisionnel 2013 établi à ce jour soit 1,6 %, il est appliqué un taux d'inflation moyen de 1,80 % afin de prendre en compte le réajustement du taux appliqué en 2012.

Considérant qu'il a été tenu compte de l'augmentation de personnel liée au transfert de personnel de la ville d'Alès vers la Communauté d'Agglomération du Grand Alès des services vie des quartiers, femmes de service, ATSEM, musées, médiathèque réalisé le 1^{er} décembre 2012,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : En tant qu'avantage acquis, une prime de fin d'année sera versée aux agents titulaires et non titulaires de droit public postés ou entrés dans l'entité Communauté d'Agglomération du Grand Alès avant le 31 décembre 2012.

La prime de fin d'année sera versée à l'occasion de la paye de novembre.

ARTICLE 2 : Quatre critères d'évaluation ont été retenus :

- Maladie ordinaire
- Assiduité
- Comportement
- Contrat d'objectif

ARTICLE 3 : L'attribution de la prime de fin d'année se fera conformément au tableau suivant :

MALADIE ORDINAIRE*			ASSIDUITE		COMPORTEMENT MOTIVATION		CONTRAT D'OBJECTIF	
rempli par la D.R.H.			(respect des horaires; respect des délais)		(efficacité; qualité relationnelle)		(implication de l'agent; aptitudes générales)	
Jours d'absence	points	Euro	points	Euro	points	Euro	points	Euro
19 et +	1	14	1	70	1	70	1	70
18	2	28	2	70	2	70	2	70
17	3	42	3	70	3	70	3	70
16	4	56	4	70	4	70	4	70
15	5	70	5	70	5	70	5	70
14	6	84	6	84	6	84	6	84
13	8	112	7	98	7	98	7	98
12	10	140	8	112	8	112	8	112
11	14	168	9	126	9	126	9	126
10	15	196	10	140	10	140	10	140
9	16	224	11	154	11	154	11	154
8	17	238	12	168	12	168	12	168
7	18	252	13	182	13	182	13	182
6	19	266	14	196	14	196	14	196
de 0 à 5	20	280	15	210	15	210	15	210
			16	224	16	224	16	224
			17	238	17	238	17	238
			18	252	18	252	18	252
			19	266	19	266	19	266
			20	280	20	280	20	280

SEUL LE CRITERE DE LA MALADIE ORDINAIRE EST MECANIQUE. LES CONGES MATERNITE, HOSPITALISATION, DE MALADIE LONGUE DUREE ET DE LONGUE MALADIE NE FONT PAS PARTIE DE LA MALADIE ORDINAIRE.

La prime sera calculée au prorata de la situation de l'agent : temps complet, non complet ou temps partiel.

La Période de référence est la suivante : du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année en cours.

Le montant minimum de la prime de fin d'année sera de 224 Euro et le montant maximum sera de 1120 Euro.

L'enveloppe prévue au budget pour la prime de fin d'année est de **459 513 €** et sera imputée sur les comptes : 64 118, 64 138.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.



Alès Rendu Exécutoire
par transmission
Agglomération en Sous-Préfecture

Publication et ou Notification

Service : DRH
Tél. : 04 66 56 43 63
Réf. : CB/NP

Le : 10 OCT. 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



C 2013.10.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Instauration de l'indemnité exceptionnelle

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant statut des fonctionnaires territoriaux et notamment les articles 3 et 111;

Vu la loi n°97-1164 du 19 décembre 1997 relative au financement de la sécurité sociale pour 1998,

Vu le décret 97-215 du 10 mars 1997 modifié par le décret 97-1268 du 29 décembre 1997 instituant pour la Fonction Publique d'Etat une indemnité exceptionnelle,

Considérant le principe de parité entre la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Territoriale,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} janvier 2013, d'instituer l'indemnité exceptionnelle aux fonctionnaires concernés par une diminution de leur rémunération nette globale au titre du transfert de cotisation.

ARTICLE 2 : Sont concernés par ce dispositif, les fonctionnaires (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L., et nommés avant le 1^{er} janvier 1998.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Transformation de l'emploi fonctionnel de Directeur Général sur la Communauté d'Alès Agglomération d'un temps non complet en un temps complet

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 53,

VU le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

VU la délibération C 2013.01.33 du 7 janvier 2013 créant 5 emplois fonctionnels à temps non complet,

CONSIDERANT que suite au départ à la retraite du Directeur Général actuel, il convient d'augmenter le temps de travail du Directeur Général,

CONSIDERANT la nécessité de créer 1 emploi de Directeur Général à temps complet pour coordonner l'organisation et conseiller sous l'autorité du Président,

CONSIDERANT l'accroissement des missions liées tant au nouveau périmètre géographique qu'aux compétences exercées,

DECIDE

Article 1^{er} : À compter du départ à la retraite du Directeur Général actuel, le poste de Directeur Général à temps non complet est transformé en poste à temps complet.

Article 2: Ce poste sera pourvu par arrêté dans les conditions statutaires.

Article 3: La Communauté d'Alès Agglomération assurera le coût financier de ces activités et missions dans le respect des limites financières résultant de la législation et de la jurisprudence.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.

Publication et ou Notification

Le :

Service : DRH

Tél. : 04 66 56 10 36

Réf. : CB/ER

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE



C 2013.10.22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Autorisation de recrutement direct pour le poste de Directeur Général

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires territoriaux,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 47,

VU le décret n°87-1102 du 30 septembre 1987 modifié, portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des communes et des établissements publics locaux assimilés,

VU le décret n°88-545 du 6 mai 1988 relatif au recrutement direct de certains emplois de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°90-129 du 9 février 1990 relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois de directeur général et directeur général des services techniques des communes,

VU la délibération C 2013.10.21 du Conseil de Communauté du 3 octobre 2013 transformant l'emploi fonctionnel de Directeur Général d'un temps non complet en un temps complet à compter du départ à la retraite du Directeur Général actuel,

CONSIDERANT le départ en retraite du Directeur Général,

CONSIDERANT la nécessité de recruter un Directeur Général pour coordonner l'organisation et conseiller sous l'autorité du Président,

CONSIDERANT la volonté de recruter sur ce poste par recrutement direct,

CONSIDERANT que la Communauté d'Alès Agglomération est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants,

DECIDE

Article 1^{er} : M. le Président d'Alès Agglomération est autorisé à recruter directement sur le poste de Directeur Général.

Article 2 : Ce poste sera pourvu par recrutement direct par arrêté à la rémunération correspondante, c'est à dire Directeur Général des établissements publics de coopération de 80 000 à 150 000 habitants échelon 9 IB HEB chevron 3.

Article 3 : Le candidat recruté sur ce poste devra justifier, conformément à l'article 1^{er} du décret n° 88-545 du 6 mai 1988, soit d'un diplôme national sanctionnant une formation d'une durée totale au moins égale à 5 ans d'études supérieures après le baccalauréat, soit de l'exercice pendant 5 ans au moins de fonctions du niveau catégorie A dans un établissement ou une administration publics ou de fonctions de cadre au sens de la convention collective du travail dont il relevait.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE EN DÉCIDE AINSI.

ADOpte

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes.

Service : Pôle Mécanique d'Alès
Réf : PC / GK - Octobre 2013
Tél. : 04 66 30 81 33

Le : 10 OCT. 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



C 2013.10.23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Remboursement frais de personnel par le budget annexe du Pôle Mécanique Alès Cévennes au Budget Principal.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le budget principal assume des charges de personnel pour le compte de du budget annexe du Pôle Mécanique Alès Cévennes ;

DECIDE

De faire rembourser par le budget annexe du Pôle Mécanique Alès-Cévennes au budget général de la Communauté d'Alès Agglomération les frais de personnel liés à l'activité du Pôle Mécanique sur présentation d'un état justificatif des dépenses assumées au cours de l'année par le budget général pour le compte du budget annexe du Pôle Mécanique Alès-Cévennes.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Service : PEU OM/CS
Ref : JB/DL/131003-5
Tél. : 04 66 92 22 24

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



C 2013.10.24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

**Objet : Remboursement frais de personnel par le budget annexe
Ordures Ménagères au Budget Principal**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal assume des charges de personnel pour le compte du budget annexe Ordures Ménagères,

DECIDE

De faire rembourser par le budget annexe Ordures Ménagères, au Budget Général, les frais de personnel liés à l'activité dudit budget annexe sur présentation d'un état justificatif des dépenses assumées au cours de l'année par le budget général pour le compte du budget annexe Ordures Ménagères.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Rendu Exécutoire
Par transmission
en Sous-Préfecture



Service : *TOURISME*
Ref : *CF/MR/TOUR2013-01*
Tél. : 04 66 56 10 66

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013.10.25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Remboursement frais de personnel par le budget annexe Office de Tourisme d'Anduze au Budget Principal

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget principal assume des charges de personnel pour le compte du budget annexe Office de Tourisme d'Anduze,

DECIDE

De faire rembourser par le budget annexe Office de Tourisme d'Anduze au budget général de la Communauté d'Alès Agglomération, les frais de personnel liés à son activité, sur présentation d'un état justificatif des dépenses assumées au cours de l'année, par le budget général pour le compte du budget annexe Office de Tourisme d'Anduze.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Le : 0 OCT. 2013

Service : assainissement collectif
Réf : Philippe FAGES
Tél. : 04 66 78 89 00

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric LOUVE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

**Objet : Remboursement des frais de personnel par le budget annexe
Assainissement au Budget Principal**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget général de la communauté d'Alès Agglomération assume les frais de personnel pour le compte du budget annexe du service assainissement collectif,

DECIDE

De faire rembourser par le budget annexe du service assainissement collectif au budget général de la Communauté d'Alès Agglomération, les frais de personnel liés à l'exercice du service assainissement collectif, sur présentation d'un état justificatif des dépenses assumées au cours de l'année, par le budget général de la communauté d'Alès Agglomération, pour le compte du budget annexe du service assainissement collectif.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

10 OCT. 2013



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVILLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

**Objet : Remboursement frais de personnel par le budget annexe
SPANC – boues au Budget Principal**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget général de la Communauté d'Alès Agglomération assume les frais de personnel pour le compte du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - boues,

DECIDE

De faire rembourser par le budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - boues au budget général de la Communauté d'Alès Agglomération, les frais de personnel liés à l'exercice de ce service, sur présentation d'un état justificatif des dépenses assumées au cours de l'année, par le budget général de la communauté d'Alès Agglomération, pour le compte du budget annexe du Service public d'assainissement non collectif (SPANC) - boues.

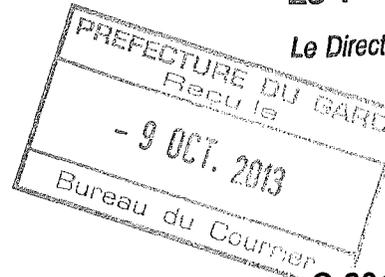
ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



C 2013.10.28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Validation du tracé du réseau de sentiers de randonnée sur 16 communes d'Alès Agglomération

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération B 2011.06.17 du Bureau de Communauté du Grand Alès-en-Cévennes en date du 30 juin 2011 relative à la demande de subvention pour l'étude pour la réalisation d'un sentier de randonnée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes (communes d'Alès, Boisset-Gaujac, Bagard, Corbes, Mialet, Mons, Saint Hilaire de Brethmas, Saint Christol lez Alès, Saint Martin de Valgalgues, Saint Jean du Pin, Saint Jean du Gard, Saint Privat des Vieux, Saint Paul la Coste, Salindres, Soustelle et Thoiras), approuvant la réalisation du programme, et autorisant le Président à demander les subventions et à lancer l'étude,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013 issue de la fusion, conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012 des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
- Communauté de Communes Autour d'Anduze,
- Communauté de Communes de la Région de Vézénobres,
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

Vu l'arrêté complémentaire de Monsieur le Préfet du Gard en date du 11 décembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2013.01.01 prise par la Communauté d'Alès Agglomération en date du 7 janvier 2013 relative à l'adoption des nouveaux statuts et au lancement de la procédure de modification statutaire,

Considérant que l'article 7 de l'arrêté précité du 11 octobre 2012 a établi la liste des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives exercées par le nouvel établissement selon les dispositions L5211-41-3 III du CGCT, que la compétence « Tourisme – Développement et promotion de l'activité randonnées soit par la création et/ou l'entretien de sentiers et de voies vertes, soit par le soutien à des associations ou organismes favorisant la pratique de la randonnée » figure au titre de la compétence exercée à compter du 1^{er} janvier 2013 et que préalablement à tout ce qui suit il convient de constater la substitution d'Alès Agglomération à la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,

Considérant qu'à ce titre c'est la Communauté d'Alès Agglomération qui, depuis le 1^{er} janvier 2013, assure le suivi du dossier relatif à la réalisation d'un réseau de sentiers de randonnée,

Considérant que dans le cadre d'une consultation un bureau d'étude a été retenu par la Communauté d'Agglomération pour réaliser l'étude de faisabilité d'un projet sur les 16 communes pré-citées,

Considérant que le bureau d'étude après de nombreux échanges avec les Élus référents des communes concernées par le traçage de ce réseau, la tenue de réunions de concertation, y compris un Comité de pilotage élargi, a proposé une version quasi définitive du tracé du réseau,

Considérant que les élus communaux référents ont rencontré les propriétaires des parcelles concernées et leur ont fait signer les conventions de passage permettant d'envisager le lancement des travaux et de pérenniser le tracé du réseau,

Considérant la validation par délibération de chacune des communes concernées du tracé du réseau sur leur territoire,

DECIDE

D'approuver le tracé définitif sur les 16 communes concernées.

AUTORISE

Monsieur le Président à intervenir à la signature de tous documents relatifs à la validation de ce tracé et notamment les conventions de passage chez les propriétaires

ADOPTE

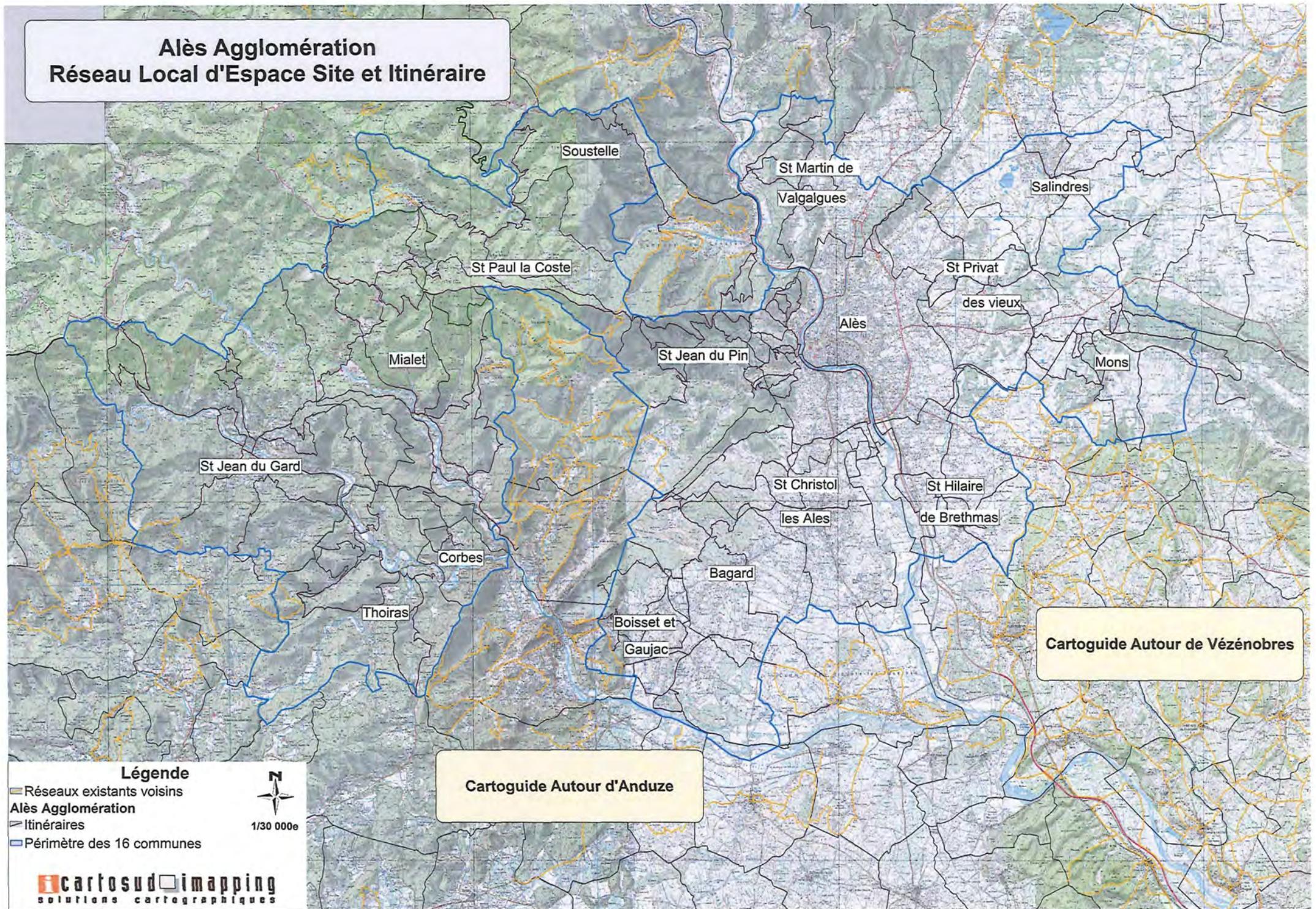
**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

Le Président,
Max ROUSTAN



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes

Alès Agglomération Réseau Local d'Espace Site et Itinéraire



Légende

- Réseaux existants voisins
- Alès Agglomération
- Itinéraires
- Périmètre des 16 communes



1/30 000e

Cartoguide Autour d'Anduze

Cartoguide Autour de Vézénobres



Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.29

Service : habitat
Réf : PS
Tél. : 04 66 86 64 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet :

**Délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre
Subventions d'Etat aux opérateurs de logements locatifs sociaux
Liste des bénéficiaires n° 2**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de délégation de compétence de l'Etat, du 14 février 2005, renouvelée le 24 octobre 2008, prise en application du XIII de l'article 61 de la loi n° 2004-819 du 13 août 2004, et ses avenants,

Vu la délibération C 2013.02.10 du Conseil de Communauté du 24 janvier 2013 donnant, dans le cadre de cette délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre élargie à la Communauté d'Alès Agglomération, mandat au Président pour la signature des décisions de subventions,

Considérant qu'il convient de procéder au versement des subventions d'État déléguées à l'Agglomération, pour les opérations engagées,

DECIDE

de l'attribution des subventions d'État aux opérateurs pour les programmes de logements locatifs sociaux suivants (liste ci-annexée).

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

OPERATEURS SOCIAUX : LISTE DES BENEFICIAIRES N° 2**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 03 OCTOBRE 2013**

N°	Opérateur	Adresse opérateur	Désignation projet	Subvention	Nature (Solde, Acompte)
80	SFHE, groupe Arcade	4 rue Frédéric Rosa 13090 Aix en Provence	Les Grillons montée du haut des pins 30140 Boisset et Gaujac (10 logements)	6 100 €	solde
81	SFHE, groupe Arcade	4 rue Frédéric Rosa 13090 Aix en Provence	Le Crescendo quartier de Pérusse Alès (28 logements)	49 063 €	solde
82	Néolia	34 rue de la combe aux biches BP 267 25 205 Montbéliard CX	Promenade de l'Ermitage 30100 Alès (4 logements)	3 600 €	acompte 1
83	Néolia	34 rue de la combe aux biches BP 267 25 205 Montbéliard CX	Acquisition-amélioration rue des orangers, tranche 1 îlots C et D 30100 Alès (22 logements)	24 580 €	solde
84	Logis cévenols, OPH Alès Agglomération	433 quai de Bilina 30318 Alès cedex	Romain Roussel chemin du Viget 30100 Alès (14 logements)	42 000 €	solde
85	Logis cévenols, OPH Alès Agglomération	433 quai de Bilina 30318 Alès cedex	Les bouvreuils, 35 impasse des bouvreuils 30100 Alès (8 logements)	21 600 €	solde
86	Logis cévenols, OPH Alès Agglomération	433 quai de Bilina 30318 Alès cedex	Puechredon, impasse Puechredon 30100 Alès (8 logements)	70 000 €	solde

TOTAL**216 943 €**

Service : habitat
Réf : PS
Tél. : 04 66 86 64 20Le 9 OCT. 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.30

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet :**Programme d'Amélioration de l'Habitat – OPAH
Attribution des subventions aux propriétaires
Liste des bénéficiaires n° 2**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté C 2013.02.11 du 24 janvier 2013 relative aux modalités d'attribution de subventions aux propriétaires pour la réhabilitation des logements anciens ou pour réduire la précarité énergétique,

Considérant que dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat ancien la Communauté d'Alès Agglomération peut verser des subventions pour faciliter l'engagement des travaux ,

DECIDE

De l'attribution des subventions aux bénéficiaires suivants (liste ci-annexée).

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente Délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

LISTE DES BENEFICIAIRES N° 2, CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 3 OCTOBRE 2013

Numéro	Propriétaire	Adresse du propriétaire	Adresse complète du projet	Subvention en Euros	Type subvention
29	CAVAGNA Jacqueline	2514 route d'Alès 30140 GENERARGUES	3 rue de la République - ANDUZE	3 780	FACADE
30	LIBOIS Jeanne	16 rue des vigneron 30350 St-Jean-de-Serres	250 chemin du Mazet TORNAC	656	SANITAIRE
31	BARBIER Régine	11 bis rue des Templiers 51100 REIMS	15 rue des Treilles - 30140 ANDUZE	960	FACADE
32	SERRA JOURDAIN Marcel	6 rue du château d'If 13880 VELAUX	La bergerie - Massies Sud 30140 THOIRAS	4 000	FACADE
33	CLAVEIROLLE Henri	12 rue Sainte Marie 30140 ANDUZE	12 rue Ste Marie, ANDUZE	352	PROPRIETAIRE OCCUPANT
34	GUILLAUME André	Plepalet 30140 TORNAC	Plepalet - TORNAC	3 359	FACADE
35	DUMAS Gisèle	Salindres - Mazac 30340 Saint Privat des Vieux	72 Vieille rte de Salindres-Mazac (2) 30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX	1 366	FACADE
36	DUMAS Gisèle	Salindres - Mazac 30340 Saint Privat des Vieux	72 Vieille rte de Salindres-Mazac (3) 30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX	501	PROPRIETAIRE OCCUPANT
37	GODFROY Jean Philippe	192 avenue Jean Rampon 30140 SAINT JEAN DU PIN	192 avenue Jean Rampon 30140 SAINT JEAN DU PIN	192	FACADE
38	GODFROY Jean Philippe	192 avenue Jean Rampon 30140 SAINT JEAN DU PIN	192 avenue Jean Rampon 30140 SAINT JEAN DU PIN	358	PROPRIETAIRE OCCUPANT
39	SCI LES CHATAIGNIERS (FABRE Régis)	Coupades, Le Bousquet 30360 MONTEILS	630 route d'Uzès - la Jasse de Bernard 30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	2 030	FACADE
40	MAUPOUX Gérard	12 rue Guynemer 30100 ALES	12 rue Guynemer 30100 ALES	1 010	FACADE
41	RANC Albert	8 rue Paul Verlaine 30100 ALES	8 rue Paul Verlaine (1) 30100 ALES	1 341	FACADE
42	BILLER Fanny - FANNY B	rue Jean Bernard- Z.A Le CRES 30700 FOISSAC	9 rue Albert 1er 30100 ALES	1 000	DEVANTURE
43	PIALAT Jean-Marc (PIALAT Gilbert)	chez Pialat Gilbert, 12 route du Villageas 87270 COUZEIX	20 rue Taisson 30100 ALES	325	PROPRIETAIRE OCCUPANT
44	GEOFFROY Vincent (LE JAZZ CLUB)	3 place de la Libération 30100 ALES	3 place de la Libération 30100 ALES	135	DEVANTURE
45	COPROPRIETE 5 place Gabriel Péri (DUPLISSY Sandra)	208 avenue des Lens 30730 FONS	5 place Gabriel Péri 30100 ALES	4 540	FACADE
46	ESCHALLIER Rosa Jeanne	2 rue des Amandiers 30340 ST PRIVAT DES VIEUX	6 rue Edgar Quinet (2) 30100 ALES	1 340	FACADE
47	MARTIN Philippe	Rouvièrette 30340 MEJANNES LES ALES	1 bis rue du Brésis 30100 ALES	1 997	FACADE
48	AURAN Henri	les plans 30140 MIALET	10 Quai Ferréol 30100 ALES	1 860	FACADE
49	FILIPPELLI Varo	2b place Notre Dame - Rochebelle 30100 ALES	11 faubourg de Rochebelle 30100 ALES	1 536	FACADE
50	MALNUIT Thierry	402 chemin de Trespaux 30100 ALES	12 rue Blanqui 30100 ALES	4 000	CONVENTIONNEM ENT
51	SAS BSI Informatique	1 boulevard Gambetta 30100 ALES	1 boulevard Gambetta 30100 ALES	4 000	DEVANTURE
52	PASCAL Odette	15 rue Camille Pelletan 30100 ALES	15 rue Camille Pelletan (2) 30100 ALES	180	FACADE
53	PASCAL Odette	15 rue Camille Pelletan 30100 ALES	15 rue Camille Pelletan (2) 30100 ALES	90	PROPRIETAIRE OCCUPANT
54	GAY Maurice	11 rue Chotard 30100 ALES	11 rue Chotard 30100 ALES	3 503	FACADE
55	MAURIN Andrée	16 rue Chotard 30100 ALES	16 rue Chotard 30100 ALES	726	FACADE
56	SCI PROMOTION PLUS (DUCHASSIN/CHARPE NTIER)	266 chemin du Serre de Laurian 30100 ALES	6 rue Cavalerie 30100 ALES	8 663	FACADE
57	EVESQUE Suzette	Ambroix 30520 ST MARTIN DE VALGALGUES	1336 route de St Ambroix 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES	1 605	CONVENTIONNEM ENT
58	SCI GORNIÉS (MEYER Jean Claude)	Méjanet et Gornies 30140 THOIRAS	Gornies (3) 30140 THOIRAS	2 000	CONVENTIONNEM ENT
59	ETIENNE Régis	avenue évêché de Maguelone 34250 PALAVAS	50 faubourg du Soleil 30100 ALES	1 100	FACADE
60	COLLET Jean François	4 rue Pottier 30100 ALES	4 rue Pottier 30100 ALES	2 728	FACADE
61	CHAKOUR Rabah	9 rue Taisson 30100 ALES	9 rue Taisson 30100 ALES	135	DEVANTURE
62	SCI 13 RUE PASTEUR 1 (Maître St MARTIN)	10 rue Pasteur 30100 ALES	13 rue Pasteur 30100 ALES	3 530	CONVENTIONNEM ENT
63	PONSOYE Joel	483 chemin du Haut Brésis 30100 ALES	9 rue Veigaller 30100 ALES	5 237	CONVENTIONNEM ENT
64	COULET Bernard	109 route de St Jean de Serres 30350 LEDIGNAN	21 rue d'Avéjan 30100 ALES	4 236	CONVENTIONNEM ENT
65	SCI KAORA (NEGHLI Hanifa)	16 rue Ernest Renan 30100 ALES	16 rue Ernest Renan (1) 30100 ALES	1 632	CONVENTIONNEM ENT
66	SCI KAORA (NEGHLI Hanifa)	16 rue Ernest Renan 30100 ALES	16 rue Ernest Renan (2) 30100 ALES	1 542	CONVENTIONNEM ENT
67	GUIRAUD Mireille	15 rue Jean de Ramel 30100 ALES	2 rue Camille Pelletan 30100 ALES	5 310	FACADE

TOTAL SUBVENTIONS

82 855 EUROS

TOTAL TRAVAUX HT : 256 378 €

TOTAL TVA : 17 946 €



C 2013.10.31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGON Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Substitution d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte pour la Gestion des Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols – Autorisation de signature d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition de la voie ferrée d'Anduze à Saint Jean du Gard à la SAS Compagnie Internationale des Trains Express à Vapeur

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-41,

Vu l'arrêté préfectoral n°11-09-33 du 20 septembre 2011 portant transformation du Syndicat Intercommunal pour la Promotion Touristique de la Vallée du Gardon en Syndicat Mixte dénommé Syndicat Mixte pour la Gestion d'Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols,

Vu les arrêté préfectoraux n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012 et n°2012-346-0001 du 11 décembre 2012 portant création au 1^{er} janvier 2013 de la Communauté Alès Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes et des Communautés de Communes du Mont Bouquet, Autour d'Anduze, Région de Vézénobres et extension aux communes de Massanes, Saint Bonnet de Salendrinque, Saint Croix de Caderle, Saint Jean de Serres et Vabres,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté Alès Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-059-0001 du 28 février 2013 portant dissolution de droit du Syndicat Mixte pour la Gestion des Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols,

Vu la convention de mise à disposition de la voie ferrée d'Anduze à Saint du Gard du 7 septembre 1990 conclue entre le Syndicat Intercommunal pour la Promotion Touristique de la Vallée du Gardon et la SAS Compagnie Internationale des Trains Express à Vapeur, et les avenants du 11 septembre 2001 et du 5 mai 2008,

Considérant que le Syndicat Mixte pour la Gestion des Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols, anciennement dénommé le Syndicat Intercommunal pour la Promotion Touristique de la Vallée du Gardon, a, par convention, mis à disposition de la SAS Compagnie Internationale des Trains Express à Vapeur (CITEV) la voie ferrée reliant Anduze à Saint Jean du Gard ;

Considérant que par arrêté préfectoral en date du 28 février 2013, la Communauté Alès Agglomération s'est substituée en tous ses biens, droits et obligations au Syndicat Mixte pour la Gestion des Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols, conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération s'est donc substituée au Syndicat Mixte pour la Gestion des Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols dans tous ses engagements, et donc notamment dans la convention de mise à disposition de la voie ferrée reliant Anduze à Saint Jean du Gard ;

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède, qu'il convient de formaliser cette substitution de plein droit par un avenant à la convention de mise à disposition de la voie ferrée d'Anduze à Saint du Gard ;

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Président d'Alès Agglomération à intervenir à la signature d'un avenant n°3 à la convention de mise à disposition de la voie ferrée d'Anduze à Saint Jean du Gard conclue entre Syndicat Intercommunal pour la Promotion Touristique de la Vallée du Gardon et la SAS Compagnie Internationale des Trains Express à Vapeur, portant sur la substitution de la Communauté d'Alès Agglomération au Syndicat Mixte pour la Gestion des Equipements Touristiques et Ferroviaires Cévenols

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Service : communication
Réf : BP
Tél. : 04 66 56 10 46

Publication et ou Notification
Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.32

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Versement d'une subvention à l'association Piémont cévenol

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération C 2013.07.70 du Conseil de Communauté du 27 juin 2013 autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Alès Agglomération, le Pays Cévennes et l'ADRT du Gard ;

Vu l'article 4.1.1 de ladite convention, prévoyant une contribution de la Communauté d'Alès Agglomération aux actions menées par la chargée de mission de l'ADRT mise à disposition de l'association Piémont cévenol ;

Considérant que pour l'année 2013, la contribution de la Communauté d'Alès Agglomération peut être fixée à 6 000 Euros, de par les actions de structuration touristique initiées par la chargée de mission de l'ADRT sur le territoire dans les domaines de l'oenotourisme et du label Village de Caractère.

Considérant qu'il convient selon les termes de la convention précitée de verser cette participation directement à l'association « Piémont cévenol ».

DECIDE

De verser une subvention de 6 000 Euros à l'association Piémont cévenol.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires au versement de cette subvention.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Service : Pôle Mécanique d'Aiès
Réf : PC / GK - Octobre 2013
Tél. : 04 66 30 81 33

Publication et ou Notification

Le :

9 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Frédéric JOUVE

C 2013:10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDEHEM Emmanuel.

Objet : Mise a disposition gratuite des équipements du Pôle Mécanique lors des manifestations « Passion et Partage 2013 » organisée par l'association Passion et Partage, et « Téléthon 2013 » organisée par l'association Handy Bike en partenariat avec l'A.F.M, M.G.B. Moto Club & I.E.M.E.

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de l'association « Passion et Partage » d'organiser sur le Pôle Mécanique une manifestation les 09 et 10 Novembre 2013, pour reverser les bénéfices de cet événement à des projets locaux au profit de l'enfance handicapée conformément à son objet social;

Considérant la demande de l'association Handy Bike en partenariat avec l'A.F.M (coordination Téléthon Gard Nord), l'association M.G.B Moto Club et l'I.E.M.S (Institut Européenne des Mécaniques Sportives) pour organiser le « Téléthon 2013 » sur le Pôle Mécanique le 07 décembre 2013 dont les dons seront reversés au Téléthon ;

Considérant le caractère caritatif de ces opérations,

DECIDE

ARTICLE 1 :

Deux conventions seront signées, au titre de l'organisation des dites manifestations,

- Avec l'association « Passion et partage », association représentée par M. Bob VAN RIN, son Président, dont le siège social se situe à : Le Riche Hôtel, 45 Place Pierre Semard – 30 100 ALES,
- Avec l'association Handy Bike, représentée par M. Vincent PIRON, Président de l'Association Handy Bike dont le siège social se situe : 1 chemin du Stade, Celas – 30340 MONS.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère caritatif de ces manifestations, la Communauté d'Alès Agglomération mettra à disposition les équipements du Pôle Mécanique d'Alès gracieusement le 09 novembre 2013, pour l'organisation de la manifestation « Passion et partage 2013 », et le 07 Décembre 2013, pour l'organisation de la manifestation du « Téléthon 2013 ».

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Service : Pôle Infrastructures
Tél. : 04.66.56.10.82
Réf. : PV/VR/2013

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

**Objet : Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement et la Gestion Equilibrée (SMAGE) des Gardons**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2013.03.10 du Conseil de Communauté du 14 février 2013 désignant des représentants dans les diverses structures à vocation hydraulique sur le territoire d'Alès Agglomération,

Vu la délibération n°37/2013 du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons en date du 5 juillet 2013 portant révision des statuts du SMAGE des Gardons,

Considérant la demande motivée du SMAGE des Gardons pour l'approbation de leurs nouveaux statuts,

Après un vote, conformément aux textes,

DÉCIDE

D'adopter la révision et d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion Equilibrée (SMAGE) des Gardons.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Service : Pôle Infrastructures
Tél. : 04.66.56.10.82
Réf. : PV/VR/2013

Publication et ou Notification

Le : 19 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

**Objet : Election des représentants de la Communauté d'Alès
Agglomération au SMAGE des Gardons**

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu la délibération C 2013.03.10 du Conseil de Communauté du 14 février 2013 désignant des représentants dans les diverses structures à vocation hydraulique sur le territoire d'Alès Agglomération,

Vu la délibération n°37/2013 du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée des Gardons en date du 5 juillet 2013 portant révision des statuts du SMAGE des Gardons,

Considérant la demande motivée du SMAGE des Gardons pour la désignation de deux délégués et deux suppléants,

Après un vote, conformément aux textes,

DÉCIDE

D'élire les représentants suivants au Syndicat Mixte d'Aménagement et des Gestion des Equilibrée des Gardons (SMAGE) :

Titulaires :

Monsieur Max ROUSTAN

Monsieur Jacques BOUDET

Suppléants :

Monsieur Hervé GRIMAL

Monsieur Jean Michel BUREL

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Tel : 04 66 56 11 56
Réf. : MR/LR/VA/2013/02

Publication et ou Notification
Le : 10 OCT. 2013
Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUX Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBERGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Projet Éducatif des Accueils de Loisirs d'Alès Agglomération

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique : article L 2324-1 à L 2324-4,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles : article L227-1 et suivant,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11 octobre 2012 et 11 décembre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013 issue de la fusion, conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
- Communauté de Communes Autour d'Anduze,
- Communauté de Communes de la Région de Vézénobres,
- Communauté de Communes du Mont Bouquet,

et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Enfance Jeunesse CLSH et périscolaire » en date du 10 septembre 2013,

Considérant l'obligation pour tous les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs de produire un projet éducatif conforme aux articles R227-23 et R227-24 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération est reconnue comme organisatrice par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard sous le numéro : 030ORG0036,

Considérant la nécessité de définir des objectifs éducatifs et des valeurs communes pour tous les enfants de 3 à 18 ans accueillis dans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement communautaires,

DECIDE

D'approuver le Projet Educatif joint en annexe.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



PROJET EDUCATIF DES ACCUEILS DE LOISIRS

COMMUNAUTE D'ALES AGGLOMERATION

Projet Éducatif validé le : 27 juin 2013

*Période de validité : 31 août 2016
(sous réserve de modification le cas échéant)*

Communauté d'Alès Agglomération
1642 chemin de Trespeaux, BP 60249
30105 Alès Cedex

Tél : 0466561156 / Fax : 0466562023
Email : vincent.antoine@alesagglo.fr

Présentation :

«**Alès Agglomération** » est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, composé de 50 communes, qui a été créé le 1er janvier 2013 par la volonté notamment de créer une seule et même structure autour du bassin de vie d'Alès.

En effet, l'arrêté préfectoral n°2012-285-0011 du 11 octobre 2012, au visa notamment de l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012, a porté création d'une Communauté d'Agglomération dénommée « Alès Agglomération », issue de de la fusion de quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (dont la Communauté d'Agglomération du Grand Alès et trois communautés de communes : la Communauté de Communes autour d'Anduze (2C2A), celle de la Région de Vézenobres, et celle du Mont Bouquet) et de l'extension à cinq communes dans le bassin d'Alès (Massanes, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Jean-de-Serres et Vabres), avec date d'effet au 1er janvier 2013.

La communauté d'agglomération est régie par les dispositions générales des articles L 5211-1 et suivants du CGCT et par les règles spécifiques prévues par les articles L 5216-1 à L 5216-10 du CGCT.

Le siège administratif d'Alès Agglomération se situe à l'Hôtel de Communauté (1642 chemin de Trespeaux, BP 60249) 30100 ALES.

Conformément à l'article L5216-5 du CGCT, Alès Agglomération exerce des compétences obligatoires et des compétences optionnelles.

Au delà de ces compétences fixées par la loi pour les communautés d'agglomération, elle exerce également des compétences que les communes ont choisi de transférer, qui sont des compétences supplémentaires (ou facultatives).

Parmi elles, nous noterons notamment entre autres : « l'assainissement » mais aussi « l'enseignement-formation », « la petite Enfance, Enfance, Jeunesse », « confection et livraison de repas pour la restauration scolaire » (...)

Les statuts d'Alès Agglomération ont été approuvés par l'arrêté préfectoral n°2013-044-0002 du 13 février 2013.

En ce qui concerne tout particulièrement la compétence supplémentaire « 3/ Petite Enfance, Enfance, Jeunesse », il convient de se référer aux-dits statuts pour en connaître plus amplement la teneur :

La compétence Petite Enfance, Enfance, Jeunesse d'Alès Agglomération (extrait des statuts):

Article 4 : Compétences

4-3 Compétences supplémentaires :

3) Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

« La Communauté d'Agglomération est compétente pour la construction, la gestion et l'organisation de l'ensemble des structures d'accueils qui s'adresse à

- La Petite Enfance (0-6 ans)
- L'Enfance (6-12 ans)
- La Jeunesse (12-17 ans révolus)

Et notamment les structures suivantes :

- Toutes les structures d'accueil et de coordination liées à la petite enfance
- Les Centres de loisirs sans hébergement vacances été
- Les Centres de loisirs sans hébergement petites vacances
- Les Centres de loisirs sans hébergement mercredi et week-end
- Les Centres de loisirs périscolaire, l'Accueil périscolaire et l'accompagnement scolaire hors temps scolaire sur l'ensemble des écoles maternelles et primaires publiques du territoire de la communauté d'agglomération.
- Les Accueils jeunes
- Les séjours vacances été
- Les Camps adolescents

Elle assure une mission de coordination de pilotage et de formation dans le cadre des activités proposées.

La Communauté d'Agglomération pourra soutenir ou subventionner les associations qui mettent en place des actions ou gèrent des structures en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

En quelques chiffres :

Alès Agglomération est composée de **50 communes soit 100 090 habitants**, elle représente un territoire très diversifié : de Saint-Bonnet-de-Salendrinque, la moins peuplée (93 habitants) à Alès, la plus peuplée (42 852 habitants),

Superficies :

629 km²

Commune la plus petite, Massanes, 164 ha.

Commune la plus étendue, Saint-Jean-du-Gard, 4 164 ha.

Les structures pour la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse

Multi Accueil Collectif et Individuel communautaire	= 15
Multi Accueil Collectif et Individuel associatif	= 5
Accueil de Loisirs Sans Hébergement communautaire	= 13
Accueil de Loisirs Sans Hébergement associatif	= 5

Capacité d'accueil structures Enfance Jeunesse (ALSH) :

Moins de 6 ans = 302 places maximum (dont 92 associatives et 210 communautaires).

Plus de 6 ans = 768 places maximum (dont 136 associatives et 632 communautaires).

Constat :

Fort de sa diversité, le bassin de vie autour d'Alès a la particularité de s'étendre sur un vaste territoire avec des zones urbaines, péri urbaines et rurales. Le territoire d'Alès Agglomération est réparti sur 50 communes.

17 communes (voir cartographie) accueillent régulièrement ou ponctuellement des enfants ou des jeunes de 3 à 17 ans dans leurs locaux.

18 structures sont déclarées en Accueil de Loisirs Sans Hébergement, 13 communautaires et 5 associatives, et proposent un accueil de loisirs éducatif pendant les périodes de vacances et de loisirs.

Alès Agglomération est reconnue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Gard comme organisatrice des accueils de loisirs sous le numéro 030ORG0036.

A ce titre, il est indispensable de respecter le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs en définissant et en formalisant des objectifs et des valeurs communes dans un document unique.

Chaque commune membre reste compétente dans la définition de son projet pédagogique et dans la mise en œuvre de ses actions éducatives afin de préserver l'identité de chaque structure en lien avec son territoire d'implantation tout en créant une identité Alès Agglomération.

Cette mission de service public est une mission au service des publics accueillis mais aussi des familles soucieuses de confier leurs enfants dans un cadre sécurisé et leur offrant un accueil éducatif de qualité.

La vocation première de l'accueil est de proposer des actions éducatives parallèles et complémentaires de l'école et de permettre aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale.

OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'ORGANISATEUR

Pour les élus de la Commission Jeunesse, les équipes d'animation doivent proposer un projet pédagogique prenant en compte les objectifs éducatifs suivants :

Mettre l'enfant au cœur du projet et favoriser son développement

- Offrir aux enfants un lieu de socialisation, de créativité et de découverte où ils évoluent en toute sérénité en leur permettant d'être acteur et non consommateur de leurs loisirs.
- Développer progressivement leur autonomie et les accompagner dans leur transition vers leur vie d'adulte.
- Susciter l'expression et la participation du public pour favoriser l'épanouissement individuel et collectif.
- Favoriser la responsabilisation des enfants et des jeunes pour les aider à construire leurs personnalités.

Développer l'esprit citoyen et le vivre ensemble

- Favoriser des actions liées à l'apprentissage de la vie sociale pour faire des enfants d'aujourd'hui, les citoyens responsables de demain.
- Favoriser l'ouverture d'esprit et permettre l'ouverture sur le monde en acceptant le droit à la différence (mixité sociale, mixité culturelle, différence physique, inclusion d'enfants en situation de handicap).
- Accepter et respecter les règles de politesse et de civilité concernant les autres, les choses, les lois et soi même.
- Participer à une société démocratique en tant que citoyen.

Garantir et offrir un accueil de sécurité et de prévention

- Développer les actions d'information de sensibilisation et de prévention en direction des enfants et des jeunes (conduite à risques, hygiène et santé, respect de son corps et de soi...).
- Tout mettre en œuvre pour veiller à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Veiller au développement des comportements visant à préserver l'intégrité physique et la santé.

Sensibiliser l'enfant et le jeune à la découverte et à la protection de l'Environnement et au Développement Durable

- Développer l'éducation de nos enfants par la mise en place d'actions de sensibilisation au développement durable.
- Participer à la politique globale d'animation et de valorisation culturelle et patrimoniale pour tous : identité cévenole, patrimoine local...
- Connaître et respecter son territoire.

Inscrire la communication dans la démarche d'évaluation

- Analyser les pratiques professionnelles et professionnaliser les équipes d'encadrement
- Développer la complémentarité et la nécessaire continuité éducative à travers les familles, l'école et les différents partenaires.
- Mettre en place des outils d'évaluation pour faire des bilans afin de réajuster les actions et améliorer la qualité de l'accueil.
- Favoriser la participation et l'implication des familles.
- Utiliser les moyens de communication pour informer et valoriser les actions mises en place.

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS :

Horaires d'ouverture, organisation du quotidien et règlement intérieur

Les horaires, l'organisation de la vie quotidienne ainsi que le règlement intérieur, sont propres à chaque structure. Ils seront détaillés dans le projet pédagogique établi par l'équipe d'animation de chaque accueil de loisirs, afin d'offrir un service adapté aux familles et au public accueilli. Les élus de la Commission Jeunesse souhaitent que le groupe technique rédige un nouveau règlement intérieur commun.

Les équipes d'animation

Chaque accueil de loisirs est dirigé et animé par du personnel qualifié en fonction de la réglementation et des activités proposées. Chaque commune recrute les équipes d'animation et vérifie les capacités du personnel à exercer auprès des enfants. Certains agents municipaux (titulaires, contractuels, emplois aidés, saisonniers, stagiaires..) peuvent être mis à disposition de la communauté d'Alès Agglomération par convention. Chaque directeur est chargé de mettre en place des temps de préparation et d'évaluation des actions proposées.

Locaux et espaces utilisés

Les communes ont choisi d'organiser ou de déléguer à des associations la mise en œuvre des ALSH. Par contre les locaux et/ou les espaces sont majoritairement la propriété des communes qui les mettent à disposition par voie de convention à Alès Agglomération.

Budget de fonctionnement et modalités tarifaires

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement disposent d'un budget de fonctionnement propre. Après préparation par les services du budget primitif de l'année en cours, le projet est présenté lors d'un Conseil de Communauté et Alès Agglomération vote le budget alloué pour l'année. Ils sont financés par une participation des familles, un financement de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et les communes.

Conformément à la convention d'objectifs et de financement de prestation de services signée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard, les tarifs sont modulés en fonction des ressources des familles pour l'ensemble des usagers. Les tarifs sont proposés tous les ans au vote du Conseil de Communauté.

– **Convention de partenariat**

Afin de mener à bien ces actions, Alès Agglomération s'engage avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement de prestation de services ALSH.

Alès Agglomération pourra soutenir ou subventionner les associations qui mettent en place des actions ou gèrent des structures en direction de l'Enfance et de la Jeunesse en signant une convention d'objectifs et de moyens.

– **L'accueil des Enfants en situation de Handicap**

Alès Agglomération est partenaire du Relais Loisirs Handicap 30 dont le rôle est de mettre en relation les professionnels du secteur médico-social et les professionnels de l'animation en étant attentif aux souhaits des familles. Les accueils de loisirs pourront donc accueillir des enfants en situation de handicap sous réserve d'une étude individualisée permettant de définir les meilleures conditions d'accueil.

L'accueil se fait au cas par cas, après s'être assuré que les conditions de sécurité, d'environnement et d'encadrement soient réunies pour garantir la sécurité physique et morale de chaque enfant.

Les animateurs volontaires participent au temps de formation mis en place par le Relais Loisirs Handicap 30.

– **Modalités d'évaluation et de suivi du projet**

Chaque année, une évaluation sera proposée aux équipes afin d'identifier l'écart entre le projet éducatif et sa mise en place sur le terrain.

Pour ce faire, les équipes d'animation de chaque ALSH seront amenés à continuer de remplir les évaluations quantitatives (suivi activité, budget, taux de remplissage...). Il sera mis en place une évaluation qualitative permettant d'effectuer un bilan annuel et d'établir des perspectives d'améliorations.

Les équipes d'animation d'Alès Agglomération peuvent maintenant s'appuyer sur un Projet Éducatif. Ce projet a été réalisé avec la participation des directrices et des directeurs des Accueils de Loisirs du territoire et les élus membres de la Commission Enfance Jeunesse.

Fait à Alès, le

*Signature du Président
d'Alès Agglomération*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSERAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Autorisation de signature d'un avenant n°1 à la convention de participation financière par élève au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-41-3,

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération,

Vu la délibération C2013.05.38 du conseil de communauté en date du 11 avril 2013 portant versement d'une participation par élève et autorisation de signature d'une convention avec le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque,

Vu la convention conclue le 27 mai 2013 entre M. le Président de la Communauté d'Alès Agglomération et Mme la Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque,

Vu le courrier en date du 15 juillet 2013 adressé par Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque,

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération, conformément à l'alinéa 3 du III de l'article L5211-41-3 du CGCT, dispose d'un délai de deux ans maximum pour définir sa compétence communautaire « enseignement élémentaire et pré-élémentaire public » et qu'en attendant est retenue la rédaction de la compétence communautaire telle que précédemment définie par l'ancienne communauté de communes de la Région de Vézénobres pour le périmètre de ses anciennes communes membres;

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération entend, durant cette période transitoire, maintenir l'organisation du service de regroupement scolaire sur le périmètre des communes de Boucoiran-et-Nozières et de Brignon en versant une participation forfaitaire de 1 000 (mille) euros pour chaque élève domicilié sur son territoire pour l'année 2013 ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque avait transmis une liste des enfants scolarisés pour l'année 2013 faisant état de la présence de treize élèves domiciliés sur le territoire d'Alès Agglomération ;

Considérant que la liste des élèves de la Classe pour l'Insertion Scolaire n'a pas été transmise à la Communauté d'Alès Agglomération alors que deux élèves domiciliés sur son territoire y sont scolarisés au titre de l'année 2013 ;

Considérant dès lors qu'il y a lieu, pour la Communauté d'Alès Agglomération de verser une participation financière totale de 15 000 (quinze mille) Euros au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque, et non de 13 000 (treize mille) Euros, pour l'année civile 2013 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer un avenant n°1 à la convention de versement d'une participation financière par élève au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du groupe scolaire de la Gardonnenque.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le versement de 2 000 (deux mille) Euros supplémentaires au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque, au titre des deux élèves omis lors de la transmission des listes scolaires 2013.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Avenant n°1 à la convention de participation financière par élève au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque

Entre, d'une part:

La Communauté d'Ales Agglomération, représentée par son Président, Max Roustan, agissant conformément à la délibération n° du Conseil Communautaire du ..., ci après dénommée Alès Agglomération.

Et d'autre part:

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque, agissant conformément à ses statuts et représenté par, ci après dénommé SIVOM

Ci-après conjointement dénommés « les parties » ;

Exposé préalable :

Par délibération en date du 11 avril 2013, le conseil de communauté a entendu participer financièrement au fonctionnement du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Groupe Scolaire de la Gardonnenque, lequel assure l'organisation de l'enseignement pédagogique sur le périmètre des communes de Boucoiran-et-Nozières et Brignon.

A ce titre, Alès Agglomération, pour une durée ne pouvant pas excéder les dispositions de l'alinéa 3 du III de l'article L.5211-41-3 du CGCT, verse au Syndicat une participation financière de 1000 (mille) euros par élèves domiciliés sur son territoire.

Ceci étant exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la modification de la liste des élèves domiciliés sur le territoire d'Alès Agglomération bénéficiant du service de regroupement scolaire du SIVOM de la Gardonnenque.

Il apparaît que 15, et non 13, élèves domiciliés sur le territoire d'Alès Agglomération sont inscrits sur les listes scolaires du SIVOM de la Gardonnenque.

Article 2 – Participation financière

Pour l'année civile 2013, la participation forfaitaire par élève est de 1000 (mille) euros.

Le nombre total d'élèves issus des communes de Boucoiran-et-Nozières et Brignon, au 1er janvier 2013, est de 15.

De fait, Alès Agglomération versera la somme totale de 15 000 (quinze mille) euros au titre de sa participation au SIVOM pour l'année 2013.

Article 3 – Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de signature par les différentes parties à la convention de participation.

Fait en 6 exemplaires originaux

Fait à _____, le _____

Pour le SIVOM
La Présidente

Pour Alès Agglomération
Le Président

.....
Max ROUSTAN



C-2013.10.38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAQUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :
- Approbation de convention de télétransmission
- Désignation d'un prestataire

Le Conseil de Communauté,

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice du contrôle de légalité, le Ministère de l'Intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les Collectivités Territoriales, ainsi que les Etablissements Publics Locaux.

Au niveau du fonctionnement des services, les accusés de réception apparaissent sur les récepteurs de la Collectivité, après transmission. Cette procédure permet l'économie de papier, de déplacements et accélère la procédure de transmission.

La télétransmission a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage crypté. C'est la raison pour laquelle, il convient de recourir aux services d'un tiers de télétransmission, qui est homologué par le Ministère de l'Intérieur. Il convient donc de désigner un prestataire homologué, ce qui permettra la signature d'une convention entre le Représentant de l'Etat et les collectivités territoriales pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité.

DECIDE

- D'approuver le principe de télétransmission des actes communautaires soumis au contrôle de légalité.
- Mandate Monsieur le Président de la Communauté d'Alès Agglomération pour procéder à la désignation d'un prestataire agréé, selon les critères de la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics.
- Autorise Monsieur le Président de la Communauté d'Alès Agglomération à signer la convention avec les services de l'Etat.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Sous~~-Préfecture

Publication et ou Notification
Le : 10 OCT. 2013



Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

Service : Administration Générale
Réf : FJ/MM
Tél. : 04 66 56 42 82

C 2013.10.39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013**

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREYON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENALET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Chèques-Vacances : Convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV)

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11 octobre 2012 et 11 décembre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013 issue de la fusion, conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
 - Communauté de Communes Autour d'Anduze,
 - Communauté de Communes de la Région de Vézénobres,
 - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant qu'il convient de permettre aux usagers des structures intercommunales d'utiliser les chèques vacances comme moyen de paiement,

Considérant, qu'à ce titre, il convient de signer une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV),

DECIDE

Monsieur le Président à intervenir à la signature d'une convention avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Rendu Exécutoire
Par transmission
en ~~Cour~~ Préfecture

Publication et ou Notification

Le : 10 OCT. 2013

Le Directeur Général Adjoint des Services,
Frédéric JOUVE

C 2013.10.40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PERNETTE Élisabeth, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Adhésion au groupe « Entreprise en Santé »

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du groupe « Entreprise en Santé »,

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération s'est engagée dans un partenariat avec le Québec sur le thème de la Santé au Travail,

Considérant que la Communauté d'Alès Agglomération souhaite s'engager dans l'expérimentation de la norme québécoise « Entreprise en Santé » en 2014,

Considérant que la norme « Prévention, Promotion et Pratiques organisationnelles favorables à la santé en milieu de travail » vise au développement de comportements et de pratiques permettant d'améliorer les conditions de travail des agents,

Considérant qu'il est nécessaire de bénéficier de l'expertise et de l'accompagnement de l'organisme à but non lucratif dénommé « Groupe Entreprise en Santé », compte tenu de ses capacités fonctionnelles et de son expérience dans l'implantation durable de démarche structurée et intégrés favorisant des actions sur la santé globale,

Considérant que dans le cadre de ce projet et afin de bénéficier de conseils d'expertise, d'accompagnement stratégique du GES domicilié 600 Boulevard de Maisonneuse Ouest, Bureau 1700 - Montréal H3A 3J2 – Québec CANADA, il est nécessaire d'adhère au Groupe « Entreprise en Santé ».

DECIDE

ARTICLE 1

D'adhérer à l'organisme Groupe « Entreprise en Sante » domicilié 600 Boulevard de Maisonneuse Ouest, Bureau 1700 - Montréal H3A 3J2 – Québec CANADA

ARTICLE 2

La prise en charge de l'adhésion sera effectuée sur le budget d'Alès Agglomération pour un montant de 500 Dollars Canadiens Hors Taxes correspondant à la cotisation annuelle 2013/2014.

AUTORISE

Monsieur le Président à intervenir à la signature de tout document nécessaire et à accomplir toute formalité relative à ce dossier.

ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.

Le : **0 OCT. 2013**

Le Directeur Général Adjoint des Services,

Fédéric JOUVE



Service : Administration Générale
Réf : FJ/MM
Tél. : 04 66 56 42 82

C 2013.10.41

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTE 3 OCTOBRE 2013

ETAIENT PRESENTS :

ROUSTAN Max, GILLES François, GERENTE Marcel, MEUNIER Valérie, VEAU Marcel, ROUX Philippe, ABITAN Grégoire, RIBOT Philippe, EVESQUE Jean-Luc, ROUX Gérard, BUENO Jacques, MARROT Guy, EL-OKKI Nadia, IGLESIAS Bonifacio, COMTE Yves, ANTHÉRIEU Michel, MAURIN Daniel, BROUSSE Jack, GAUJOUX Patric, TORREILLES Éric, SERODES Jean-Marc, TEISSIER Christian, RIEU Francine, ESCOFFIER Michel, FERNANDEZ Jacky, GENOLHER Aurélie, PUPET Patrice, BONNAFOUX Claude, SCHOR Emmanuel, BOUDET Jacques, FERRIER François, ROUANET Gilbert, BEAUD Alain, ANDRE Lionel, REYNAUD Alain, OZIL Cyril, BOUGAREL Christophe, CORDIER Jean-Pierre, GRAS Frédéric, VIGOUROUX Alain, VARIN D'AINVELLE Roch, HUGUES Laurent, CAPDUR André, GRIMAL Hervé, JULIEN Edmond, CRUVELLIER Josette, MAURIN Jean-Pierre, MASSON Myriam, ALBERT-MOYE Danièle, AURIOL Violette, BAZALGETTE Thérèse, BILLARD Dominique, BLANCHER Émile, BONNAFOUS Michel, BRUJAS Sébastien, CARDOT Jean-Louis, CARILLO Antonia, CARRASCO Sylvie, CASTOR Ysabelle, CHAMBON Christian, CHANTAGREL Nathalie, CHAPPELLIER Laurent, CHAPON Claude, CHAREYRE Annie, CHAUZAL Robert, CHEYREZY Alain, COLOMINA Jean-Pierre, COURET Marie-Claude, DELENNE Michel, DEVISMES Christian, DIESLER Dominique, DIRRENBARGER Jean-Philippe, DONZEL William, DREVON Yves, DREYFUS Nicette, DUC Michel, DUMAS Jacqueline, FERNANDEZ Martine, FOPPOLO Raymond, FOULQUIER Jacques, GAL Mireille, GAUSSENT Philippe, GAUTHIER Danielle, GRAS Karine, GUILLEMET Chantal, GUIRAUD David, HAOUES Soraya, HERAIL Pierre, JACOT Thierry, KRAUSS Peter, LAFONT Jean-Jacques, LAPIN Bruno, LARGUIER Catherine, LECOUVREUR Thierry, LEGRAND Pierre, LELONG Michel, MALAVELLE William, MARINO Nadège, MARTIN Pierre, MASSAL Jacques, MASSON Jean-Régis, MATHEVON Brigitte, MAUBERNARD Éric, MAZY Annie, MENEU Gilbert, MERLE Claude, MONTIGNY André, NIEL-CHARVAT Florence, PAEZ Pierrette, PALMIER Gérard, PASCAL Daniel, PASCAL-SOUBIELLE Frédéric, PELISSIER Jeanne, PEYRIC Marie-Christine, PEYTEVIN MALHAUTIER Jocelyne, PIALAT Alain, PIZZINATO Jacques, PUDDU Jean-Noël, RICARD Michèle, RICCI Claude, RODIERE Jacky, ROUCAUTE Bernard, ROUILLON Jean-Claude, ROUSSEL Isabelle, ROUVIERE Marlène, ROUX Jean-Marie, SAINT-PIERRE Éric, SALEIX Bernard, SAVY Claude, SIKORSKI Marlène, SOULIER Yvon, SOUMADIEU Chantal, TABONE Charles, TEXIER Renée, THEROND Joël, TISSOT Véronique, TOSCHI Renée, TRILLON Christian, VALGALIER Bernard, VEYRET Michèle, VEZILIER Jean-Claude, VEZON Jean-Marie, VIALA Maurice, VINCENT Jean.

POUVOIRS :

VERDHELHAN Daniel, MIALHE Bernard, BERTRAND Roger, BENAZET Michel, FONTAINE Patrick, BRULÉ Marc, BUREL Jean-Michel, SOULIER Pierre, SCHNEIDER Stéphane, AIGOIN Jean-Luc, ANTEZAK Christian, ARNAL Bernard, ARNAUD Bernard, CAVAILLE Aimé, FERDINAND David, FLOHR Jean-Marc, JAUSSEAN Sylvie, JOUANEN Jean-Bruno, LACOMBE Danièle, MAGNE Martine, PAULSEN Freddy, PELADAN Patrick, PONS Christine, RAVAUD Corinne, ROCHE Daniel, SAPEDE Christian, PERNETTE Élisabeth.

ABSENTS EXCUSES :

SECLE Jean-Pierre, BENOI Gérard, BERNARD Lionel, BRUN Didier, CHANTAGREL Laurent, DELEUZE Dominique, FIARD Fabien, GRAVIL Serge, PERLES Serge, POMMIER Jean-luc, RIOS Véronique, SEURAT Francis, WIDHEM Emmanuel.

Objet : Approbation Projet de Territoire

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 11 octobre 2012 et 11 décembre 2012 portant création d'une Communauté d'Agglomération sur le bassin d'Alès avec date d'effet au 1^{er} janvier 2013 issue de la fusion, conformément à l'article 60 de la loi du 16 décembre 2010 modifié par la loi du 29 février 2012, des Établissements Publics de Coopération Intercommunale suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Alès-en-Cévennes,
 - Communauté de Communes Autour d'Anduze,
 - Communauté de Communes de la Région de Vézénobres,
 - Communauté de Communes du Mont Bouquet,
- et de l'adhésion des communes suivantes : Sainte Croix de Caderle, Saint Bonnet de Salendrinque, Vabres, Massanes, Saint Jean de Serres.

Vu l'arrêté préfectoral 2013-044-0002 du 13 février 2013 portant approbation des statuts de la Communauté d'Alès Agglomération ;

Considérant que le Projet de Territoire décline 5 axes stratégiques :

- 1) Aménagement durable du territoire : solidarité et équilibre
- 2) Développement économique, industriel, artisanal, touristique et agricole : vitalité des activités
- 3) Innovation territoriale : Alès Agglo Lab
- 4) Qualité du mode de vie : Alès Agglo « bien vivre ensemble »
- 5) Rayonnement et attractivité : image et notoriété

Considérant que le Projet de Territoire a fait l'objet d'une démarche concertée de février 2013 à fin septembre 2013,

DECIDE

D'approuver le Projet de Territoire joint en annexe.

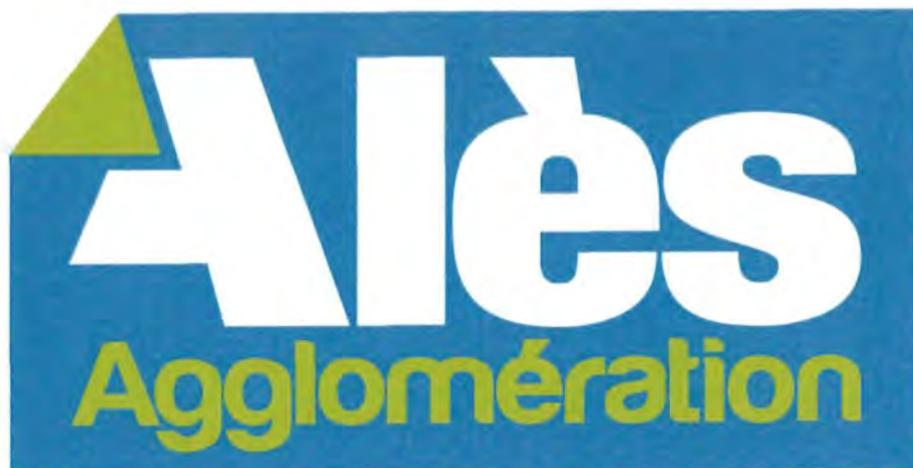
ADOPTE

**POUR EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME**

**Le Président,
Max ROUSTAN**



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ou notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30 000 Nîmes.



Projet de territoire

**Présenté au conseil de communauté
du 3 octobre 2013**



- Version du 8 octobre 2013 -

SOMMAIRE

1. Démarche d'élaboration partagée.....	3
2. Résumé synthétique	5
3. Diagnostic territorial.....	7
3.1. Une attractivité démographique retrouvée	9
3.1.1. <i>Retour d'une forte croissance démographique.....</i>	9
3.1.2. <i>Une dynamique positive qui concerne tout le territoire.....</i>	10
3.1.3. <i>Un renouveau lié à l'arrivée d'habitants nouveaux.....</i>	11
3.1.4. <i>Une agglomération de 101.000 habitants.....</i>	14
3.2. Une économie dynamique en mutation	16
3.2.1. <i>Une économie présentielle et productive en développement.....</i>	16
3.2.2. <i>Dynamique de création d'emplois et baisse du chômage.....</i>	18
L'économie présentielle concentre la majorité des emplois du territoire.....	18
3.2.3. <i>Une agriculture diversifiée mais fragilisée.....</i>	19
3.2.4. <i>Une relative autonomie du territoire.....</i>	21
3.2.5. <i>Des inadéquations entre les besoins des entreprises et la formation des demandeurs d'emplois</i>	23
3.3. Un cadre de vie attractif.....	24
3.3.1. <i>Un environnement naturel et historique préservé</i>	24
3.3.2. <i>Qualité de vie d'Alès Agglomération.....</i>	25
3.4. Les faiblesses d'Alès Agglomération	26
3.5. Les atouts d'Alès Agglomération.....	27
3.6. Les principaux enjeux d'Alès Agglomération pour le futur.....	28
4. Les opportunités du futur	30
4.1. Une période de mutation qui bouleverse les équilibres antérieurs	30
4.1.1. <i>Vecteurs et moteurs de mutations.....</i>	30
4.1.2. <i>Évolutions territoriales.....</i>	31
4.1.3. <i>Une mutation aux multiples impacts</i>	32
5. Notre ambition pour le futur.....	35
5.1. La volonté politique : fondement du projet de territoire.....	35
5.2. Axes stratégiques.....	36
5.2.1. <i>Aménagement durable du territoire : solidarités et équilibre</i>	36
5.2.2. <i>Développement économique, industriel, artisanal, touristique et agricole : vitalité des activités.....</i>	44
5.2.3. <i>Innovation territoriale : Alès Agglo Lab</i>	51
5.2.4. <i>Qualité du mode de vie : Alès Agglo « bien vivre ensemble »</i>	54
5.2.5. <i>Rayonnement et attractivité – image et notoriété.....</i>	60
5.2.6. <i>Synthèse des axes forts</i>	63
6. Ressources et moyens.....	64
6.1. Moyens	64
6.2. Financements	65
6.3. Partenaires	65

1. DEMARCHE D'ELABORATION PARTAGEE

Au 1^{er} janvier 2013, l'entrée en vigueur du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Gard a conduit à la **création de la Communauté Alès Agglomération**.

Issue de la fusion de la Communauté d'agglomération du Grand Alès avec les Communautés de communes de Mont Bouquet, Autour d'Anduze, Région de Vézénobres et des communes de Massanes, Saint Bonnet de Salendrinque, Sainte Croix de Caderle, Saint Jean de Serres et Vabres, la nouvelle Communauté d'agglomération regroupe un ensemble de **50 communes et 101 000 habitants**. Le nouveau territoire constitue une Communauté d'agglomération singulière par la diversité de ses territoires : villes, villages, montagnes, plaines, forêts, rivières, piémonts et vallées.

Désireux de constituer un véritable territoire de projet ancré dans son histoire et résolument tourné vers l'avenir, les élus d'Alès Agglomération ont souhaité élaborer un **projet de territoire** partagé et ambitieux, pour offrir un futur harmonieux à la nouvelle communauté.

C'est dans cette perspective qu'un processus d'élaboration concertée a été engagé avec les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens d'Alès Agglomération pour travailler à la construction d'un projet de territoire solidaire, pour chacun et pour tous.

Appuyé dans l'animation de cette démarche par les services d'Alès Agglomération, de la Maison de l'Emploi, de l'agence Alès Myriapolis, de l'agence d'urbanisme des régions nîmoise et alésienne (AUDRNA) et des consultants du cabinet Nicaya conseil, les élus ont travaillé au cours des 9 premiers mois de l'année 2013 sur la définition du projet de territoire.

C'est à travers les travaux de 6 commissions proposées par le Président, co-présidées par 12 vice-présidents et ouvertes à l'ensemble des élus membres du conseil communautaire d'Alès Agglomération que le projet de territoire a été progressivement construit :

- **Commission ruralité**, présidée par Alain Beaud et Jean-Pierre Cordier
- **Commission Attractivité du territoire**, présidée par Francine Rieu et Claude Bonnafoux
- **Commission Industrie - Artisanat - Commerce**, présidée par Bernard Mialhe et Marcel Gerente
- **Commission Agriculture - Viticulture - Maraîchage - Arboriculture** présidée par Christophe Bougarel et François Ferrier
- **Commission Temps libre** présidée par Patrice Pupet et Jean-Pierre Seclé
- **Commission Mobilité**, présidée par Eric Torreilles et Jacques Boudet

Ce processus de réflexion et de maturation collective a occasionné de nombreux échanges des élus et partenaires du territoire. Entre mars et juillet 2013, 60 élus d'Alès Agglomération ont ainsi participé à 18 groupes de travail et 2 séances plénières.

Après la définition du projet entre élus et partenaires, le Président d'Alès Agglomération a souhaité que le contenu du futur projet de territoire soit partagé avec la population. Ainsi, 3 réunions publiques d'informations et d'échanges ont été tenues début septembre 2013 respectivement sur Alès, Saint-Maurice de Cazevielle et Saint-Jean-du-Gard. Elles ont réuni entre 450 et 500 participants.

Au total plus de 600 personnes se sont mobilisées sur plus de 100 h de réunions pour contribuer à l'émergence du projet de territoire d'Alès Agglomération et à son enrichissement :

- 3 séances plénières avec l'ensemble des élus inscrits dans la démarche
- 18 ateliers de travail sur les 6 thématiques réunissant près de 60 élus et 30 partenaires
- 6 séances avec l'ensemble des cadres des services d'Alès Agglomération
- 1 séance avec les vice-présidents réunissant 17 participants
- 1 séance avec les partenaires réunissant 20 participants
- 1 séance avec les maires d'Alès Agglomération
- 3 réunions publiques
- 1 séance avec les 184 élus d'Alès Agglomération

Fort de l'implication des élus et de l'adhésion de la population, le projet de territoire exprime l'ambition portée par les responsables d'Alès Agglomération de faire de ce territoire une place moderne d'activités, ouverte sur son environnement cévenol, réputée pour son dynamisme ainsi que la qualité de son accueil et de ses services.

2. RESUME SYNTHETIQUE

En travaillant à l'élaboration d'un projet de territoire partagé, l'intention portée par les responsables d'Alès Agglomération pour leur territoire et les personnes qui l'habitent est d'inventer et d'expérimenter un nouveau mode de développement pour faire d'Alès Agglomération un territoire avancé sur le plan humain, économique et environnemental.

La finalité de ce projet commun est de développer la prospérité sociétale, économique, industrielle, touristique, artisanale, et agricole, dans des espaces de vie de qualité, à proximité d'une nature respectée.

Pour guider les élus dans ce travail, le projet de territoire se structure selon 5 axes de développement, déclinés en orientations stratégiques pour leur réalisation.

Axes de développement	Orientations
Aménagement durable du territoire : solidarité et équilibre	Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité
	Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous de bonnes conditions de vie
	Améliorer la qualité des mobilités
	Développer un équipement numérique performant, partout et pour tous
	Maîtriser l'évolution du foncier : bâti, agricole, naturel
	Assurer la disponibilité de la ressource en eau
	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie
Développement économique : vitalité des activités	Développer l'économie productive : industrie, artisanat, agriculture
	Accompagner le développement de l'économie présentielle : services, commerce, tourisme
	Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement
	Stimuler l'innovation
	Mettre en œuvre une politique emploi ↔ formation
	Créer des synergies entre les acteurs économiques
Innovation territoriale : Alès Agglo Lab	Grand projet numérique Alès Agglomération
	Applications territoriales des innovations sociétales
	Projet longévité : 3 ^e et 4 ^e âges
Qualité du mode de vie : Alès Agglo « bien vivre ensemble »	Maintenir et développer les services publics et services au public
	S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance
	Développer des animations et événements pour les différents publics
	Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et l'application de l'agenda 21

	Développer les mobilités durables
	Favoriser la qualité du lien social
	Valoriser les productions locales
Rayonnement et attractivité : image et notoriété	Développer la communication territoriale
	Développer l'image touristique de la Destination Cévennes
	Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire
	Développer une politique d'attraction événementielle

La réalisation des ambitions de ce projet audacieux implique la participation de chacun des acteurs d'Alès Agglomération, dans le sens du bien commun de la communauté.

Le présent document, au travers de la vision du futur qu'il propose, vise notamment à contribuer à la mobilisation collective, sans laquelle il n'est pas possible de mettre en place des dynamiques humaines territoriales durables.

Ce projet de territoire se doit d'être vivant pour, d'une part contribuer à pérenniser la dynamique de redressement et de développement initiée depuis plusieurs années, et d'autre part prendre en considération les mutations et évolutions sociétales ainsi que les aspirations pour le futur portées par les habitants et entrepreneurs d'Alès Agglomération.

Ainsi, afin d'être au plus près des évolutions de notre territoire, un comité de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation du projet de territoire sera mis en place à partir de juin 2014. Composé d'élus et de cadres d'Alès Agglomération, ce comité sera le garant de la mise en œuvre du projet de territoire et de l'atteinte des objectifs visés.

3. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Constituée au 1^{er} janvier 2013, Alès Agglomération regroupe 50 communes pour 101 000 habitants. Elle représente ainsi la deuxième intercommunalité du Gard et la quatrième du Languedoc-Roussillon.

Composition d'Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2013



Le nouveau territoire ainsi constitué est structuré autour de la ville centre d'Alès. Il réunit des communes à caractère urbain et périurbain, des espaces ruraux riches d'une agriculture diversifiée, organisés autour de pôles de centralité tels qu'Anduze, Saint-Jean du Gard et Vézénobres. La plupart des espaces d'habitation sont structurés autour de villages et hameaux.

Les grands secteurs d'Alès Agglomération



Le territoire d'Alès Agglomération est situé aux portes des Cévennes, sur l'axe de circulation historique de la voie Régordane et à la charnière du piémont cévenol et du bas pays gardois. Depuis plus de deux mille ans, il est un lieu de passage et d'échanges entre la Méditerranée et le Massif Central, entre la Provence et le Languedoc qui ont contribué à son développement et fait sa richesse humaine et économique.

Aujourd'hui encore, Alès Agglomération est un territoire de passage et d'ouverture au carrefour du Grand Sud :

- Vers l'Est, par Seynes et Bouquet, on accède à la Vallée du Rhône, Avignon, Marcoule.
- Vers le Sud-Est, par Brignon et Boucoiran, on se tourne vers Nîmes et Marseille. Le territoire entretient une coopération étroite avec Nîmes actée par la création de l'un des premiers Pôles métropolitains de France le 31 décembre 2012.
- Vers le Sud-Ouest, de Ribaute à Tornac, le territoire s'ouvre vers Montpellier, Béziers et au-delà vers Barcelone et Toulouse.
- Vers l'Ouest et le Nord enfin, notamment par Anduze, porte des Cévennes, la Vallée de Saint-Jean-du-Gard, Alès Agglomération se tourne vers le Massif Central et les Cévennes, territoire classé par l'Unesco au patrimoine mondial de l'humanité. La Communauté d'agglomération coopère également activement avec les Cévennes dans le cadre du Pays Cévennes autour de projet de raccordement haut-débit, de développement touristique et de la cohérence territoriale.

Introduction : carte de situation grande échelle du territoire

Après une période de très fortes difficultés engendrée par le déclin de l'industrie minière, la fin des années 90 marque un tournant dans les évolutions du territoire Alès-Agglomération. Trois facteurs illustrent aujourd'hui la dynamique de redressement dans laquelle s'est engagé le territoire Alès Agglomération sous l'impulsion des acteurs publics (élus de la ville d'Alès, des communes et intercommunalités) et forces vives locales : une **attractivité démographique** retrouvée, une **économie dynamique** en mutation et un **cadre de vie attractif**.

3.1. Une attractivité démographique retrouvée

Lieu de passage et d'échanges, le territoire d'Alès Agglomération a accueilli de tout temps de nouvelles populations venues s'implanter dans la région (retraités des légions romaines, protestants, mineurs, néo-cévenols, ...). Chacune à leur façon, ces nouvelles populations ont participé à la vitalité et l'essor socio-économique du territoire et à son développement.

Alors que l'industrie minière a longtemps bénéficié au territoire, son déclin à la fin des années 70 a engendré des difficultés socio-économiques et une importante chute de la population qui a continué à diminuer pendant les 20 ans qui suivirent. Si l'épisode du retour à la terre et des « néos » de la fin des années 60 a constitué un moment de régénération important, il n'a pas été en mesure de compenser le déclin démographique généré par la désindustrialisation.

Le regain véritable du territoire est amorcé par une dynamique de redéveloppement de la ville d'Alès et son agglomération, initiée à partir de la fin des années 90. Dans une volonté commune de tourner la page de l'histoire minière, les élus et acteurs publics ont su mobiliser leurs forces et ressources propres pour retrouver de nouveaux vecteurs de développement et d'attractivité du territoire.

Au début des années 2000, les efforts engagés dans la mise en œuvre de politiques publiques de développement territorial ont permis d'orienter le territoire vers une trajectoire de revitalisation démographique qui bénéficie à l'ensemble du territoire.

3.1.1. Retour d'une forte croissance démographique

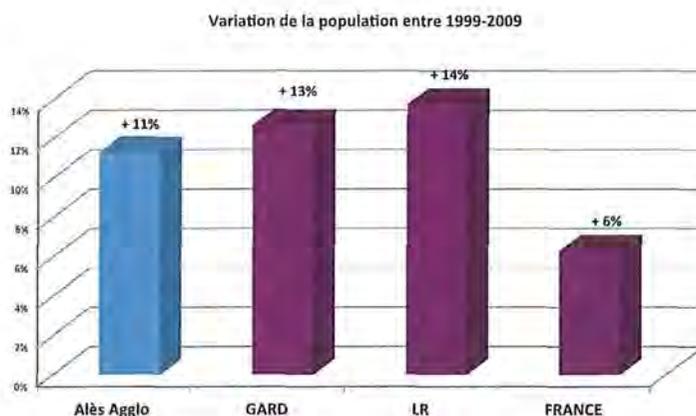
Alors que la plupart des communes du territoire perdaient des habitants entre 1990 et 1999, dont 1 700 pour Alès, la croissance démographique est redevenue positive sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération depuis le début des années 2000.

Les politiques menées au cours de ces quinze dernières années pour la modernisation du territoire, le rattrapage de son retard en infrastructures ou la requalification des espaces urbains ont conduit à en faire un Espace du bien-vivre. Cette action volontariste des élus et responsables locaux a permis au territoire de se moderniser, de développer une offre culturelle et sportive de qualité, de requalifier les espaces urbains de sa ville centre (4^e fleur, porte Unesco, ...), de développer le tourisme en lien avec les qualités exceptionnelles

des villages, des sites (Bambouseraie, Musées, Train à vapeur, grottes, ...), des paysages cévenols et d'accueillir en nombre de nouveaux habitants grâce à l'attractivité retrouvée.

Portée par la volonté de développement socio-économique des acteurs publics, bénéficiant de l'héliotropisme des régions du Sud et de son positionnement en arrière-pays du littoral languedocien, Alès Agglomération a ainsi vu sa population passer de 87 000 habitants en 1999 à 101 000 habitants en 2013.

Avec une hausse de la population de +11% entre 1999 et 2009, la croissance démographique d'Alès Agglomération est près de 2 fois supérieure à la moyenne nationale sur la même période (+6%). Elle s'inscrit dans la tendance du Gard et du Languedoc Roussillon (respectivement +13 % et +14%)¹.



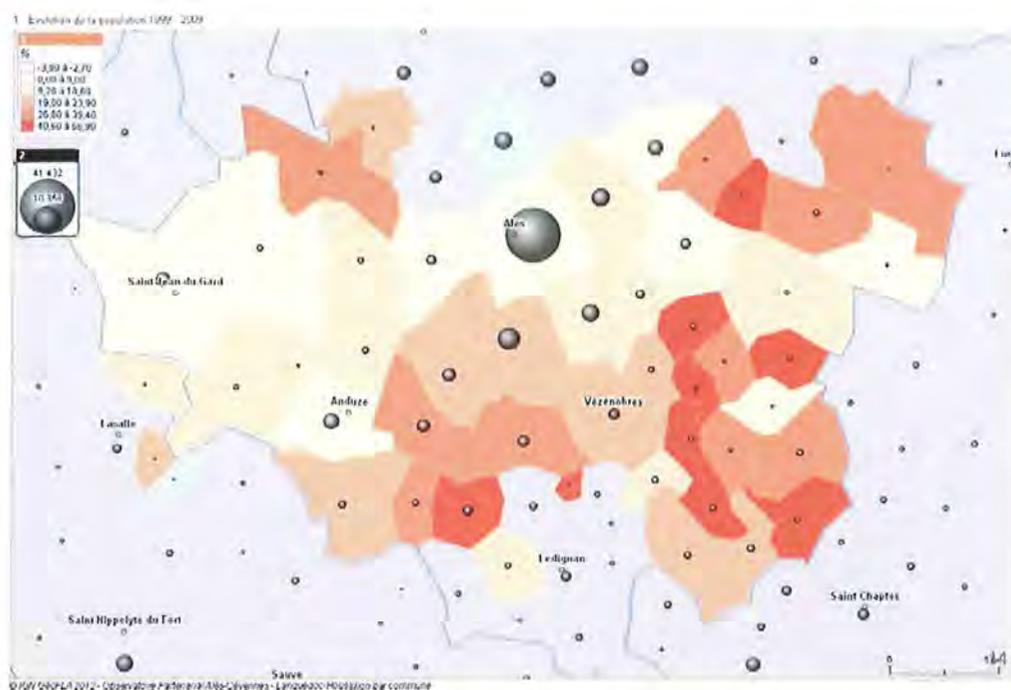
Soutenue par l'attractivité du territoire et les politiques publiques, la croissance démographique, qui a continué de progresser après les derniers recensements officiels, est aujourd'hui bien établie. Ce dynamisme démographique soutenu est notamment pris en considération dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Cévennes qui prévoit une progression de la tendance et projette sur le territoire de l'Agglomération une population de 130 000 habitants d'ici 2030.

Alors que l'ensemble du territoire est concerné par ces évolutions, l'accueil et la répartition de la population sur le territoire constituent une base essentielle du projet de développement d'Alès Agglomération, aussi bien dans l'espace urbain que dans l'espace rural.

3.1.2. Une dynamique positive qui concerne tout le territoire

La croissance démographique concerne les communes de l'espace rural, les communes de la première couronne et la ville d'Alès. Ces trois entités ont connu une croissance forte, voire très forte, entre 1999 et 2009.

¹ Source : INSEE – RP2008-Fichiers Détails MIGCOM

Carte : évolution de la population entre 1999 et 2009

Bénéficiant d'un environnement naturel de qualité, de l'attractivité des villages à taille humaine et de la proximité de la ville d'Alès et ses services, les communes de l'espace rural connaissent des taux de croissance démographique plus importants. Entre 1999 et 2009, la population de l'espace rural a ainsi progressé de + 19%, soit une croissance de 8 points supérieure à la moyenne du territoire sur la même période (+11%). Cette dynamique est très forte sur la plaine Sud-Est du territoire qui bénéficie de l'arrivée de populations en provenance du littoral languedocien et des grandes métropoles régionales, françaises et européennes.

3.1.3. Un renouveau lié à l'arrivée d'habitants nouveaux

Avec un taux de natalité de 11 naissances pour mille habitants en 2008, la croissance démographique d'Alès Agglomération résulte plus de l'arrivée de nouveaux habitants que des naissances sur le territoire. En 2008, les entrants étaient 1,5 fois plus nombreux que les sortants². Cette dynamique, constante sur les 15 dernières années, place Alès Agglomération en seconde position dans le palmarès des aires urbaines les plus attractives de France³ avec un solde migratoire de +28% entre 2003 et 2008.

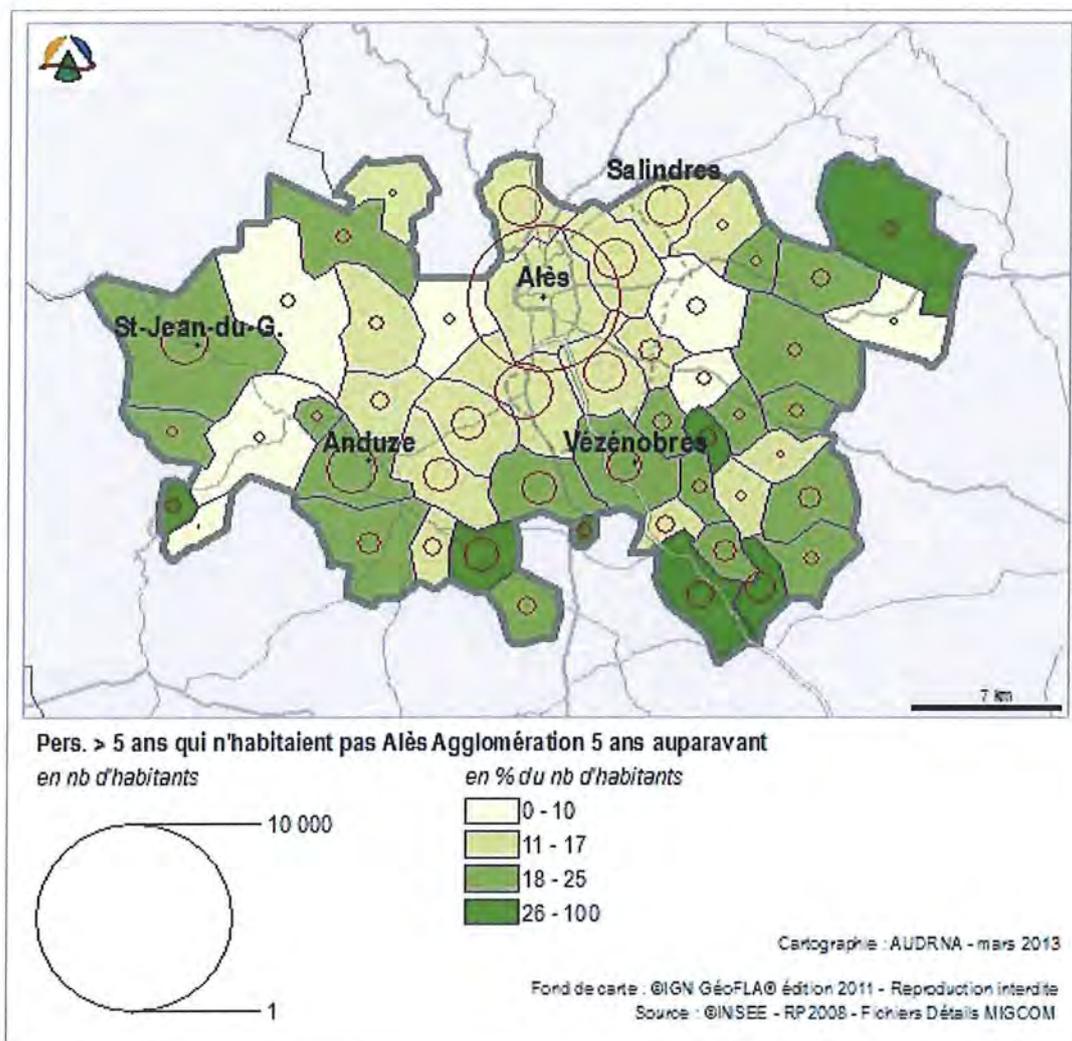
Le dynamisme de l'espace rural est confirmé par l'importance des migrations résidentielles dirigées vers ce secteur. Sur l'ensemble du solde entrants / sortant, 60% s'implantent dans des communes de l'espace rural.

² Source : INSEE – RP2008-Fichiers Détails MIGCOM

³ Source : *Aujourd'hui en France Magazine* 14 juin 2013 d'après des données de l'INSEE – RP2008-2012 – classements des 100 premières aires urbaines en fonction du solde migratoire entre 2003 et 2008 – exploitation complémentaire des valeurs relativement à la population de l'aire urbaine

L'implantation de nouveaux arrivants constitue ainsi un apport majeur pour la vitalité socio-économique de l'ensemble du territoire.

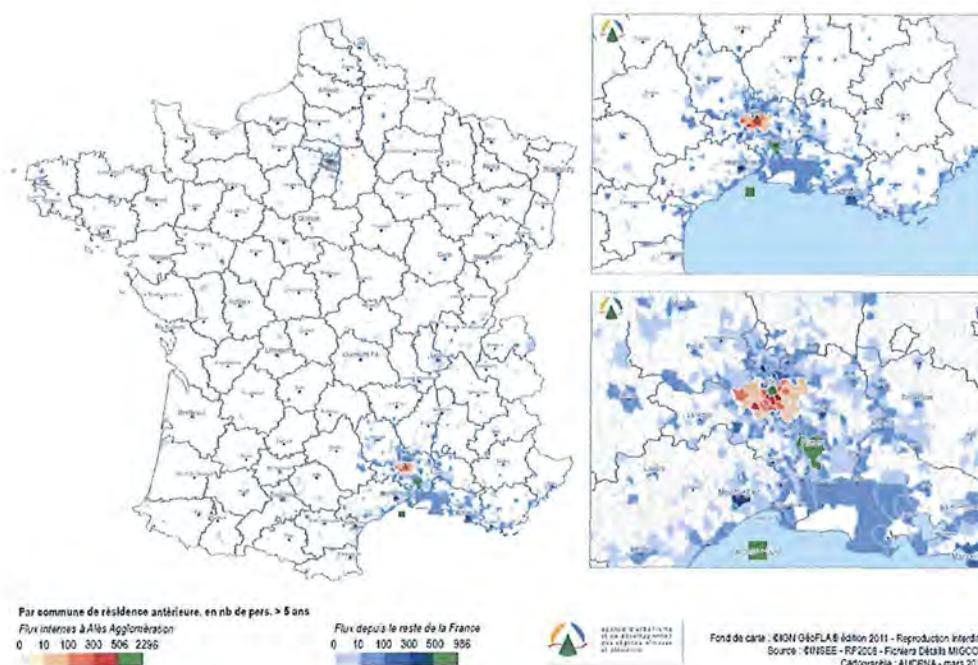
Migrations résidentielles 2008, source AUDRNA



L'analyse de l'origine géographique des nouveaux habitants montre que les nouvelles populations proviennent en majorité des territoires proches tels que Nîmes, Uzès, Montpellier, Marseille. Des provenances plus lointaines de grandes unités urbaines telles que Paris et Lyon existent également. On compte parmi les personnes venant de l'étranger 42% d'entrants originaires de l'Union Européenne. Ce chiffre diffère de la situation de Nîmes Métropole qui accueille davantage de ressortissants de pays hors Union Européenne (70%). Une part significative des nouveaux entrants provient des métropoles de l'Europe du Nord, avec lesquelles le territoire entretient des liens culturels historiques (diaspora protestante notamment). La population des nouveaux arrivants est ainsi majoritairement urbaine.

Tableau : origines principales des nouveaux arrivants sur Alès Agglomération en 2008

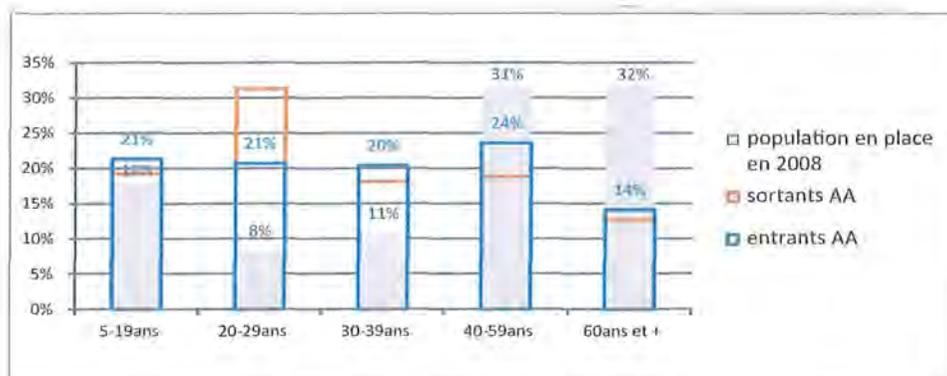
Provenance	Nombre
Nîmes Métropole	1.340 dont Nîmes 986
Étranger	874 dont 42% originaire de l'UE
Montpellier	460
La Grand Combe	333
Marseille	270
Paris	270
Rousson	250
Saint-Julien-les-Rosiers	230
Cendras	190
Lyon	175

Origine géographique des nouveaux arrivants (source : AUDRNA)

La répartition des tranches d'âge des nouveaux arrivants met en évidence que ces derniers sont en moyenne plus jeunes que les résidents.

Les 20-39 ans représentent ainsi 41 % des entrants et seulement 19% de la population en place. À l'inverse, la population en place comporte 30% de 60 ans et plus alors que cette tranche d'âge ne représente que 14% des entrants.

Répartition par âge des entrants et sortants d'Alès Agglomération en 2008 (en%)



Source : INSEE - RP2008-Fichiers Détails MIGCOM-Exploitation complémentaire

Ce constat est toutefois relativisé par les départs de la population 20-29 ans. Sur l'ensemble d'Alès Agglomération le nombre de sortants dans la tranche d'âge des 20-29 ans est supérieur au nombre d'entrants. Pour ces populations qui correspondent souvent aux étudiants et jeunes actifs, l'attractivité du territoire est moindre que pour les autres catégories.

A l'instar du reste de la France et plus largement des pays européens, le territoire est concerné par un vieillissement progressif de sa population. Si le phénomène de vieillissement s'inscrit dans la tendance des régions du Sud de la France, avec 28% de plus de 60 ans en 2009, la population d'Alès Agglomération est légèrement plus âgée que la population du Gard et du Languedoc-Roussillon. Ainsi, en 2025, 1/3 des habitants du territoire aura plus de 60 ans.

3.1.4. Une agglomération de 101.000 habitants

En 2013, Alès Agglomération compte 101 000 habitants répartis de la manière suivante : 42 000 habitants sur la ville d'Alès, 21 000 habitants dans les communes de la 1^{ère} ceinture, 38 000 dans les communes de l'espace rural.

Conséquence de l'attractivité retrouvée du territoire, le renouveau démographique constaté sur les 15 dernières années s'est accompagné d'évolutions dans la structure de la population. Ces évolutions se traduisent notamment par une augmentation de la population en âge de travailler et une tertiarisation progressive des actifs (forte proportion d'implantation de cadres supérieurs et professions intermédiaires notamment).

Les implantations nouvelles sur le territoire sont contrastées. En proportion, la première ceinture accueille le plus grand nombre de séniors. L'espace rural est le secteur le plus dynamique pour les jeunes et les personnes en âge de travailler (15-59 ans), il accueille en valeur absolue le plus grand nombre de personnes sur la période 1999-2009.

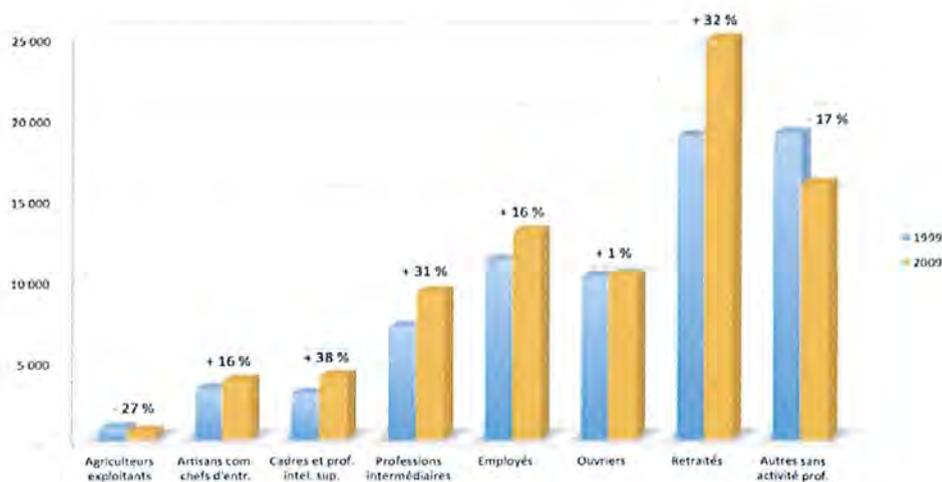
La population en âge de travailler (15-64 ans) augmente sur l'ensemble du territoire avec une croissance très prononcée sur les communes de l'espace rural. Cette tendance confirme la forte proportion de 15-59 ans parmi les nouveaux arrivants.

Evolution de la population par tranche d'âge sur Alès Agglomération entre 1999 et 2009 (en%)



La population historiquement ouvrière et agricole du territoire s'est tertiaisée. Entre 1999 et 2009, l'évolution des catégories socio-professionnelles se caractérise par une forte augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (+38%), professions intermédiaires (+31%) et des employés (+16%). Dans le même temps, les agriculteurs exploitants sont en net recul alors que le nombre d'ouvriers augmente très modérément.

Évolution de la population par tranche d'âge entre 1999 et 2009



Cette évolution, qui est comparable à celles du Gard et de la région du Languedoc-Roussillon, traduit la tendance amorcée vers une diversification du profil de la population du territoire et une restructuration de son système économique.

Les nouveaux habitants génèrent de nouvelles formes de vie sociale, des besoins en logements, en commerces, en équipements, en services... et participent d'un processus de développement socio-économique de l'ensemble du territoire.

3.2. Une économie dynamique en mutation

Au cœur des Cévennes, Alès Agglomération est depuis plus de deux mille ans le siège d'une activité économique industrielle et productive. Après avoir connu un ralentissement de son activité à la suite du déclin de l'industrie minière, depuis la fin des années 90, le territoire est redevenu économiquement dynamique et attractif.

Cette vitalité économique retrouvée est d'autant plus remarquable qu'elle s'inscrit dans une période particulièrement rude de crise financière puis économique.

3.2.1. Une économie présente et productive en développement

Premier territoire industriel du Languedoc-Roussillon, Alès Agglomération a su, grâce à la vision portée durant les années 90 par ses responsables politiques et économiques, s'inscrire dans un processus de reconversion et impulser un nouveau développement de son tissu d'entreprises, principalement industrielles.

Portée par la croissance démographique soutenue, par une attractivité touristique croissante, l'économie présente s'est significativement développée. Le territoire Alès Agglomération a également su préserver sa tradition productive héritée des industries du passé et maintenir ses activités à forte valeur ajoutée grâce à son savoir-faire et à la mobilisation des acteurs publics et forces vives du territoire.

En 2012, les secteurs du commerce et des services aux entreprises et aux particuliers concentrent le plus grand nombre d'établissements.

Avec plus de 2000 établissements commerciaux et 7000 emplois recensés en 2012 (source CCI Alès Cévennes), le commerce est le premier secteur d'activités du bassin alésien. En valeur absolue, il est le secteur qui s'est le plus développé avec 315 établissements créés entre 2008 et 2012.

Avec 1 238 établissements commerciaux recensés sur la commune d'Alès, l'attractivité commerciale de la ville centre est confirmée : elle concentre près de 57% des établissements commerciaux du territoire. Sur l'espace rural et la première ceinture,

l'offre commerciale se structure et se complète avec des hausses respectivement de +28 et +26% des établissements commerciaux sur la même période.

Bien que marqué par une forte baisse des emplois entre 2008 et 2012 (-11%), le secteur industriel enregistre une des plus importantes créations d'établissements sur la même période (+31%). Cette évolution traduit la mutation du secteur industriel qui se modernise, développe sa productivité et résiste plutôt bien.

Ces évolutions récentes illustrent une tendance à la tertiairisation du bassin alésien et une modernisation de son secteur productif depuis les grandes unités industrielles vers une mosaïque d'entreprises de services aux industries, plus petites et de en plus en complémentaires.

Évolution du nombre d'établissements par secteurs (hors agricole) sur Alès Agglomération entre 2008 et 2012



Le nombre total d'établissements augmente sur la période 2008-2012. Dans les secteurs de l'industrie, du commerce comme de l'artisanat, l'impact de la crise de 2008 s'est majoritairement traduit par une baisse du nombre de créations d'établissements, ce qui atteste de la relative stabilité du tissu d'entreprises existantes.

Soutien au développement économique

Depuis la fin de l'industrie minière, les politiques publiques locales ont été orientées pour accompagner et stimuler le développement économique du territoire.

La création de l'agence de développement Alès Myriapolis, guichet unique pour accueillir et accompagner les porteurs de projets de développement économique sur le territoire de l'agglomération et du Pays Cévennes, a eu pour but de favoriser la structuration des filières économiques et l'implantation des entreprises sur le territoire.

Parmi les filières portées par l'agence de développement on retrouve : mécanique sportive et durable, éco-activités, filière bois, filière tourisme, filière des biotechnologies.

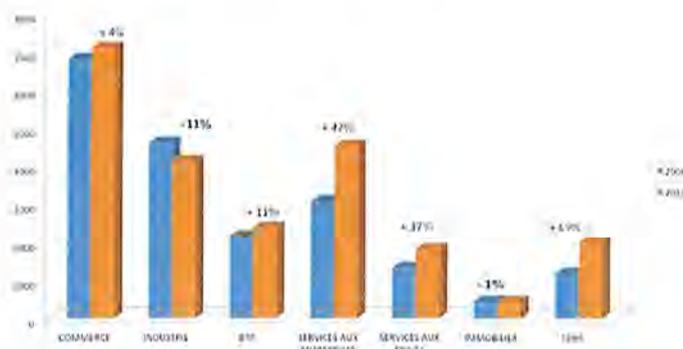
3.2.2. Dynamique de création d'emplois et baisse du chômage

Le territoire a su dépasser les difficultés pour créer des emplois nouveaux. La vitalité économique se traduit aujourd'hui par la croissance de l'emploi sur le territoire. Le nombre d'emplois au lieu de travail⁴ sur Alès Agglomération a ainsi progressé de 20% entre 1999 et 2010 (source INSEE).

Les efforts engagés par les élus, chambres consulaires et forces vives, pour valoriser le fort potentiel touristique du territoire portent aujourd'hui leurs fruits. Avec une hausse de +70% d'emplois entre 2008 et 2012, soit 811 emplois supplémentaires en 4 ans, le secteur Tourisme Cafés Hôtels Restaurant (TCHR) est le premier créateur d'emplois du territoire.

Les secteurs des services aux entreprises (+47%) et aux particuliers (+37%) sont également très dynamiques entre 2008 et 2012. Avec plus de 4500 emplois pour 1000 établissements de services aux entreprises ce secteur représente le deuxième secteur d'emplois après le commerce.

Évolution du nombre d'emplois par secteurs (hors agricole) sur Alès Agglomération entre 2008 et 2012



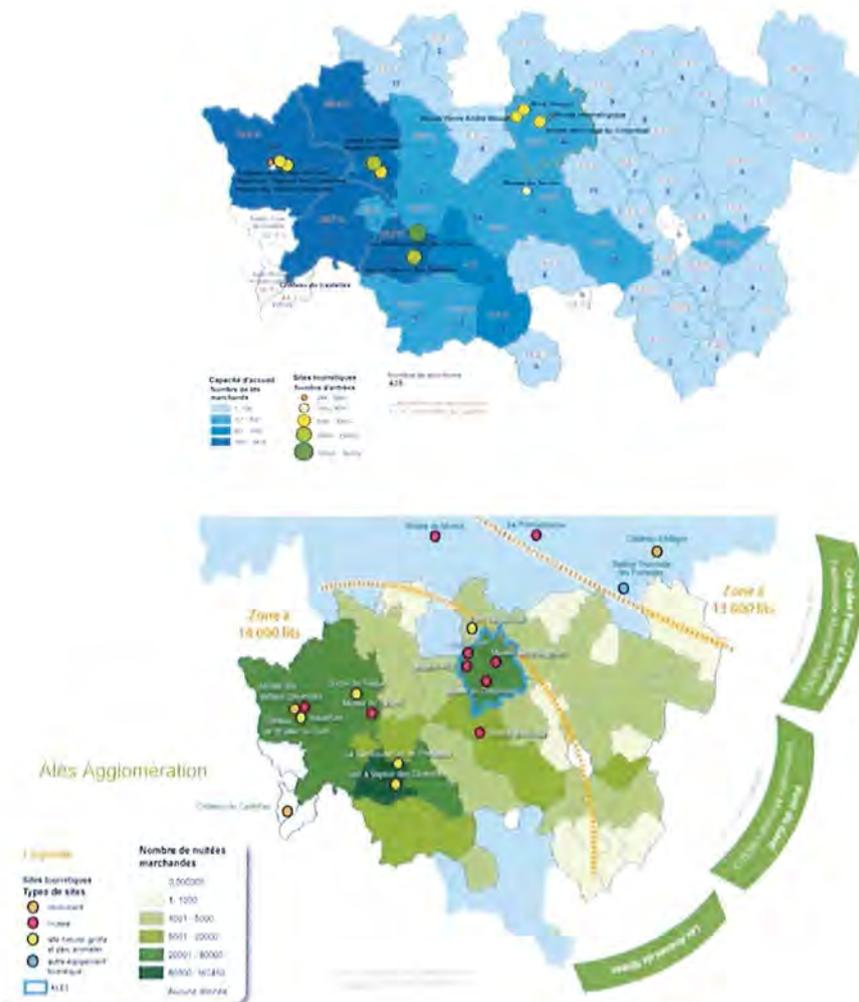
L'économie présentielle concentre la majorité des emplois du territoire.

Premier créateur d'emploi du territoire, le tourisme représente un secteur encore sous-exploité que les élus d'Alès Agglomération s'attachent à développer avec la filière touristique et la structuration de la « Destination Cévennes ».

La mobilisation des politiques publiques territoriales en faveur du tourisme porte ainsi ses fruits. En 2012, Alès Agglomération regroupe à elle seule, plus de 45% des capacités d'hébergement du Pays Cévennes pour près de 603 368 nuitées annuelles et 13 213 lits.

⁴ L'emploi au lieu de travail comprend l'ensemble des personnes qui exercent une profession sur le territoire. Il comprend les personnes extérieures au territoire qui travaillent sur Alès Agglomération et ne comptabilise pas les personnes d'Alès Agglomération allant travailler sur un autre territoire.

Cette activité se concentre majoritairement sur les secteurs d'Anduze, Saint Jean du Gard et Alès, tant en nombre d'établissements et de lits qu'en nuitées.



3.2.3. Une agriculture diversifiée mais fragilisée

La nouvelle Communauté d'agglomération comprend une très importante superficie agricole.

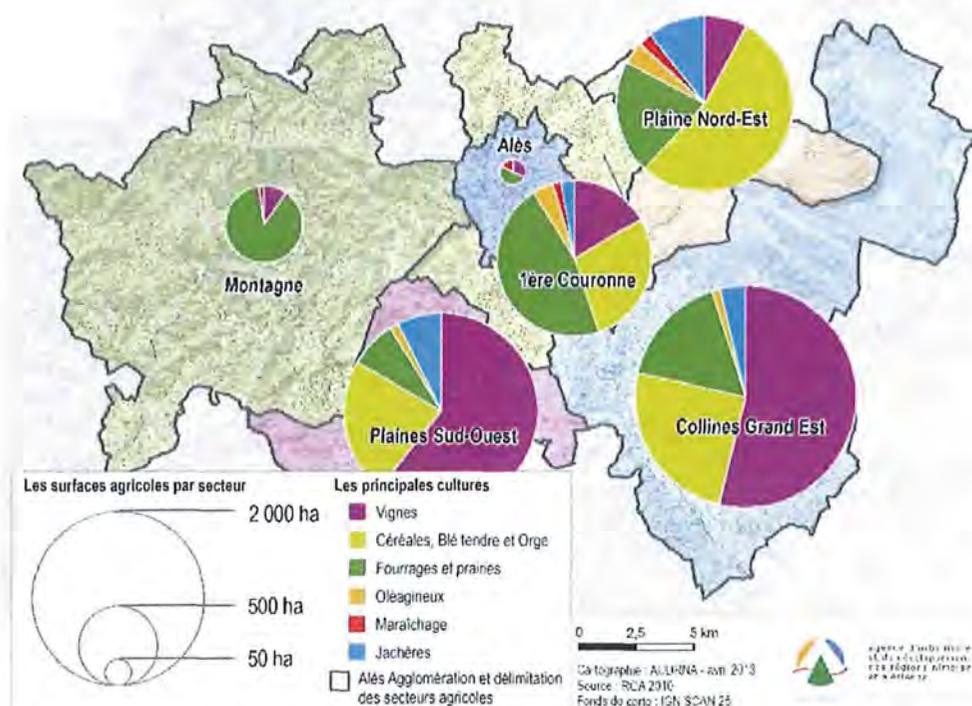
L'agriculture joue un rôle important dans l'équilibre du territoire d'Alès Agglomération tant en terme d'occupation du sol que d'activités. Elle tient une grande place dans les documents d'urbanisme, les secteurs agricoles apparaissant comme majoritaires dans 20 communes du territoire sur 50.

Alès Agglomération dispose d'une agriculture diversifiée avec toutefois deux cultures dominantes : la vigne et les terres arables pour les céréales et la polyculture qui représentent respectivement 38% et 30% de la surface agricole utile du territoire (SAU).

L'agriculture du territoire est structurée par grands secteurs géographiques :

- La viticulture est la principale culture des collines du Grand Est et des plaines Sud-Ouest,
- Les céréales et la polyculture sont dominantes dans la plaine Nord-Est et dans la première couronne,
- Les fourrages et les prairies sont dominants en Cévennes, dans la première couronne et sur Alès,
- Le maraîchage, faible en poids total, est important sur Alès où il représente 1/3 des cultures.

Les principales cultures d'Alès Agglomération par grands secteurs

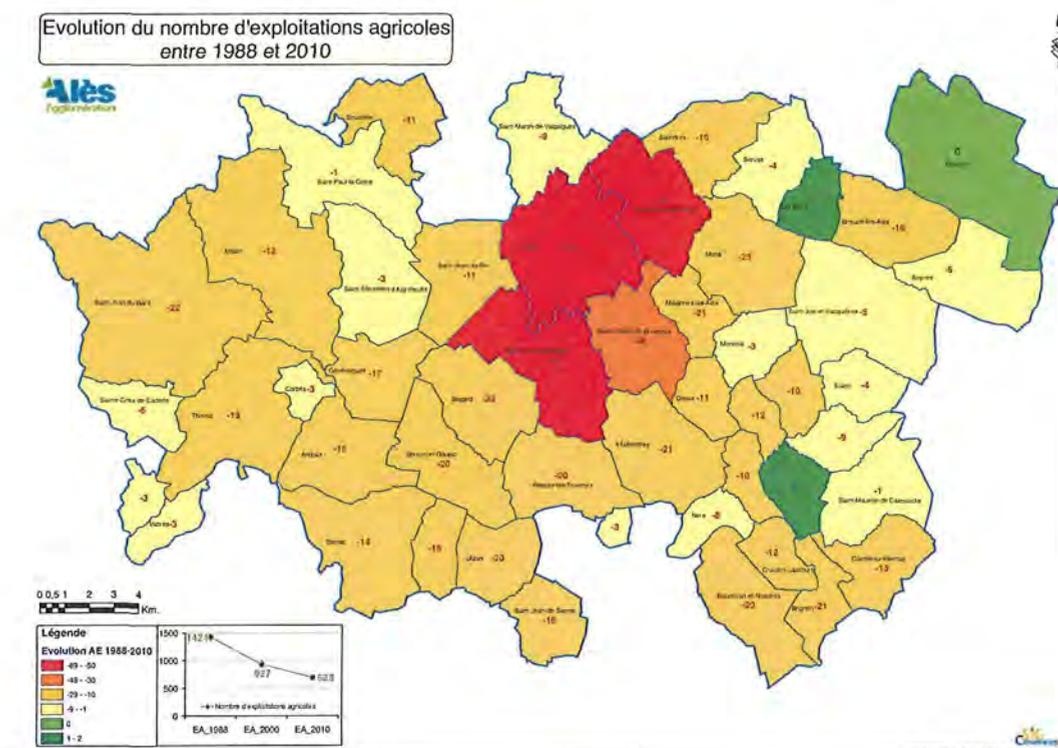


La diversité des cultures d'Alès Agglomération permet au territoire de disposer d'un large éventail de productions de qualité, largement reconnues à l'extérieur comme les vins, fromages, oignons doux, qui font la renommée du territoire et de ses marchés.

Malgré la diversité des cultures et la richesse de ses produits, l'agriculture est fragilisée par la diminution du nombre d'exploitations et d'agriculteurs sur le territoire.

Depuis les années 80, le nombre d'exploitations agricoles est en forte baisse sur l'ensemble du territoire. La commune d'Alès a connu une baisse importante entre 1988 et 2000 avec près de 70% du nombre d'exploitations en moins. Ce sont les communes de la première ceinture et de la plaine qui connaissent les plus fortes baisses entre 2000 et 2010, avec respectivement -46 % et -23% d'exploitations. Sur la même période, elles ont diminué de 26% sur l'ensemble du territoire.

Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 1988 et 2010



L'évolution de la surface agricole utile est globalement stable, contrairement à l'évolution du nombre d'exploitations, ce qui traduit l'augmentation des surfaces des exploitations.

Le secteur agricole est également confronté au vieillissement de ses actifs. L'ensemble des communes d'Alès Agglomération compte une majorité d'exploitants agricoles ayant plus de 40 ans. Un grand nombre d'exploitants qui vont partir à la retraite n'a pas de successeur connu, ce qui constitue une difficulté pour la pérennité des activités agricoles.

3.2.4. Une relative autonomie du territoire

Alès Agglomération bénéficie d'une relative autonomie tant sur le plan commercial que du point de vue de son bassin d'emploi.

L'agglomération dispose en effet d'une importante zone de chalandise commerciale qui dépasse les limites Nord du territoire (versant méridional des Cévennes) et compte environ 170 000 habitants⁵.

⁵ L'ensemble des données commerciales provient de l'Étude des flux de consommation sur le département du Gard réalisée par AID observatoire pour le compte de la CCI de Nîmes en février 2012

Si les grandes surfaces jouent un rôle important dans le dynamisme commercial, avec près de 79% du chiffre d'affaires du territoire en 2011, les commerces traditionnels de centre ville (moins de 300 m²) ont une fonction très marquée sur le marché non alimentaire. En complément de cette offre sédentaire, les marchés hebdomadaires qui se tiennent tout au long de l'année et les marchés saisonniers participent de la vitalité commerciale du territoire en plus de l'animation locale qu'ils apportent.

En complément du pôle d'Alès, quatre pôles de proximité contribuent à répondre aux besoins en services commerciaux locaux : Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas.

Le territoire offre ainsi une densité commerciale élevée d'environ 8 commerces pour 1 000 habitants. La moyenne nationale étant de 6 pour 1 000 et de 7,5 pour 1 000 en Languedoc-Roussillon. Cette importante densité permet de bien répondre aux besoins des habitants de la zone de chalandise. Le taux d'évasion commerciale du territoire est ainsi relativement faible (13% tous produits confondus) et principalement lié à la vente à distance. Compte tenu de l'usage d'internet dans les activités commerciales, (70% des achats réalisés à distance sont effectués sur Internet) la CCI a entrepris de sensibiliser les commerçants du territoire à la vente à distance à travers le portail www.achatville.com.

Riche de sa densité commerciale et de la diversité de ses commerces, notamment de centre ville, Alès Agglomération exerce une rétention efficace du potentiel de consommation de ses habitants, par rapport à des pôles de tailles similaires.

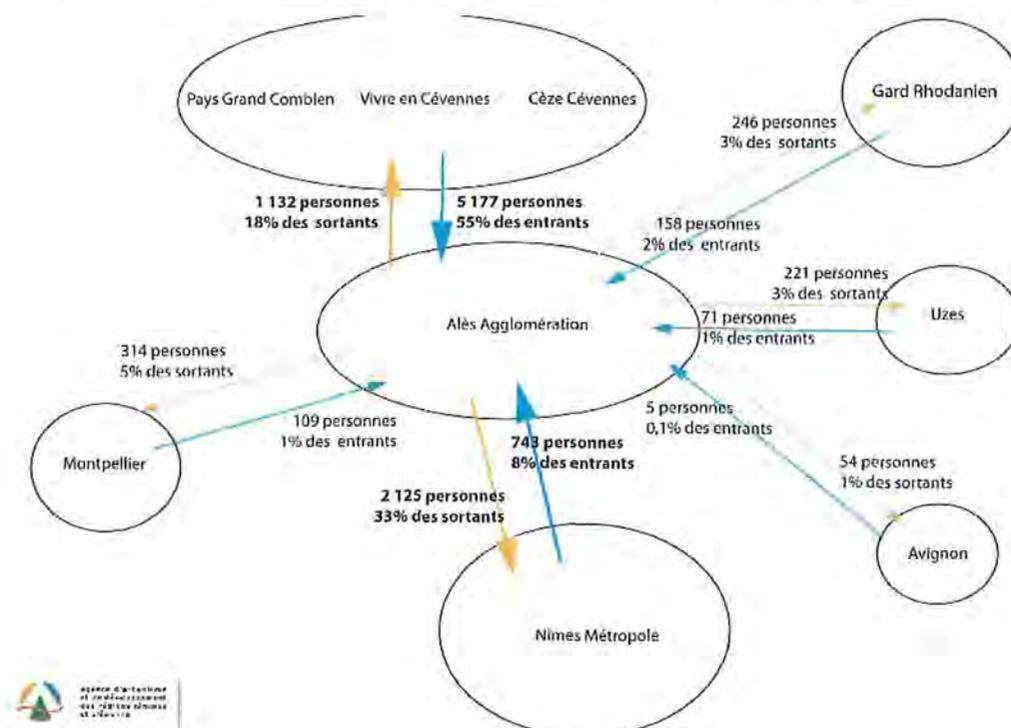
On retrouve une même tendance dans le domaine de l'emploi, une grande majorité des actifs occupés travaillant sur le territoire d'Alès Agglomération.

Les déplacements domicile/travail se font essentiellement à l'intérieur du territoire communautaire. En effet, 80% des habitants d'Alès Agglomération travaillent dans la communauté, dont 43% dans leur commune de résidence et 37% dans une autre commune.

Si des nuances apparaissent à l'intérieur du territoire, il est à noter que près de la moitié des actifs alésiens travaillent au sein de la ville d'Alès. Les migrations domicile/travail internes à Alès Agglomération vont principalement vers la ville centre d'Alès (55%), les communes de la première ceinture, Anduze et Salindres.

Sur les 20% d'actifs occupés travaillant hors Alès Agglomération, les déplacements domicile/travail sont principalement localisés vers les zones d'emploi les plus proches de Nîmes Métropole et communes limitrophes au territoire. Pour des distances semblables par rapport à l'agglomération, le territoire fonctionne davantage avec Montpellier qu'avec Avignon. Les échanges avec les bassins d'emplois du Gard Rhodanien et d'Uzès, encore très modérés, représentent un potentiel important pour l'avenir.

Schéma : les principaux déplacements domicile / travail avec l'extérieur du territoire



3.2.5. Des inadéquations entre les besoins des entreprises et la formation des demandeurs d'emplois

Bien qu'il soit inscrit dans une dynamique positive sur le plan démographique et économique, le territoire est encore concerné par des déséquilibres internes qui constituent autant de marges de progression pour le futur.

Si les acteurs économiques d'Alès Agglomération ont su dépasser les difficultés anciennes et actuelles pour créer de l'emploi, il apparaît que les emplois du bassin alésien ne bénéficient pas forcément aux demandeurs d'emploi du territoire.

Alors que les emplois ont augmenté de 20% entre 1999 et 2010 (source Insee), le nombre de demandeurs d'emploi continue de croître au même rythme que le département du Gard et la région Languedoc-Roussillon. Au premier trimestre 2013, la zone d'emploi d'Alès-La Grand Combe enregistrait un taux de chômage de 16,9%⁶, soit un taux supérieur à la moyenne nationale et régionale, respectivement de 10,4% et 14,5%.

Le décalage entre la dynamique de création d'emplois et la progression du taux de chômage traduit une inadéquation entre les besoins des entreprises créant des emplois et la formation des personnes à la recherche d'un travail. La baisse du nombre de

⁶ Source Insee au 1er trimestre 2013 sur la zone d'emploi d'Alès La Grand Combe

demandeurs d'emploi à chaque second trimestre en lien avec la variation significative de l'emploi saisonnier du tourisme et de l'agriculture est à remarquer.

Les élus de la région d'Alès ont engagé depuis plusieurs années des efforts pour répondre à la problématique de l'employabilité des demandeurs d'emploi. La création de la Maison de l'emploi et d'un observatoire partenarial entre la collectivité publique, la CCI et la Maison de l'emploi s'inscrit dans ce contexte.

3.3. Un cadre de vie attractif

La qualité du cadre de vie constitue un véritable atout pour la Communauté d'Alès Agglomération. Elle participe pleinement de l'attractivité et de la notoriété du territoire.

Caractérisé par un environnement naturel remarquable et une qualité de vie appréciable au quotidien, le territoire procure à ses habitants un cadre de vie remarquable.

3.3.1. Un environnement naturel et historique préservé

Des Cévennes au Mont-Bouquet, Alès Agglomération est situé dans un écrin de nature qui se caractérise par une grande diversité de paysages naturels et agricoles qui font la richesse de son environnement.

Véritable atout pour le territoire, les Cévennes représentent un fort potentiel de ressources patrimoniales pour Alès Agglomération. Les paysages cévenols qui ont été façonnés par les activités agro-sylvo-pastorales, la culture du châtaigner, la sériciculture et les activités minières sont remarquables. Cultures en faïsses, petite hydraulique, hameaux disséminés au cœur des vallées, mas et patrimoine bâti en sont autant d'expressions significatives. Les richesses patrimoniales de l'environnement cévenol se traduisent aussi par des savoir-faire, des productions locales de qualité (oignons doux, châtaignes, pélardons, ...) ainsi qu'une histoire et une culture particulièrement fortes.

L'image et la forte notoriété des Cévennes, reconnues à l'échelle nationale et internationale par la présence du Parc National des Cévennes et l'inscription récente au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, bénéficient à l'agglomération alésienne et à sa ville centre qui en est l'une des Villes-Porte.

A côté des paysages naturels des Cévennes façonnés par des siècles de relations privilégiées entre l'homme et la nature, la plaine agricole du sud alésien offre des paysages vivant au rythme des cultures. Prolongeant les garrigues du Mont-Bouquet, les paysages se composent de plaines cultivées dominées par des collines sur lesquelles les villages sont venus s'accrocher comme par exemple à Saint-Maurice-de-Cazeville et Vézénobres. Ces plaines dessinent des espaces cultivés, souvent de grande qualité, où s'associent la vigne, les céréales, l'olivier et ponctuellement des vergers et cultures spécialisées.

Les Gardons d'Alès, de Saint-Jean-du-Gard et d'Anduze participent également de la richesse du territoire. Leurs lits creusés en fond de vallées offrent autant de points de baignade que de sources de fraîcheur appréciées pendant la période estivale. D'autres sites d'exception, tels que la Bambouseraie à Générargues ou le Train à vapeur des Cévennes, offrent des voyages singuliers dans les mondes à part cévenols.

À la richesse du patrimoine naturel et agricole vient s'ajouter un patrimoine bâti remarquable qui donne tout son charme au territoire : mas, hameaux et villages cévenols de caractère, ...

Alès Agglomération offre ainsi à ses habitants et visiteurs de passage un environnement historique et naturel préservé qui participe de la qualité de son cadre de vie.

3.3.2. Qualité de vie d'Alès Agglomération

Situé aux portes des Cévennes, le territoire d'Alès Agglomération s'organise entre un espace urbanisé situé autour de la ville d'Alès et un espace rural structuré autour de pôles urbains créant un maillage entre les terres naturelles et agricoles.

Alès se positionne comme le moteur du dynamisme économique et social de l'ensemble du territoire. Elle regroupe les fonctions de ville-centre : services, activités économiques, santé, formation supérieure et continue, commerces spécialisés, vie culturelle et de loisirs. La couronne périurbaine d'Alès est composée de communes qui bénéficient pleinement de la centralité alésienne.

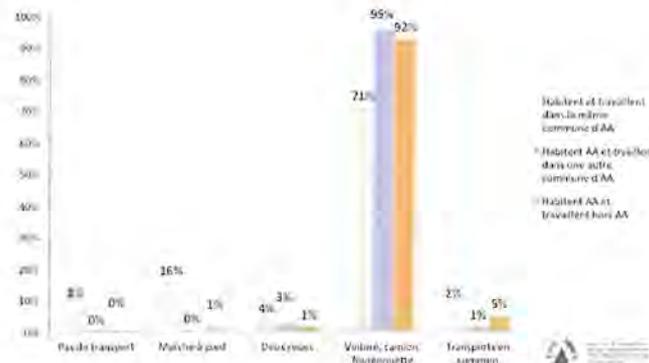
Les communes d'Anduze et de Saint-Jean-du-Gard regroupent des fonctions particulières de services, commerces de proximité et équipements dédiés à l'animation de leur micro bassin de vie. Elles jouent le rôle de pôle de centralité au sein d'un espace rural de proximité.

La complémentarité des territoires de la ville-centre, de l'espace péri-urbain et de l'espace rural permet de proposer aux habitants et visiteurs une grande diversité de modes de vie sur un même territoire. Les habitants de l'espace rural bénéficient des services de la ville centre et les habitants des espaces urbains disposent très aisément d'une nature préservée à deux pas de chez eux.

Les politiques publiques menées pour l'amélioration de la qualité des espaces urbains ont contribué au redéveloppement de leur attractivité. Ces efforts ont été reconnus au niveau national voire international avec, par exemple pour la ville d'Alès, l'inscription au concours d'idées européen d'architecture et d'urbanisme (EUROPAN 2009) pour le quartier de la gare ou l'obtention de labels « villes et villages fleuris ». A titre d'illustration, la ville d'Alès est labellisée ville 4 fleurs, Vézénobres labellisée 2 fleurs et village de caractère, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Christol-lez-Alès sont labellisés 1 fleur,

Fait caractéristique des territoires à dominante rurale qui rencontrent des difficultés à financer un réseau de transports en commun performant faute de densité suffisante de

population, la voiture est le mode déplacement ultra-majoritaire sur le territoire. Près de 70% des personnes qui résident et travaillent dans la même commune utilisent la voiture pour se rendre à leur travail. L'utilisation des transports en commun, encore très faible, est très majoritairement orientée vers les transports scolaires.



Fort de la qualité de son cadre de vie, et de sa cohérence territoriale, la Communauté d'Agglomération d'Alès peut valoriser ses forces et trouver l'opportunité d'un développement audacieux basé sur l'accueil des personnes et des activités dans un territoire de qualité.

3.4. Les faiblesses d'Alès Agglomération

Malgré ses qualités, le territoire d'Alès Agglomération connaît des faiblesses encore significatives.

Il existe des **disparités territoriales persistantes** entre les différents secteurs du territoire :

- Disparités entre le Nord et le Sud du territoire en termes d'accessibilité, de desserte numérique et téléphonique.
- Concentration des services, équipements et de la desserte sur la ville centre d'Alès.

Le territoire n'est encore que partiellement connecté aux grands réseaux d'échanges :

- Les liaisons route, fer, THD sont encore inachevées malgré les projets engagés.
- Les liaisons routières vers l'A9 et ferroviaires vers Nîmes TGV peuvent gagner en performance, au-delà des aménagements déjà réalisés (section à 2x2 voie de la RN106 et suppression du rebroussement de Courbessac sur la voie ferrée Nîmes-Alès).

Le nombre d'établissements universitaires demeure faible, malgré la présence de l'école des Mines d'Alès et les formations dispensées au sein du Campus de l'apprentissage, les BTS des lycées, la présence de l'AFPA et du CFA pour différents métiers.

Le taux d'emploi public par rapport à l'ensemble de l'emploi est élevé (près de 36,5% sur la ville d'Alès et 35% sur Alès Agglomération en 2010 contre une moyenne nationale

de 31 %). S'il a longtemps bénéficié au territoire il est aujourd'hui voué à se réduire avec la baisse des capacités de financement de l'État.

3.5. Les atouts d'Alès Agglomération

Le territoire dispose d'atouts importants qu'il peut mobiliser pour construire son avenir.

Tout d'abord, Alès Agglomération a retrouvé une **attractivité résidentielle** :

- Alors que la population de l'Agglomération diminuait avant 2000, elle croît désormais plus rapidement que la moyenne nationale.
- L'augmentation de la population s'explique par l'évolution positive du solde migratoire dû à l'attractivité retrouvée du territoire.
- L'implantation de nouveaux habitants sur le territoire engendre une évolution de la composition de la population qui gagne des actifs et des retraités.

Alès Agglomération a par ailleurs réussi à reconstituer **un tissu économique dynamique et diversifié** :

- Sa population active augmente en proportion de l'évolution démographique grâce au développement de l'économie présentielle (commerce, artisanat, ...).
- Les emplois ont augmenté de 20% grâce à la mobilisation des élus, acteurs économiques du territoire et aux politiques publiques mises en place localement.
- Le nombre d'entreprises du territoire est en forte augmentation dans l'ensemble des secteurs de l'économie productive et présentielle.
- Le secteur agricole dispose de produits diversifiés, de qualité.

La **complémentarité entre Alès, les pôles de centralités et l'espace rural** offre une exceptionnelle diversité des modes de vie aux habitants du territoire :

- Alès, avec ses différentes fonctions, est la capitale des Cévennes. Ville centre, elle dispose d'équipements et de services de centralité qui rayonnent sur l'ensemble du territoire : structures de soins, équipements culturels (cratère, médiathèque) et sportifs, centres de formation, commerces... Les pôles de centralités constituent des espaces stratégiques sur lesquels appuyer un maillage territorial pour l'équilibre du territoire notamment en commerces et services.

L'**histoire et la culture cévenoles** sont des éléments particulièrement forts pour le territoire. Ils ont contribué à forger l'identité, les valeurs cévenoles et les aspirations humaines du territoire.

La **situation géographique du territoire et son cadre de vie sont remarquables** :

- La proximité des Cévennes, terre d'exception consacrée par l'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, est un des tous premiers symboles de la qualité du cadre de vie sur le territoire d'Alès Agglomération.
- Le territoire bénéficie également de sa proximité avec la Méditerranée et de son positionnement en arrière pays du littoral languedocien.

L'offre en formations continues performantes et de qualité pour tous et pour les différents niveaux : ingénieurs, métiers manuels, ...

- L'école des Mines d'Alès et la création de l'institut Mines-Télécom, premier groupe d'écoles de formation d'ingénieurs en France, représente une vraie opportunité pour le territoire en termes de développement économique et d'innovation.
- La présence de formations spéciales pour les apprentis telles que le Campus de l'apprentissage, l'AFPA, le GRETA et le CFA bénéficie aux publics en recherche de formation de qualité.
- Grâce aux différents types de publics (formation initiale, formation continue), le territoire dispose d'une véritable ingénierie pédagogique et d'instances de formation continue.

L'école des Mines d'Alès est un partenaire actif des technopoles d'Alès et un atout majeur pour l'emploi et l'innovation.

- Elle favorise les processus de création et d'innovation sur le territoire. Son incubateur d'entreprises technologiques est le premier de France.
- Dans le cadre de son rapprochement avec l'institut Mines-Télécom, l'école des Mines d'Alès va concentrer un grand nombre d'étudiants et de chercheurs de premier plan, 1200 élèves sont attendus à partir de 2015.

Alès Agglomération est un territoire innovant :

- Des filières économiques enracinées ont pu être mises en place : le Pôle mécanique et son projet de mobilité durable, filières commerciales, éco-activités, bois-énergie, biotechnologies, tourisme...
- Des coopérations territoriales ont été mises en place. Elles ancrent l'Agglomération dans son environnement, qu'il s'agisse de son socle cévenol (le Pays Cévennes) ou des pôles urbains majeurs de Nîmes ou Montpellier (Pôle métropolitain).

3.6. Les principaux enjeux d'Alès Agglomération pour le futur

Depuis le milieu des années 90, le territoire a su renouer avec un développement significatif en actualisant l'ensemble de ses politiques publiques, ses équipements et en préservant son cadre de vie.

Dans de nombreux secteurs de la vie publique, le territoire s'est trouvé à l'avant-garde des évolutions techniques et sociétales. Il s'agit pour aujourd'hui et pour demain d'amplifier ce mouvement et de se positionner comme un territoire pionnier et innovant.

Porté par ses forces, le territoire se trouve aujourd'hui face à de nouveaux enjeux qui conditionnent ses capacités à saisir les opportunités de développement : **Moderniser de façon continue le territoire**, d'une part en s'appuyant sur les bases et les dynamiques existantes et d'autre part en traitant l'ensemble des domaines de la vie sociale, environnementale et économique : activités, urbanisme et habitat, mobilité durable, environnement naturel, transition énergétique.

- **Construire de nouvelles solidarités humaines et institutionnelles** à l'intérieur du territoire entre les communes de l'espace urbain et celles de l'espace rural et

entre les habitants qui y vivent : nouveaux et anciens habitants, lien jeunes et personnes âgées.

- **Conjuguer harmonieusement « attractivité et qualité du développement »** afin de garantir aux habitants la qualité de vie du territoire à l'avenir.
- **Renforcer les dynamiques économiques** et favoriser le **développement de l'emploi** au profit des habitants.
- **Faire reconnaître les qualités du territoire à l'extérieur**, afin de mettre en cohérence l'image du territoire avec ce qu'il est devenu et ce à quoi il aspire de devenir. Il s'agit de favoriser la communication auprès des acteurs économiques, des touristes et des institutions.
- **Poursuivre l'élargissement des coopérations territoriales.** En poursuivant d'une part les partenariats dans tous les domaines, socio-économique et environnemental (EMA, UNESCO, PNC, ...) et, d'autre part, en travaillant avec les territoire limitrophes sur des projets propres au territoire ou sur des projets communs : Gard, Languedoc-Roussillon, Vallée du Rhône, Rhône Alpes.

4. LES OPPORTUNITES DU FUTUR

Le monde actuel est confronté à une période de mutations profondes qui entraîne des évolutions sans précédent, tant par leur ampleur que par leur très grande rapidité. Les bouleversements induits par ces mutations révolutionnent l'ensemble des domaines de notre société : vie sociale, économie, mobilités, loisirs, soins, formation, travail...

Ces ruptures constituent aussi des opportunités dans lesquelles peut s'exprimer l'intelligence territoriale en matière d'émergence de nouveaux modes de vie, de manières alternatives d'habiter et de se déplacer, de développement de nouvelles formes de sociabilité et d'urbanité, mais aussi de penser l'économie du futur dans ses différentes échelles. Il est important de mieux comprendre ces changements et d'appréhender comment ils agissent sur le territoire pour imaginer le meilleur positionnement possible d'Alès Agglomération dans le futur.

4.1. Une période de mutation qui bouleverse les équilibres antérieurs

4.1.1. Vecteurs et moteurs de mutations

Les mutations rapides et profondes que connaît notre époque génèrent des évolutions profondes qui se traduisent notamment par des crises qui se multiplient et parfois se combinent (économique, financière, politique, sanitaire, environnementale,...).

Les principaux vecteurs et moteurs de ces mutations sont notamment liés à :

- La mondialisation, avec son lot de menaces et de déstabilisations, mais aussi d'opportunités et d'ouvertures. En 50 ans, les échanges du commerce international se sont accrus à un rythme plus rapide que la production mondiale⁷ générant par là-même de multiples relations et opportunités nouvelles. La mondialisation a initié d'importants changements dans l'économie et dans la localisation / délocalisation des activités et des personnes.
- La prise de conscience progressive de la valeur de notre environnement en lien notamment avec la raréfaction des énergies fossiles, la hausse des besoins énergétiques, les incidences du réchauffement climatique et la prise en considération de la valeur des patrimoines naturels.
- Les révolutions technologiques liées à l'explosion des nouvelles technologies (technologies numériques, écotechnologies, nanotechnologies et biotechnologies) bouleversent les activités des entreprises et aussi les modes de vie

⁷ Source : statistiques Organisation Mondiale du Commerce

4.1.2. Évolutions territoriales

Les mutations concernent bien sûr les personnes, les entreprises et plus largement les sociétés humaines et les territoires. Les frontières sont de moins en moins étanches à leurs effets de telle sorte que c'est « le village planétaire » qui est concerné dans son ensemble, même si chaque pays, chaque territoire le vit de façon spécifique compte tenu de sa situation et ses dynamiques d'évolution.

En France, et plus spécifiquement en Languedoc-Roussillon, les effets de ces évolutions au cours des dernières années se traduisent notamment par :

- Une forte attractivité des territoires littoraux et métropolitains, notamment du Sud de la France. Les territoires littoraux et la région Languedoc-Roussillon sont particulièrement attractifs au plan démographique et économique :
 - Les régions touristiques attirent en masse la nouvelle économie. La densité de création des entreprises suit de très près la géographie des résidences secondaires.
 - La mise en mobilité des retraités, qui va marquer le prochain siècle, représente un tremplin potentiel pour l'emploi, notamment pour les territoires du Sud de la France, fortement attractifs.
- Des bouleversements liés à l'allongement de la durée de vie
 - La population française est caractérisée par un vieillissement constant de sa moyenne d'âge, qui induit de nouvelles relations entre les générations. Pour la première fois de l'histoire, il n'est pas rare que 4 générations d'une même famille vivent simultanément. Si la tendance se poursuit, on estime qu'à l'horizon 2025-2030 un tiers de la population française aura plus de 60 ans. Ce phénomène engendre une nouvelle donne pour les politiques publiques notamment en termes d'habitat, de services et de temps libre.
 - L'allongement de la durée de vie induit également un nouveau rapport à l'échelle d'une vie entre le temps libre et le temps de travail. De plus en plus de retraités s'implantent là où ils veulent passer le reste de leur vie et ce phénomène commence également à concerner les actifs.
- La baisse des ressources publiques de l'Etat et des collectivités
 - C'est un changement profond de modèle de développement territorial français qui est amorcé avec la baisse des capacités de financements de l'Etat et des collectivités. Le déficit des comptes public amène à envisager une réduction des bases publiques et sociales à attendre pour les territoires. L'aménagement du territoire français tel qu'il a pu être développé au cours des derniers siècles est vraisemblablement révolu et de nouvelles logiques sont donc à envisager et inventer : plus de solidarité, plus de mutualisation, plus de cohérence dans les orientations de développement, ...
 - Le changement des règles en matière de financement incite donc à reconsidérer la structure de financement du développement territorial pour l'avenir. De nouveaux modes de financements sont à rechercher

- L'apparition de nouveaux métiers, en lien avec le développement du numérique notamment, est un fait marquant de notre époque. En 2009 ce ne sont pas moins de 11 familles professionnelles représentant plus de 250 nouveaux métiers que l'Insee a ajouté à ses classements⁸.
- Les nouveaux processus de travail engendrent une organisation décentralisée des entreprises et une externalisation des tâches plus poussée. Ces nouveaux modes d'organisation conduisent à l'émergence et au développement des réseaux d'entreprises et de la sous-traitance.
- L'implantation des activités suit de plus en plus les lieux de résidences.

La prise de conscience environnementale et les besoins croissants en énergie amènent progressivement nos sociétés à repenser leurs modèles énergétiques :

- Le changement climatique pose la question inédite de la transition énergétique dans l'économie et dans l'aménagement du territoire. Ces nouveaux enjeux génèrent une évolution des politiques publiques et des modes de consommation et de production d'énergie.
- Des débats voire des décisions se produisent concernant la nécessité de restructurer le système énergétique pour permettre des économies d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'évolution du mix énergétique français essentiellement organisé autour du nucléaire et des énergies fossiles.

Les mutations et évolutions en cours ont d'ores et déjà un impact considérable sur nos modes de vie qui ont radicalement changé en quelques années :

- La population est de plus en plus urbaine, 80% de la population vit déjà en milieu urbain à la fin du 20^e siècle en France. Les habitants s'implantent de plus en plus dans des aires de vie avec lesquelles ils disposent d'affinités spécifiques du point de vue du mode de vie. Dans ce contexte, les villes moyennes avec une offre de services moderne et un environnement préservé deviennent de plus en plus attractives pour un nombre croissant d'habitants.
- La durée de vie s'allonge et avec elle l'aspiration de chacun à vivre plus longtemps et en bonne santé. Une bonne qualité de vie est de plus en plus recherchée. Le gain progressif de temps libre et la diminution du temps de travail conduisent progressivement à l'émergence d'une société de la connaissance et des loisirs. Les liens sociaux se déplacent vers les activités réalisées en dehors du temps de travail. Cette évolution s'accompagne d'un important développement des services à la personne : soins, commerce, ...
- L'essor des mobilités physiques et virtuelles est une caractéristique majeure de nos sociétés. Mobilité et vitesse sont partout, la qualité des réseaux d'échanges devient un facteur de compétitivité entre les territoires.
- De plus en plus mobile, la société est dans le même temps en recherche croissante d'ancrage, de convivialité et de sécurité :
 - Taille humaine
 - Environnement naturel.
 - Sécurité sanitaire et alimentaire
 - Productions traçables

⁸ Source : pôle emploi France

- Qualité des espaces et ressources naturelles

Cette recherche d'enracinement répond aux besoins de contrepartie de l'hyper-mobilité et peut trouver des réponses dans l'identité cévenole, les valeurs et l'histoire collective du territoire d'Alès Agglomération.

En synthèse : Le monde évolue, Alès Agglomération avance et progresse

Alès Agglomération est devenu un territoire dynamique et attractif grâce à la vision et au travail accompli par les acteurs publics et privés depuis 20 ans. Alors que de nouvelles mutations révolutionnent nos sociétés, ces efforts sont à poursuivre pour faire face aux défis du futur.

Alès Agglomération apparaît bien positionnée par rapport aux opportunités du futur.

Le projet de territoire vise à valoriser les atouts et compenser les faiblesses d'Alès Agglomération pour inventer un nouveau modèle de développement tout en préservant l'essentiel de ce qui fait sa force.

5. NOTRE AMBITION POUR LE FUTUR

5.1. La volonté politique : fondement du projet de territoire

L'héritage historique et culturel, le positionnement singulier d'Alès Agglomération et le champ d'opportunités nouvelles incitent à prendre une position, à faire un pari audacieux sur l'avenir. Dans ce contexte, **l'ambition partagée par les responsables élus, concernés par le devenir d'Alès Agglomération est de développer la prospérité économique et sociétale, dans des espaces de vie de qualité, à proximité d'une nature respectée.**

Les élus d'Alès Agglomération ont ainsi pour objectifs de :

- Développer un accueil efficace et moderne à l'attention des habitants, des entreprises et des visiteurs.
- Construire un territoire singulier et pionnier pour la qualité de son mode de vie.
- Innover, anticiper sur les mutations sociétales, économiques et industrielles, et faire d'Alès Agglomération un territoire avancé au plan humain, économique et environnemental.

La réalisation de cette ambition nécessite plusieurs conditions :

- Le maintien d'une croissance économique accompagnée et soutenue
- L'enrichissement économique, culturel, relationnel de la communauté territoriale : personnes, entreprises, ...
- La reconnaissance extérieure des qualités du territoire, ses services, son dynamisme
- La capacité du territoire à favoriser une dynamique d'invention et d'expérimentation d'un nouveau modèle de développement préservant ses qualités et spécificités
- Le développement de modes de financement innovants du développement territorial

Les responsables d'Alès Agglomération ont ainsi l'ambition d'inventer et d'expérimenter un nouveau mode de développement durable pour faire d'Alès Agglomération un territoire avancé au plan humain, économique et environnemental.

La mise en œuvre du projet de territoire se traduit dans 5 axes stratégiques :

1. Aménagement durable du territoire : solidarités et équilibre
2. Développement économique, industriel, artisanal, touristique et agricole : vitalité des activités
3. Innovation territoriale : Alès Agglo Lab
4. Qualité du mode de vie : Alès Agglo « *bien vivre ensemble* »
5. Rayonnement et attractivité : image et notoriété

5.2. Axes stratégiques

5.2.1. Aménagement durable du territoire : solidarités et équilibre

L'objectif est ici de développer la cohérence urbaine de l'agglomération en vue d'améliorer son attractivité tout en respectant l'équilibre et les solidarités entre les différentes composantes du territoire. Les élus d'Alès Agglomération souhaitent à travers cet axe favoriser le développement de l'ensemble du territoire en le structurant et en accompagnant l'implantation des nouvelles populations et activités.

L'organisation du territoire doit ainsi permettre de faire d'Alès Agglomération un territoire équilibré sur le plan de l'occupation de l'espace, de la répartition des services, des infrastructures et de la maîtrise des incidences environnementales de son dynamisme.

Sur cet axe, le projet de territoire identifie **7 orientations** sur lesquelles Alès Agglomération et les communes pourront agir à l'échelle communale et/ou communautaire :

- A) Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité
- B) Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous des bonnes conditions de vie
- C) Améliorer la qualité des mobilités
- D) Développer un équipement numérique performant partout et pour tous
- E) Maîtriser le foncier
- F) Assurer la disponibilité de la ressource en eau
- G) Développer les énergies nouvelles renouvelables et favoriser les économies d'énergie

A). Structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité

La proximité est essentielle pour le lien social et la vitalité des communes qu'elles soient urbaines, péri-urbaines ou rurales. En structurant un maillage territorial articulant la ville centre, les pôles de centralité secondaires et les villages, les responsables d'Alès Agglomération souhaitent favoriser un aménagement du territoire équilibré, pertinent et efficace, permettant à chaque habitant de trouver au plus près les réponses à ses besoins et à ses attentes.

Pour cela, il paraît important de structurer, à partir de la ville centre, un réseau de pôles de centralité aux fonctions particulières, servant de relais pour chaque village de son micro bassin de vie.

L'organisation actuelle de la Communauté d'agglomération autour de la ville centre d'Alès, d'une première ceinture de communes périurbaines et d'un espace rural maillé de pôles de centralité secondaire constitue une base cohérente et pertinente qu'il convient de renforcer.

À côté d'Alès, les communes de Saint-Jean du Gard, Anduze et Vézénobres ont vocation à participer à l'animation de leur bassin de vie et à la structuration du maillage territorial futur.

Actions pour structurer un maillage territorial pertinent et cohérent avec les enjeux de proximité

- Organiser le développement urbain et économique cohérent dans les documents cadres d'urbanisme : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Document d'Aménagement Commercial (DAC), Plan local d'urbanisme (PLU), Plan local de l'habitat (PLH).
- Établir un maillage du territoire entre la ville centre d'Alès, les pôles de centralité (Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Vézénobres) et les pôles relais destiné à l'animation de leur micro bassin de vie.

B). Développer un urbanisme durable et de qualité pour offrir à tous des bonnes conditions de vie.

La qualité des espaces urbanisés d'un territoire participe de la qualité de son cadre de vie. Il convient d'accompagner l'accueil des nouvelles populations et activités par un travail sur les formes urbaines respectueuses des atouts naturels et de la qualité patrimoniale des villes et villages de la communauté.

Suite à la prospective démographique réalisée dans le cadre du SCoT avec chaque commune, Alès Agglomération se prépare à accueillir près de 30 000 nouveaux habitants à l'horizon des 20 prochaines années. Ces nouveaux arrivants et la population déjà en place, aspirent à de bonnes conditions de vie pour lesquelles l'habitat tient une place importante. Il convient ainsi de conjuguer accueil quantitatif et qualitatif des habitants et des activités pour garantir un cadre de vie de qualité sur l'ensemble du territoire.

Les communes d'Alès Agglomération ont des formes urbaines diversifiées issues des différentes périodes de leur histoire. À côté des mas, hameaux et petits bourgs de l'espace rural, le territoire a également hérité de logements ouvriers liés à l'industrie minière et des grands ensembles réalisés au cours des années 70. La préservation ou la réhabilitation et la rénovation de formes urbaines adaptées à chaque espace sont des enjeux importants.

pour l'avenir dans l'objectif de garantir ou améliorer la qualité des espaces urbains en travaillant notamment sur les densités, la compacité et le renouvellement urbain.

Dans une même perspective, Alès Agglomération souhaite poursuivre sa politique de la ville et ses actions de revalorisation de certains quartiers en partenariat avec l'Etat et les bailleurs sociaux.

La conception de formes urbaines mieux intégrées fait déjà l'objet de travaux et de réflexion à l'échelle des communes. Le projet de territoire élaboré par les élus vise à renforcer cette orientation de recherche d'un urbanisme contemporain, inspiré des formes urbaines locales et qui puisse contribuer à la mixité sociale et intergénérationnelle.

Il convient notamment d'accompagner chaque commune vers un développement harmonieux, suivant les volontés locales de développement, dans une cohérence d'ensemble.

Actions pour développer un urbanisme durable et de qualité

- Expérimenter de nouvelles formes urbaines pour un nouveau mode de vivre ensemble en s'inspirant des formes urbaines locales et en les adaptant aux modes de vie du XXI^e siècle.
- Expérimenter des réalisations d'habitat groupé de qualité qui respecte l'identité du territoire.
- Élaborer un plan paysager pour favoriser l'intégration des formes urbaines nouvelles et anciennes dans l'environnement.
- Actualiser l'agenda 21
- Accompagner la rénovation, réhabilitation des logements anciens et vacants afin de renforcer l'attractivité résidentielle des centres villes et centre bourgs.
- Recourir à l'outil guide « Charte architecturale et paysagère » du Schéma de Cohérence Pays Cévennes.

C). Améliorer la qualité des mobilités

Dans une société où la distance moyenne parcourue par jour a été multipliée par 9 sur les 50 dernières années, les mobilités sont déterminantes pour le développement et la vitalité d'un territoire. Afin de s'inscrire dans la modernité, il convient de renforcer les équipements et infrastructures de connexion d'Alès Agglomération avec l'extérieur et de compléter les modes de déplacements internes, très majoritairement tournés vers la voiture, par le développement progressif de modes de transports alternatifs.

Un temps éloignée des grands réseaux d'échanges, Alès Agglomération est engagée dans l'établissement de nouvelles connexions routières et ferroviaires pour certaines réalisées (suppression du rebroussement de Courbessac et cadencement des liaisons ferroviaires Alès-Nîmes en cohérence avec les horaires des TGV) ou en cours de réalisation (2x2 voies Nîmes Alès et raccordement à l'A9, ...) qui permettront, une fois achevées, de disposer d'une meilleure accessibilité du territoire depuis et vers l'extérieur. L'objectif est aujourd'hui d'améliorer la qualité des mobilités internes et externes, de rendre plus performants les réseaux routiers et ferrés afin d'accompagner le développement économique et résidentiel. L'amélioration des mobilités externes nécessite des partenariats avec les territoires proches comme c'est le cas par exemple avec le tout nouveau Pôle métropolitain Nîmes-Alès.

En cohérence avec sa volonté de développement industriel, la Communauté d'agglomération souhaite également favoriser les relations vers la Vallée du Rhône avec laquelle elle entretient des relations économiques industrielles soutenues. Le projet de contournement de Bagnols-sur-Cèze constitue un point d'amélioration déterminant pour les liaisons Alès Agglomération ↔ A7.

La mobilité des personnes au sein de l'Agglomération est également importante pour la vitalité des territoires et des hameaux, des villages et des villes qui la composent. Les mobilités internes sont gage de sociabilité et d'échanges pour les habitants. Alors qu'aujourd'hui près de 80% des déplacements internes sont effectués en voiture, les élus de l'Agglomération souhaitent proposer des modes alternatifs au « tout voiture » afin de fluidifier les déplacements et améliorer les mobilités du plus grand nombre. Des efforts sont ainsi engagés pour développer les transports en commun (ferroviaire et bus) en s'appuyant sur le réseau existant de l'étoile ferroviaire d'Alès ainsi que les mobilités douces et alternatives.

Actions pour améliorer la qualité des mobilités

- Améliorer les connexions vers l'extérieur : Nîmes, Bagnols-sur-Cèze, Montpellier...
- Élaborer un schéma directeur des déplacements (PDU) afin de coordonner le développement des mobilités sur Alès Agglomération.
- Réaliser les contournements routiers : Alès, Saint-Christol
- Redévelopper les voies ferrées de l'étoile ferroviaire d'Alès : vers Nîmes, vers Bessèges, vers Génolhac et Clermont-Ferrand et à plus long terme vers Anduze et Saint Jean du Gard.
- Développer les infrastructures et équipements pour les transports en communs et les services pour les mobilités alternatives : parking relais, lignes de rabattement, pôles multi-modaux, auto-partage, bornes de recharge électrique.
- Coordonner le travail avec les dynamiques portées par le Syndicat mixte des transports du bassin d'Alès.

D). Développer un équipement numérique performant partout et pour tous

Le développement numérique, avec l'ensemble des possibles sur lesquels il permet d'ouvrir le territoire, constitue un enjeu majeur pour l'avenir dans lequel les élus ont résolument décidé de s'engager. La couverture de l'ensemble de l'Agglomération en accès numérique de qualité adapté aux usages des habitants et le développement d'une desserte numérique très haut débit, à même de répondre aux nouveaux usages numériques par les entreprises et les habitants, sont ainsi apparus déterminants pour inscrire le territoire dans la modernité et l'innovation.

Les élus d'Alès Agglomération souhaitent poursuivre et amplifier le développement des réseaux numériques lancés il y a 5 ans pour la couverture des zones blanches du Pays en Haut débit, et début 2013 pour le Très Haut Débit avec la liaison Alès-Nîmes et la boucle alésienne, permettant la meilleure connexion possible sur l'ensemble d'Alès Agglomération.

Le raccordement très haut débit (fibre) est un nouveau pas vers la connexion d'Alès Agglomération à des débits (très) rapides et performants. Le développement de nouvelles normes de téléphonie mobile, plus économes en infrastructures, telle que la 4G, en cours de déploiement représente également une opportunité à saisir pour donner au territoire une avance en matière de développement des usages du numérique.

Actions pour un équipement numérique performant partout et pour tous

- Résorber les zones blanches et grises d'internet et de téléphonie mobile pour assurer des débits constants et garantis sur l'ensemble du territoire : 4G, haut débit, très haut débit
- Déployer les réseaux numériques très haut débit
- Assurer une veille pour connaître les nouvelles normes de téléphonie mobile à déployer et mener des actions de lobbying auprès des grands opérateurs pour qu'ils investissent sur le territoire

E). Maîtriser le foncier

Située à l'arrière du littoral languedocien, Alès Agglomération bénéficie d'un cadre de vie de qualité et de disponibilités foncières encore accessibles, bien que les prix soient en augmentation continue depuis plusieurs années. La maîtrise de la qualité et des conditions d'accueil des nouveaux habitants et acteurs économiques s'implantant sur le territoire

implique de se doter d'une stratégie foncière communautaire à la hauteur des enjeux du futur, dans le respect de la volonté de développement de chaque commune.

La volonté des élus d'Alès Agglomération consiste à mettre en place une gestion intelligente de l'évolution du foncier en considérant les enjeux agricoles, naturels et urbains ou liés au développement d'infrastructures déterminantes pour l'avenir du territoire (Rocade Est par exemple). La politique foncière devra ainsi permettre d'améliorer la maîtrise du foncier urbanisable à vocation résidentielle, industrielle ou commerciale et de contribuer à la structuration pérenne des espaces agricoles et naturels.

Il s'agit pour Alès Agglomération de valoriser le potentiel foncier du territoire et de permettre l'accueil de nouvelles populations tout en préservant les ressources indispensables aux pratiques agricoles et à la protection des espaces naturels qui participent de la richesse du territoire,

Actions pour maîtriser le foncier

- Élaborer une politique foncière locale : maîtriser le foncier à vocation résidentielle et économique ; accompagner la maîtrise du foncier agricole.
- Développer une animation foncière agricole (type OCAGER) en coopération avec les acteurs et associations spécialisés dans le domaine.
- Recourir aux outils de la SAFER : observatoire du foncier, veille, convention MAD.
- Conserver la propriété foncière publique des voies ferrées, gares et équipements adjacents.

F). Assurer la disponibilité de la ressource en eau

L'eau est une ressource indispensable au développement de tout territoire. Pour Alès Agglomération, l'alimentation en eau est une condition *sine qua non* de la réalisation des objectifs d'accueil de populations et de développement économique portés par les élus.

Ressource fragile, la préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour Alès Agglomération. La disponibilité de la ressource en eau brute est en particulier déterminante pour l'avenir de multiples exploitations agricoles dont l'amélioration du rendement des cultures participe de leur pérennité économique. Il est alors important pour les élus de mettre en place une stratégie de gestion durable de la ressource en eau en favorisant :

- La maîtrise intelligente de la ressource par la sensibilisation des consommateurs et la réalisation d'économies comme l'a fait le syndicat des eaux de l'Avène en améliorant le rendement de ses réseaux (5 millions de m³ économisés chaque année).
- La recherche de ressources de substitution aux ressources alluviales, plus pérennes et moins sensibles aux aléas climatiques. Ces ressources peuvent être mobilisées localement (amélioration de la connaissance du fonctionnement des karsts) ou dans le cadre de transferts d'eaux (cf. l'étude d'opportunité de créer un adducteur d'eau entre le Rhône et Alès dans le cadre de la coopération avec Nîmes métropole).
- Des politiques de préservation de la qualité des eaux, que ce soit au niveau des pratiques agricoles, des filières d'épuration et de la protection des périmètres de captage.

Action pour assurer la disponibilité de la ressource en eau

- Affiner la prospective des besoins et ressources en eau disponibles.
- Inciter à l'économie de la ressource en eau et renforcer l'exemplarité de la collectivité.
- Favoriser le développement de pratiques agricoles économes en eau : goutte à goutte, types de cultures, ...
- Rechercher de nouvelles ressources à court et moyen termes : redévelopper les retenues collinaires, évaluer les possibilités de mobilisation des ressources karstiques, évaluer l'opportunité et la faisabilité de transferts d'eau depuis le Rhône.
- Envisager des modes de financement innovant des projets : BRL, pôle métropolitain, acteurs économiques...

G). Développer les énergies nouvelles renouvelables et favoriser les économies d'énergie

La prise de conscience environnementale, en lien notamment avec la raréfaction des énergies fossiles et les incidences du réchauffement climatique, amène à imaginer de nouveaux modèles énergétiques plus respectueux de l'environnement.

Désireux de s'inscrire dans cette avancée environnementale, les élus d'Alès Agglomération ont souhaité mobiliser le territoire en la matière.

La réalisation de cet objectif requiert d'agir sur deux aspects en favorisant d'une part les économies d'énergie, notamment dans le domaine du logement par l'amélioration de la performance énergétique des habitations ou dans le domaine des transports par le développement des transports en commun et des mobilités alternatives (covoiturage,

autopartage, ...), et d'autre part en favorisant le développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire via des projets publics et/ou privés.

Les communes sont ainsi invitées à rechercher les meilleures formes urbaines, les modes de déplacement, d'éclairage public les plus adaptés et à améliorer la performance énergétique des bâtiments existants ou futurs.

La structuration de la filière bois-énergie témoigne de cet engagement de la Communauté d'agglomération et de sa volonté d'exemplarité en la matière. Les équipements producteurs d'énergies renouvelables peuvent, à condition d'être bien intégrés dans leur environnement, constituer une forme intéressante de production d'énergie pour le territoire que certaines communes ont choisi d'expérimenter (bois-énergie ou photovoltaïque par exemple). Alès Agglomération a ainsi vocation à soutenir et accompagner les communes dans la réalisation de tels projets en cohérence avec les enjeux agricoles et les contraintes environnementales réglementaires.

Action pour assurer la disponibilité de la ressource en eau

- Élaborer un schéma des énergies nouvelles renouvelables (ENR)
- Développer les économies d'énergie : habitat, transports, éclairage...
- Renforcer l'exemplarité de la collectivité : expérimentation, projets pilotes

5.2.2. Développement économique, industriel, artisanal, touristique et agricole : vitalité des activités

Cet axe vise d'une part à dynamiser l'économie locale et favoriser les initiatives et la promotion des activités existantes et d'autre part à favoriser les installations nouvelles pour attirer des acteurs économiques sur le territoire d'Alès Agglomération et générer de nouvelles richesses. Résolus à inscrire le territoire dans une dynamique de prospérité via l'incitation et l'accompagnement de l'innovation économique, les élus souhaitent accompagner la modernisation du tissu économique d'Alès Agglomération.

Dans cette perspective, le projet de territoire identifie 6 orientations pour le développement économique d'Alès Agglomération :

- A) Développer l'économie productive : industrie, artisanat, agriculture
- B) Accompagner l'essor de l'économie présentielle : tourisme, commerces, services
- C) Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement
- D) Stimuler l'innovation
- E) Mettre en œuvre une politique emploi / formation
- F) Créer des synergies entre les acteurs économiques

A). Développer l'économie productive

Si l'économie présentielle se développe en accompagnement de la croissance démographique, il est impératif pour le territoire de maintenir une composante productive et innovante et/ou à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.

Industrie

La place d'Alès est le siège d'une activité économique industrielle depuis plus de deux mille ans. Marquée par un siècle dominé par l'industrie minière, l'économie du territoire est aujourd'hui encore dotée d'une forte dimension industrielle et d'un savoir-faire très performant.

Soutenue par la coopération entre acteurs publics et privés, le tissu industriel d'Alès Agglomération a su évoluer et s'adapter pour résister aux récentes crises économiques et financières. Les années 2000 ont ainsi marqué le début d'une mutation des entreprises industrielles avec notamment l'apparition d'entreprises de haute technologie et le développement des services aux industries. Ce dernier secteur représente aujourd'hui un des premiers créateurs d'entreprises sur le territoire.

Dans ce cadre, la structuration de filières économiques (pôle mécanique, éco-industries, pôle biotechnologies) ou encore le développement de la filière ingénieurs entrepreneurs,

incubateur, science park de l'Ecole des Mines d'Alès (EMA) représentent des enjeux forts pour le territoire.

A travers ces filières, Alès Agglomération souhaite affirmer la vocation industrielle du bassin d'Alès en tant qu'élément structurant du développement local en incitant le développement d'activités productives haut-de-gamme qui intègrent des savoir-faire de haut niveau et à forte valeur ajoutée. Ces deux dernières années, de très importants investissements (plus de 100 millions d'euros) ont été réalisés pour la modernisation de l'outil industriel sur le bassin d'Alès. Ces efforts ont contribué à la relocalisation d'activités industrielles sur le territoire, attestant ainsi que le modèle de développement économique alésien peut relocaliser des activités productives sur le territoire, à contre courant du fatalisme des délocalisations qui domine le plus souvent. .

Pour contribuer à la prospérité économique du territoire, les élus ont rappelé leur volonté de maintenir une activité industrielle et de services à l'industrie performante et innovante, avec l'appui des partenaires que sont l'Ecole des Mines d'Alès / Institut Mines Télécom, l'Agence de développement Alès Myriapolis et la CCI Alès Cévennes.

Artisanat

Le territoire bénéficie d'un tissu artisanal riche d'une production diversifiée. Forts d'un savoir-faire séculaire, les métiers de l'artisanat s'inscrivent dans une dynamique positive en termes de création d'emploi et d'établissements. Véritable pépinière d'entrepreneurs, le secteur de l'artisanat d'Alès Agglomération est principalement composé de petites structures.

Implantés tant dans l'espace rural que dans l'espace urbain, les artisans contribuent au développement économique du territoire et à la vie sociale à travers différentes formes de services répondant aux besoins des habitants et des acteurs économiques locaux.

Les élus d'Alès Agglomération souhaitent accompagner le développement qualitatif et quantitatif des entreprises et des métiers de l'artisanat pour répondre à une demande nouvelle et ses exigences de qualité. L'accompagnement des entreprises artisanales vise à leur permettre ainsi de s'ouvrir aux innovations et aux avancées technologiques, en lien avec les évolutions de la société.

Il convient pour Alès Agglomération et son Agence de développement économique d'accompagner, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la modernisation et l'organisation des activités artisanales sur tout le territoire, de favoriser la transmission des savoir-faire et des entreprises, et de redynamiser l'engagement des jeunes pour ce secteur d'activité.

Agriculture

L'exploitation agro-sylvo-pastorale des sols a façonné et façonne encore les paysages d'Alès Agglomération. Par delà sa dimension paysagère, l'agriculture est avant tout une activité économique que les élus souhaitent préserver et redynamiser.

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard, les élus et acteurs du monde agro-sylvo-pastoral ont initié dans ce sens une stratégie consistant à :

- Valoriser des productions locales à travers la mise en place de circuits courts de redistribution ou de labels,
- Favoriser le maintien des exploitations viables en préservant le foncier et en assurant les ressources nécessaires à leur viabilité économique,
- Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire en facilitant et accompagnant les reprises et la formation de qualité.

En synthèse pour l'économie productive

Le développement d'une économie productive sur le territoire nécessite de poursuivre les efforts engagés dans les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et de l'agriculture.

Les entreprises du territoire et les porteurs de projet qui envisagent de s'y installer ont besoin de trouver des conditions d'accueil et de développement adaptées aux spécificités et aux évolutions de leurs outils de travail. La mise en place d'une offre d'accueil performante et d'accompagnement à l'implantation et au développement des entreprises sur le territoire constitue une priorité.

Les filières économiques thématiques doivent faire l'objet d'un travail de structuration et d'animation. Ce travail s'inscrit en complémentarité de l'action conduite en matière de création de zones d'activités, en contribuant à localiser les activités sur l'ensemble du territoire. Le développement des filières existantes et la création de nouvelles filières sont importants pour accompagner le maintien de l'économie productive. Sur le territoire d'Alès Agglomération, les filières suivantes sont identifiées : éco-activités, tourisme, sports mécaniques, agro-alimentaire, bois-énergie, formation, 3^e et 4^e âges.

L'accompagnement des porteurs de projet et entreprises, y compris artisanales et agricoles, est également à renforcer.

En parallèle de l'accompagnement à la création de nouvelles activités, les élus souhaitent se donner les moyens de pérenniser les entreprises existantes, lesquelles peuvent parfois connaître des difficultés lors de la cessation d'activités du créateur ou du propriétaire. Le soutien aux efforts entrepris dans le domaine de la reprise d'entreprises artisanales et de commerces est très important, notamment dans les secteurs ruraux au sein desquels la fermeture d'un établissement représente une perte lourde. Les élus ont aussi pour but de redynamiser l'engagement des jeunes vers les métiers de l'artisanat et des productions locales de qualité (agricoles, forestières, pastorales, ...).

B). Accompagner l'essor de l'économie présentielle : services, commerce, tourisme

L'économie présentielle se développe fortement depuis que le territoire a retrouvé une attractivité démographique soutenue. Ce secteur génère une valeur ajoutée significative pour le territoire et permet de développer des activités locales nouvelles. L'économie présentielle « non délocalisable » se développe sur l'ensemble du territoire suivant la localisation de la population permanente ou de passage.

Alors que les secteurs du service, du commerce et du tourisme connaissent des dynamiques positives, il est important de contribuer à la pérennité et à la structuration de l'économie présentielle sur Alès Agglomération.

Le soutien au développement de l'économie présentielle passe ainsi par l'organisation de l'offre foncière dans le secteur du commerce ou des services, ainsi que l'amélioration de l'adéquation de l'offre de services aux besoins des habitants et visiteurs par une professionnalisation du secteur.

Les élus souhaitent que le territoire poursuive un développement d'activités productives et présentes dans une logique d'enracinement des entreprises et des activités et de confortation de l'économie locale. Pour mettre en œuvre les orientations en la matière, la réalisation des actions suivantes est envisagée :

Actions transversales pour le développement de l'économie productive et présentielle

- Structurer la localisation des activités économiques sur le territoire dans des lieux stratégiques en cohérence avec les différentes filières.
 - Aménagement de zones d'activités économiques
 - Mise en œuvre du Document d'Aménagement Commercial
 - Implantations adaptées des PME, PMI et TPE sur le territoire
- Renforcer et étendre l'action du guichet unique Alès Myriapolis en partenariat avec l'EMA et les chambres consulaires
 - Accueil et aides aux porteurs de projets et entreprises : industrie, artisanat, agriculture, tourisme
 - Suivi et accompagnement des entreprises locales, y compris TPE
 - Développement et diversification des filières
 - Animation des filières : fertilisations croisées, clubs
- Développer un tourisme durable et agro-tourisme
 - Élaborer un schéma directeur de développement touristique
 - Diversifier et professionnaliser l'offre d'accueil et d'activités
 - Soutenir et coordonner la promotion des Cévennes
 - Favoriser la coordination des actions de promotion entre les différents acteurs touristiques
- Renforcer l'attractivité économique du territoire
 - Communiquer sur les atouts : savoir-faire locaux, EMA
 - Renforcer les coopérations économiques locales et externes
 - Organiser la desserte logistique de l'agglomération
 - Conserver et valoriser les infrastructures économiques structurantes : abattoir, Parc des Expositions, ...
 - Valoriser les productions de qualité et entreprises performantes : produits artisanaux reconnus, entreprises du Pôle Mécanique...

C). Favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement

Les dynamiques de développement économique ont des incidences directes sur l'environnement naturel et urbain qu'il est possible de maîtriser en définissant des objectifs qualitatifs pour la réalisation des aménagements.

Ces objectifs nécessitent des réflexions sur la qualité architecturale des bâtiments (commerce, entreprises, usines...) pour une meilleure intégration des zones d'activités et commerciales dans leur environnement et également un traitement multimodal des accès à ces zones. Les zones d'activités et zones commerciales d'entrées de ville, ainsi que les commerces et activités de centre-ville participent à la qualité des espaces urbains. Il apparaît important de favoriser l'intégration architecturale de ces aménagements en cohérence avec leur environnement.

Il convient également, pour limiter l'impact sur le milieu naturel, de favoriser des démarches respectueuses de l'environnement comme l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie, le tri de déchets ou encore l'implantation réfléchie des zones en cohérence avec la préservation des espaces agricoles et naturels de qualité.

Actions pour favoriser un développement économique respectueux de la qualité de l'environnement

- Valoriser les implantations économiques respectueuses de l'environnement.
- Soutenir le développement harmonieux des zones d'activités économiques et commerciales.
- Prendre en compte, dans les projets de développement économique, la qualité des ressources environnementales du territoire.

D). Stimuler l'innovation

La capacité d'innovation dans l'ensemble des secteurs économiques est une condition déterminante pour maintenir une économie performante qui s'adapte aux mutations de société.

Dans le domaine de l'innovation, Alès Agglomération bénéficie d'atouts spécifiques avec l'École des Mines et l'ensemble de sa filière ingénieurs entrepreneurs, incubateur, Science Park, sur lesquels il est important de s'appuyer.

Pour favoriser l'innovation économique sur leur territoire, les élus souhaitent mobiliser les entreprises autour de démarches et processus innovants et accompagner l'ensemble des secteurs économiques dans l'innovation en développant des lieux d'incitation et de partage d'expériences innovantes.

Actions pour stimuler l'innovation

- Veille sur les circuits porteurs à forte Valeur Ajoutée.
- Créer un espace d'échanges au profit de l'innovation.
- Soutenir l'incubateur de l'EMA : financement des projets, promotion de ses actions.
- Faciliter l'accès des PMI aux capacités de recherche de l'EMA.

E). Mettre en œuvre une politique emploi / formation

Sur les dernières années, le territoire a créé de nombreux emplois qui ne bénéficient pas forcément à ses habitants. Pour assurer l'avenir du tissu économique local, il convient d'œuvrer à la bonne adéquation des besoins des entreprises et des qualifications de la main d'œuvre locale, à travers une offre en formations performantes et de qualité.

Si le territoire accueille des formations performantes comme l'Ecole des Mines d'Alès ou le Campus de l'apprentissage, il apparaît que des formations initiales et continues de type IUT font défaut. Pour favoriser l'emploi des habitants du territoire il est important de développer les qualifications des habitants d'Alès Agglomération via des actions de formation cohérentes avec les besoins des entreprises.

La mise en œuvre d'une politique emploi/formation doit permettre de renforcer l'adéquation entre la création d'emplois et les offres en formation en étroite coopération avec Pôle emploi et la Maison de l'Emploi : filières de formation, groupements d'employeurs, ...

Actions pour mettre en œuvre une politique emploi / formation

- Intégrer l'observation des métiers et de l'innovation dans l'observatoire partenarial
 - Veille stratégique et réactivité
 - Dynamique de partage d'information entre acteurs économiques
- Développer une démarche proactive innovante pour mettre en œuvre une offre de formation adaptée et mutualisée à l'échelle du territoire
 - Identifier les besoins des entreprises : industrie, artisanat, agriculture, services.
 - Être réactif (< 6 mois) dans la création de formations sur mesure en cohérence avec les besoins des entreprises et les filières économiques.
 - Accompagner l'émergence de formations innovantes. Ex. nouvelles constructions (ossature bois, BBC), ...

- Mutualiser les compétences des acteurs de la formation : CCI Alès Cévennes, Maison de l'emploi, Pôle emploi, EMA, ...
- Soutenir les associations et organismes de la formation : Eurekalès, Cristal, Pôle Culturel et Scientifique de Rochebelle.
- Structurer des parcours pédagogiques pour la transmission du savoir faire et des compétences.
- Créer un pôle d'excellence de formation aux métiers de pleine nature.

F). Créer des synergies entre les acteurs économiques

L'objectif est ici de dynamiser l'économie locale par la mise en réseau des acteurs économiques et de favoriser les initiatives et la promotion des activités existantes. Il s'agit notamment de conduire, avec les partenaires territoriaux, des actions et dispositifs de développement local pour coordonner les différentes structures d'aides et de soutien aux entreprises locales (guichet unique Alès Myriapolis / chambres consulaires) et favoriser la rencontre et l'échange entre les acteurs économiques (fertilisations croisées).

Actions pour créer des synergies entre les acteurs économiques

- Coordonner les différentes structures d'aide et de soutien aux entreprises : Agence de développement Alès Myriapolis, CCI Alès Cévennes, CMA, CA, ...
- Favoriser les rencontres et échanges entre les acteurs économiques : lieux dédiés, occasions favorables.
- Faciliter la connaissance réciproque et l'échange entre acteurs locaux.
- Favoriser les coopérations industrielles, commerciales ou de services.
- Soutenir la promotion et le développement des activités locales par des actions en commun et sur différents plans : commercial, technique, formation, relations européennes et internationales, qualité de services, modernisation des structures, des moyens et des compétences, ...

5.2.3. Innovation territoriale : Alès Agglo Lab

Pour saisir les opportunités offertes par le futur il convient de positionner Alès Agglomération en tant que territoire pionnier en termes d'expérimentations et d'innovations dans différents domaines.

Sur cet axe, le projet consiste à faire d'Alès Agglomération :

- Un territoire d'innovation sociétale durable en matière de formation, d'habitat, de transports, de santé, d'économie, d'agriculture, de tourisme, d'environnement, d'écologie, ...
- Un creuset d'initiatives et d'entreprises créatives et modernes portées par des hommes et femmes de caractère désireux d'y vivre et d'y travailler.
- Un lieu d'expérimentations grandeur nature enrichissantes pour ses habitants et l'inscrivant progressivement dans la modernité du 21^e siècle.
- Un territoire pilote, déterminé, audacieux, persévérant.

3 orientations du projet de territoire visent à la réalisation de cet objectif :

- A) Grand projet numérique Alès Agglomération
- B) Applications territoriales des innovations sociétales
- C) Projet longévité : 3e et 4e âges

A). Grand projet numérique Alès Agglomération

La démarche vise ici à ce que le territoire prenne part à la révolution numérique en se dotant d'un grand projet numérique. Le grand projet numérique a ainsi pour objectif de favoriser l'accès et la familiarisation aux usages avancés de l'internet pour différents publics : du plus jeune âge aux séniors.

Le grand projet numérique d'Alès Agglomération représente une véritable opportunité en termes de formation et d'ouverture d'esprit pour les habitants et entreprises du territoire.

Il s'agit de favoriser apprentissage et mise à niveau permanents de la communauté territoriale aux évolutions technologiques numériques.

Le projet implique l'installation d'écoles numériques, le développement de l'e-administration, l'accompagnement du développement du télétravail et la mise en place d'une université virtuelle du XXI^e siècle.

Organisée autour de l'accès aux savoirs en ligne et de pratiques pédagogiques innovantes à destination de toutes les tranches d'âges (jeunes, actifs, personnes âgées), l'université virtuelle doit permettre la diffusion et le partage de connaissances. Avec l'appui de l'Ecole des Mines d'Alès / institut Mines-Télécom et en partenariat avec les centres de formation internationaux, nationaux, régionaux, et locaux, l'université virtuelle d'Alès représente une

expérimentation complète et innovante d'offre en formation de haut niveau et accessible à tous.

Ces objectifs impliquent la structuration d'une organisation propre au grand projet numérique afin d'inscrire le territoire dans les dynamiques actuelles du numérique et de lui faire prendre de l'avance. Ils nécessitent également de mettre en place des structures d'accompagnement, de veille et réflexion sur l'utilisation du numérique, comme la mise à disposition d'espaces numériques au plus près des habitants.

Actions pour créer des synergies entre les acteurs économiques

- Créer un centre de ressources numériques (CRN AA)
 - Veille et formation au numérique
 - Appropriation et apprentissage permanent
 - Avec l'appui d'un comité scientifique du numérique
- Aménager des « espaces numériques d'activités »
- Développer le portail numérique Alès Agglo
- Accompagner l'implantation d'écoles numériques
 - Équipement des écoles existantes
 - Projet pédagogique
 - Formation des pédagogues
 - Suivi, évaluation, coaching
- Intégrer les usages du numérique dans les process des entreprises : industrie, artisanat, agriculture, tourisme
- Développer une antenne d'université virtuelle sur Alès
 - Noyau didactique
 - Conseil scientifique
 - Equipements et infrastructures du site
 - Mobilisation des partenaires scientifiques, pédagogiques et financiers

B). Applications territoriales des innovations sociétales

Il s'agit de faire du territoire d'Alès Agglomération un laboratoire vivant d'expérimentations visant à appliquer localement des innovations dans tous les domaines de la société et des modes de vie.

L'objectif est ici de positionner Alès Agglomération en tant que territoire innovant, pionnier et audacieux et de favoriser sa reconnaissance en tant que tel. Les élus souhaitent

pour ce faire promouvoir les expérimentations et innovations territoriales en interne à partir de projets pilotes et, si le résultat est probant, généraliser leur application. Alès Agglomération soutient et encourage ainsi l'innovation et l'expérimentation en lien avec les évolutions sociétales.

L'expérimentation d'innovations peut ainsi concerner des domaines tels que l'habitat, les transports, les soins, l'économie, l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'écologie, ...

Alès Agglomération se positionne ainsi comme un accompagnateur de l'innovation dans la logique suivante : formations → incubateur → pépinière → développement

Actions pour l'application territoriale des innovations sociétales

- Soutenir l'application territoriale des innovations sociétales
 - Ex : formation aux nouveaux modes de construction : ossature bois, BBC, énergie positive, ...
 - Ex : créer une plateforme mobilités pour promouvoir les TC et déplacements alternatifs
- Communiquer et valoriser les expérimentations probantes pour les généraliser à l'ensemble du territoire

C). Projet longévité : 3^e et 4^e âges

D'ici 2025, 1/3 des habitants du territoire aura plus de 60 ans. Cette évolution place le territoire au seuil d'une révolution sociétale majeure au moment où les personnes âgées peuvent vivre plus longtemps et en bonne santé.

Le vieillissement de la population va générer des besoins nouveaux en termes d'habitat adapté, de mobilités, de services, de bien-être du corps et de l'esprit, mais également de relations sociales et intergénérationnelles et de temps libre.

Plutôt que de subir cette évolution, les élus ont choisi d'anticiper le changement et de développer sur leur territoire une offre d'accueil d'avant-garde pour les 3^e et 4^e âges.

Actions pour la mise en œuvre d'une politique longévité (3^e et 4^e âges)

- Développer une offre en logements adaptés : résidences, équipements
- Mettre en place des services de proximité / services à domicile
- Aider à la mobilité : accompagnement, transport à la demande
- Temps libre : loisirs, culture, associations, ...

5.2.4. Qualité du mode de vie : Alès Agglo « bien vivre ensemble »

Il s'agit ici de valoriser et de préserver la diversité et la qualité du cadre de vie d'Alès Agglomération en offrant aux habitants, entreprises et visiteurs de passage les services, les équipements et l'environnement constitutifs de la qualité de vie d'Alès Agglomération et de son attractivité.

Les orientations suivantes répondent aux enjeux de développement de la qualité du cadre de vie d'Alès Agglomération :

- A) Maintenir et développer les services publics et services au public
- B) S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance
- C) Développer des animations et événements pour les différents publics
- D) Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'agenda 21
- E) Développer les mobilités durables et alternatives
- F) Favoriser la qualité du lien social
- G) Valoriser les productions locales

A). Maintenir et développer les services publics et services au public

Le projet de territoire accorde une place particulière à la recherche de l'équilibre territorial et des solidarités entre les différentes entités qui constituent Alès Agglomération (villes, espaces péri-urbains, pôles de centralités, communes rurales). Parmi les facteurs d'équilibre, la répartition des services sur le territoire est importante car elle détermine les conditions d'accès pour un plus grand nombre possible : offre de soins, petite enfance, offre commerciale, services aux personnes et services aux publics, ...

Les responsables du territoire se sont donnés comme objectif de rapprocher le plus possible les équipements et services des habitants, tout en maintenant le rôle de la ville centre et des pôles de centralité (maillage territorial). La structuration et l'organisation de l'espace autour de pôles urbains constituent une base pour l'accessibilité des services pour tous les habitants du territoire.

Le projet de territoire identifie, autour de la ville centre d'Alès, 3 pôles de centralité secondaire pouvant assurer un accès aux services sur leur propre bassin de vie : Saint-Jean-du-Gard, Anduze, Vézénobres. À partir de cette structuration, il devient possible de situer à une dizaine de kilomètres de chaque habitant, les services d'usage quotidiens ou hebdomadaires et de trouver à Alès des fonctions métropolitaines accessibles aisément aux habitants d'Alès Agglomération et que peu de territoires ruraux équivalents possèdent.

Maintenir et développer les services publics et services aux publics

- Réaliser un schéma directeur des services pour organiser la répartition équilibrée des services sur le territoire.
- Créer des points multiservices dans l'espace rural.
- Aménager des maisons de santé pluri-professionnelles.

B). S'inscrire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance

Dans un ouvrage paru en 2011⁹, le sociologue Jean Viard mentionne qu'en parallèle à l'augmentation de la durée de temps libre sur notre temps de vie, la société de l'éducation et de loisirs est devenue réalité.

Dans ce contexte, l'offre culturelle et de loisirs constitue un important vecteur d'attractivité et de développement touristique pour les territoires. Elle participe pleinement de la qualité du cadre de vie et du développement d'une économie locale créatrice d'emplois. Il est déterminant pour un territoire qui souhaite maintenir la qualité de son cadre de vie, de proposer à ses habitants des accès de qualité à la culture, aux loisirs et à la connaissance.

Le territoire d'Alès Agglomération est doté d'une offre culturelle et de loisirs de grande qualité qu'il convient de mettre en avant et de valoriser : Musées, sites touristiques, sites culturels, équipements sportifs, de loisirs, histoire protestante, ...

Le projet de territoire vise à faciliter l'accessibilité à ces pratiques et soutenir les initiatives locales des institutions et associations culturelles, petites et grandes. Il préconise dans ce sens de développer ou maintenir les équipements culturels et les lieux de diffusion de création dans les pôles de centralité comme dans les territoires ruraux.

C). Développer des animations et événements pour les différents publics

Les manifestations sportives, l'organisation de rencontres culturelles, telles que la Féria d'Alès, Cratère Surfaces, les RIVE, Festival du Cinéma « Itinérances », Les Fous Chantants, la Nuit des Camisards, le salon du MIAM sont autant d'événements culturels, festifs et sportifs qui rencontrent chaque année un franc succès.

Les animations et événements sont générateurs d'échanges qui participent de l'animation et de la vitalité d'un territoire. Il est ainsi important pour le territoire de maintenir et développer une offre en événements de qualité et diversifiés à l'attention de différents publics : jeunes, adultes, 3^e et 4^e âges, visiteurs de passage.

⁹ Jean Viard, *Nouveau portrait de la France, La société des modes de vie*, édition l'aube, 2011

Actions transversales pour inscrire le territoire dans la société du temps libre, de la culture et de la connaissance et développer des animations et événements pour les différents publics

- Optimiser et renforcer l'offre de loisirs, culturelle, patrimoniale et éducative
- Soutenir, aider et accompagner les acteurs et associations en place : Cratère, Nuit des Camisards, festival Itinérances, ...
 - Réaliser un état des lieux de l'offre sur le territoire, élaborer un calendrier commun des événements / manifestations, professionnaliser les associations.
 - Accompagner la professionnalisation du tissu associatif : formations, communication, recherche de subventions, mise à disposition d'outils, ...
- Optimiser l'offre existante : polyvalence des équipements, mutualisation des moyens, création d'antennes culturelles et sportives.
- Compléter et actualiser l'offre : multiplexe, salle de concerts, équipements sportifs...
- Créer un centre de ressource des métiers culturels en lien avec les structures existantes : associations, pôle scientifique culturel de Rochebelle

D). Valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'Agenda 21

La diversité d'espaces naturels qu'abrite Alès Agglomération est un véritable atout contemporain et pour les générations futures.

Alors que le territoire est redevenu attractif, il convient d'accompagner l'accueil des nouvelles populations et l'implantation d'activités économiques par la préservation de ses espaces naturels et la qualité de ses sites patrimoniaux.

Dans un contexte de mutation importante du territoire alésien, la Communauté d'Alès Agglomération souhaite promouvoir et mettre en œuvre un développement durable conciliant le maintien de la qualité de vie, le bien-vivre et le développement socio-économique du territoire.

L'actualisation et la mise en œuvre de l'agenda 21 doivent ainsi permettre d'atteindre cet objectif et d'assurer un développement harmonieux du territoire dans le respect de ses différentes composantes.

Actions pour valoriser la diversité des espaces naturels à travers l'actualisation et la mise en œuvre de l'Agenda 21

- Actions de préservation de la biodiversité
- Améliorer la gestion des déchets et leur réduction
- Découverte et pédagogie de l'environnement cévenol
- Développement des activités de pleine nature
- Valorisation de la qualité exceptionnelle des espaces

E). Développer les mobilités durables et alternatives

Dans l'objectif de s'inscrire dans une démarche de développement durable et d'encourager une plus grande sobriété énergétique dans la consommation publique et privée, les élus souhaitent engager leurs efforts pour réduire les consommations liées aux transports.

Alors que près de 80% des déplacements sur le territoire sont réalisés en voiture individuelle, il apparaît important de développer une offre de transport alternative orientée vers les mobilités durables.

Développement des transports en commun, mobilités douces, mise en place d'un service de covoiturage, ... les champs d'actions pour agir dans le domaine sont multiples et pour certains déjà expérimentés sur différentes communes du territoire.

Pour être attractives face à la facilité d'usage de la voiture individuelle, il convient de rendre ces offres performantes, de faciliter la multi-modalité et de travailler leur coordination.

Actions pour développer les mobilités durables et alternatives

- Aménager des voies pour les déplacements doux et innovants : pistes cyclables, ...
 - Coordonner l'action des communes : réseau communautaire
 - Développer des partenariats : CG30, associations, ...
- Créer une agence des mobilités :
 - Guichet unique sur les modes de transports
 - Co-voiturage et véhicules propres
- Expérimenter des usages partagés de la voirie
- Expérimenter de nouveaux modes de déplacement : auto partage, véhicules électriques, ...

F). Favoriser la qualité du lien social

La qualité du lien social passe par les différents acteurs du territoire et constitue un des piliers du projet de territoire. De l'accueil des nouvelles populations aux solidarités territoriales, l'ensemble des orientations et actions du projet de territoire participe à la préservation et au développement de la qualité du lien social.

L'accueil de nouvelles populations implique de travailler à la bonne intégration des nouveaux arrivants. Par ailleurs, les élus d'Alès Agglomération ont engagé dans ce sens un travail de réflexion pour concevoir des formes urbaines durables et intégrées qui préservent la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet de territoire vise également à soutenir les filières courtes et les activités économiques locales, sociales et solidaires, génératrices de vitalité et d'animation. Le soutien aux actions culturelles, lieux et événements (bibliothèques, médiathèques, cinémas, festivals, ...) est également un vecteur de cohésion sociale et du « vivre ensemble » qui favorise la mixité sociale et intergénérationnelle.

La transmission des savoirs et des savoir-faire par des interactions entre les habitants permet également de préserver le lien intergénérationnel. Il est ainsi important de contribuer au renfort des réseaux locaux et des solidarités en soutenant le dynamisme associatif.

La qualité du lien social dépend aussi du dynamisme des villages de l'ensemble du territoire. Cette dynamique tend à être renforcée à travers la structuration, autour de la ville centre d'Alès, d'une armature urbaine qui assure le développement de pôles de centralité. Ces pôles de centralité ont vocation à améliorer l'accessibilité et la proximité des services, équipements culturels, sportifs et de loisirs générateurs de lien social, à un plus grand nombre d'habitants.

Alès Agglomération souhaite également prendre pleinement part à la politique d'inclusion sociale promue à l'échelle nationale et européenne et à la politique de la ville pour la réduction des inégalités sociales, en partenariat avec l'Etat, les bailleurs sociaux, les milieux économiques et associatifs.

Actions pour favoriser la qualité du lien social

- Concevoir des formes urbaines favorisant les échanges entre habitants.
- Requalifier certains espaces urbains
- Valoriser les compétences et savoir-faire locaux.
- Favoriser l'insertion en mobilisant les outils adaptés et les acteurs locaux.
- Développer l'Economie Sociale et Solidaire.
- Soutenir les associations et leurs initiatives.

G). Valoriser les productions locales

Les productions locales contribuent à marquer et faire partager l'identité d'un territoire et à incarner son image interne et externe.

La promotion des productions locales participe de l'image et de la notoriété d'un territoire auprès de ses habitants, des visiteurs de passage et à l'extérieur. Il est alors important de favoriser le développement et la valorisation de l'offre de productions de qualité : agro-alimentaires, artisanales.

Alès Agglomération regroupe de nombreuses productions labellisées et de qualité telles que les vins ou les poteries d'Anduze, dont une meilleure valorisation contribuera à renforcer l'image du territoire. Pour agir dans ce sens, les élus souhaitent lancer l'élaboration d'une stratégie de valorisation des productions locales à travers des circuits courts de distribution et soutenir l'innovation socio-économique dans les opérations de promotion.

Dans cette perspective, la création du Pôle Euro-méditerranéen de la Figue à Vézénobres constitue un projet innovant à fort potentiel pour la valorisation de productions locales. Ce projet comprend notamment un verger conservatoire, une université populaire de la figue, la production et la transformation du produit figue. C'est un projet-pilote significatif de la stratégie de valorisation portée par les élus d'Alès Agglomération via le développement d'une filière agricole et économique innovante d'une part et sa contribution à la préservation patrimoniale, l'animation touristique et événementielle du territoire d'autre part.

La coopération entre les entreprises de production de qualité constitue également un axe de travail important : filière de produits du territoire, démarche de labellisation, ...

Actions pour valoriser les productions locales

- Animation des réseaux, micro-filières et filières courtes : agriculture, produits du terroir, artisanat, Baron des Cévennes, ...
- Soutien des initiatives de labellisation
- Soutien à l'élaboration et à l'accompagnement des projets pilotes innovants en matière de valorisation des productions locales : cf. par exemple le Pôle Euro-méditerranéen de la Figue à Vézénobres

5.2.5. Rayonnement et attractivité – image et notoriété

L'objectif est ici de soutenir et de développer l'attractivité du territoire en tant que territoire pionnier et d'innovation pour un effort de promotion et de communication interne et externe autour des axes de son projet de territoire.

Pour y parvenir, le projet de territoire définit 4 orientations sur lesquelles Alès Agglomération pourra agir avec ses partenaires :

- A) Développer la communication territoriale
- B) Développer l'image touristique de la « Destination Cévennes »
- C) Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire
- D) Développer une politique d'attraction événementielle

A). Développer la communication territoriale

Le rayonnement et la notoriété d'Alès Agglomération ne sont pas aujourd'hui à la hauteur de la réalité du territoire. Il est important de mobiliser les acteurs publics et privés pour favoriser une identification globale d'Alès Agglomération en tant que territoire pionnier, innovant et dynamique. Il convient alors de développer la communication pour mettre en avant les vecteurs de la vitalité et du dynamisme du territoire : cadre de vie, entreprises innovantes, innovation sociétale, productions de qualité, événements culturels, ...

La démarche de communication consiste d'une part à promouvoir les expérimentations et innovations territoriales en interne et d'autre part à les valoriser à l'externe via des événements, manifestations, opérations de communication et actions de promotions ciblées.

L'organisation du concours Alès Audace, les Rencontres Internationales des Véhicules Écologiques organisées sur le Pôle Mécanique, ou le salon du MIAM, sont autant d'actions qui pourraient être généralisées dans les domaines porteurs d'Alès Agglomération.

L'élaboration d'un plan de communication qui permette de structurer et de porter des actions de promotion du territoire est alors déterminant pour renforcer l'attractivité du territoire.

Actions pour développer la communication territoriale

- Mettre en place un plan de communication pour faire rayonner les atouts du territoire
- Marketing territorial
- Communiquer sur les villages de caractère et villages remarquables, la nature, les

sites, les châteaux, ...

- Valoriser les productions de l'industrie, de l'artisanat, et de l'agriculture

B). Développer l'image touristique de la Destination Cévennes

Extrait de J. Viard, *Nouveau portrait de la France* :

- « À l'âge de la retraite, 48% des français rêvent de déménager pour « retourner au pays » ou aller résider dans leur région de vacances préférée. »
- « La densité de création des entreprises suit de très près la géographie des résidences secondaires »

Le tourisme est un secteur en fort développement sur Alès Agglomération. Par delà sa vocation économique et culturelle, il est un des premiers générateurs d'attractivité. Le tourisme participe à la promotion du territoire et plus celui-ci est réputé sur le plan touristique plus il attire des habitants et des activités.

Alès Agglomération dispose d'un important potentiel touristique que les élus ont choisi de valoriser et de structurer à travers la mise en place de la filière tourisme et la création de la « Destination Cévennes ». Structurée autour de la notion « d'archipel de mondes à part » et des activités de pleine nature, la « Destination Cévennes » assure la promotion de la diversité du territoire et de ses espaces et connaît un réel succès depuis son lancement.

Fort de cette réussite, les élus souhaitent continuer à soutenir les efforts pour dynamiser le tourisme sur Alès Agglomération et plus largement sur la Destination Cévennes et bénéficier des retombées en termes d'attractivité et d'image.

Actions pour développer l'image touristique de la Destination Cévennes

- Poursuivre la structuration de la « Destination Cévennes ».
- Accompagner le développement qualitatif de l'offre et la professionnalisation des prestataires.
- Poursuivre la coopération entre collectivités, offices de tourisme et prestataires pour la promotion des Cévennes.

C). Valoriser les ressources patrimoniales, naturelles et culturelles à l'extérieur du territoire

Pour faire connaître et développer la notoriété du territoire, il est important d'être en capacité d'innover et d'amener le public à rencontrer le territoire.

Il est également important de sortir de ses frontières et de solliciter de nouveaux publics à l'extérieur d'Alès Agglomération.

Le développement d'internet offre des opportunités considérables en terme de promotion, comme en témoigne le succès que rencontre chaque jour le site interne de la Destination Cévennes (www.cevennes-tourisme.fr). La présence d'Alès Agglomération sur internet via des sites de qualité et sur les réseaux sociaux constitue un vecteur médiatique nouveau pour aller à la rencontre de nouveaux publics et faire connaître le territoire.

Actions pour innover pour valoriser les ressources locales

- Aménager des routes thématiques : voie Régordane, route du vin, ...
- Reconvertir les sites miniers en lieux culturels, touristiques, éducatifs, gastronomiques
- Créer une maison de l'Agglo, vitrine des savoir-faire
- Créer une plateforme internet pour nouveaux arrivants
- Mettre en place un plan de marketing / vente : labels, maisons du terroir, réseaux de distribution, ...

D). Développer une politique d'attraction événementielle

Féria, salon du MIAM, foire ALESPO, séminaire cévenol, ... sont autant d'événements qui rencontrent chaque année grand succès auprès des visiteurs.

Les grands événements contribuent à forger l'image d'Alès Agglomération. La mise en place d'une politique événementielle constitue ainsi une opportunité significative pour attirer de nouveaux publics privés et professionnels et de faire connaître le territoire pour ses qualités.

Actions pour développer une politique d'attraction événementielle

- Organiser des événements grand public et professionnels en lien avec des productions, activités, compétences locales type « journée Méditerranéenne », MIAM
- Monter un événement touristique de grande ampleur en lien avec l'identité cévenole

5.2.6. Synthèse des axes forts

- **Un grand projet numérique** pour favoriser l'accès et la familiarisation aux usages avancés de l'internet pour différents publics (du plus jeune âge jusqu'aux séniors) et par différents moyens (écoles numériques, université virtuelle, e-administration, ...).
- **Expérimentation sociétale des innovations** pour positionner Alès Agglomération comme un territoire innovant, pionnier et audacieux. Il s'agit d'expérimenter localement des innovations territoriales et d'étendre à l'ensemble du territoire les applications les plus probantes.
- **Innovation industrielle** pour maintenir une économie productive performante, qui s'adapte aux mutations de la société et des savoir-faire. Les domaines d'excellence en matière d'innovation seront prioritairement en lien avec les filières existantes et/ou les thématiques présentes au sein de l'EMA.
- **Développement de la formation tout au long de la vie** en réponse aux aspirations des habitants, aux besoins des entreprises et à l'avènement de la société du temps libre et de la connaissance.
- **Animations culturelles** de qualité pour tous les âges et partout sur le territoire, lien avec les initiatives portées par les associations locales et aussi les communes.
- **Solidarité et complémentarité ville ↔ espace rural** pour préserver l'équilibre du territoire, sa qualité de vie et maintenir son attractivité. Il s'agit notamment de structurer un maillage territorial de services, commerces, soins, équipements entre la ville-centre, les pôles de centralité et les communes de l'espace rural.
- **Agriculture et filières courtes** pour maintenir les activités productives qui participent de l'entretien des paysages, de l'image et la notoriété du territoire à travers la valorisation de ses productions.
- **Développement touristique** en lien avec les qualités exceptionnelles des villages, des sites et paysages cévenols. Il s'agit notamment de développer un accueil efficace et moderne des visiteurs en cohérence avec la volonté d'attractivité et de développement de l'économie touristique.
- **Qualité de vie garantie, environnement respecté** pour conjuguer harmonieusement « attractivité et qualité du développement » afin de garantir aux habitants actuels et futurs la qualité de vie et des espaces du territoire.
- **Ressource en eau et en énergie** pour assurer un développement économique et résidentiel du territoire et participer au développement d'énergies renouvelables.
- **Marketing territorial** afin de faire évoluer l'image et la notoriété d'Alès Agglomération à la hauteur de la réalité.

6. RESSOURCES ET MOYENS

6.1. Moyens

Le travail de longue haleine, engagé depuis plusieurs années à travers les dynamiques de redéveloppement du territoire et de coopération territoriale doit se poursuivre à travers la mise en œuvre du projet de territoire.

Cela nécessite une implication et une participation des acteurs d'Alès Agglomération, dans le sens du bien commun de la communauté.

Après avoir participé à l'élaboration du projet de territoire, les élus et services d'Alès Agglomération vont être amenés à hiérarchiser les projets en fonction des objectifs, des opportunités de réalisation et de la définition de l'intérêt communautaire.

La mise en œuvre du projet de territoire dans les 12 domaines stratégiques précités, nécessite la mutualisation d'outils :

- Renforcement et extension du rôle de l'agence de développement Alès Myriapolis.
- Mise en place d'un centre de ressources numériques Alès Agglomération pour la mise en œuvre du Grand Projet Numérique d'Alès Agglo Lab.
- Création d'un Établissement Public Foncier Local.
- Animation d'une agence des mobilités.

L'organisation existante du territoire sera amenée à s'adapter pour répondre au mieux aux orientations identifiées dans le projet, et notamment :

- Le développement d'un projet d'e-administration.
- L'expérimentation et l'application des innovations sociétales au territoire.
- Le développement du mode projet.

Parmi les actions du projet de territoire, différents schémas directeurs thématiques sont identifiés. Ces schémas, qui pour certains sont déjà engagés, permettent la mise en cohérence et l'optimisation des politiques publiques sur l'Agglomération pour une meilleure performance des actions. La mise en œuvre du projet de territoire conduira à la réalisation ou finalisation des schémas suivant :

- Schéma directeur des déplacements (PDU - en cours de réalisation)
- Schéma directeur du numérique (en cours de réalisation)
- Schéma directeur des ENR (en cours de réalisation)
- Actualisation de l'annuaire des entreprises (en cours de réalisation)
- Programme local de l'habitat (PLH - en cours de réalisation)
- Actualisation de l'agenda 21
- Schéma directeur des services
- Schéma directeur des ZAE

- Schéma directeur du développement touristique (cahier des charges en cours)
- Schéma logistique
- Plan paysager
- Schéma de la biodiversité
- Plan climat-énergie territorial

En cohérence avec les objectifs de solidarité territoriale à l'échelle d'Alès Agglomération, il conviendra d'engager une réflexion sur la convergence tarifaire des services au public.

Le travail engagé par les commissions d'élus pour l'élaboration du projet de territoire sera donc amené à se prolonger par la suite pour l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre des actions et l'évolution du projet de territoire.

6.2. Financements

Dans un contexte de baisse des capacités de financements de l'État, le financement des actions pour la mise en œuvre du projet de territoire nécessite de penser des moyens de financements nouveaux et innovants.

Les élus d'Alès Agglomération se sont accordés sur la mise en place d'un **pacte financier et fiscal entre les 50 membres** afin de porter une part du financement nécessaire aux actions de développement socio-économique du territoire.

Le territoire peut également se tourner vers la mobilisation de fonds, de fonds structurels et d'action de lobbying, ainsi que le développement de modes de financement innovants tels que les partenariats public / privé, le recours à des fondations ou à des souscriptions.

6.3. Partenaires

Présents pour l'élaboration du projet, les partenaires du territoire seront amenés à se mobiliser avec les élus et services d'Alès Agglomération pour la mise en œuvre des orientations. La bonne conduite du projet de territoire dépend ainsi de l'implication de tous.

Les partenaires potentiellement concernés sont :

- **Associations, organismes locaux, citoyens** : formation, culture, loisirs, innovation
- **Agence de développement Alès Myriapolis** : aménagement du territoire, développement économique

- **Agence d'Urbanisme des Régions Nîmoise et Alésienne** : aménagement du territoire
 - **Chambres consulaires** : emploi, formations, filières économiques, promotion
 - **Conseil Général 30** : transports en commun, déplacements, promotion, tourisme, environnement, eau, infrastructures
 - **EMA / Mines-Télécom** : formations, innovations, économie
 - **État** : formations, numérique, université virtuelle, financements
 - **Gard Rhodanien** : développement économique, voirie
 - **Maison de l'emploi** : adéquation emploi - formation / besoins des entreprises
 - **Pôle Métropolitain Nîmes Alès** : contrat d'axe, Très Haut Débit internet, ressource en eau, coopération santé, tourisme, infrastructures, économie
 - **Pays Cévennes** : SCoT, filières économiques, aménagement du territoire, services au public, tourisme, promotion du territoire, patrimoine culturel ressources et habitants
 - **PNC, Chambre d'Agriculture** : filières agricoles, promotion
 - **Région Languedoc-Roussillon** : amélioration de la desserte, N3A, université virtuelle, financements
 - **Réseau Villes portes UNESCO** : valorisation du bien inscrit, promotion
 - **SAFER** : action foncière
 - **Militant du Goût, Sud de France** : labellisation, valorisation des productions, promotion
 - **Union Européenne** : financements, classements structurels, ...
 - **ADEME** : environnement et maîtrise de l'énergie
 - **SMAGE et Agence de l'eau** : ressource en eau
-